



Rapport d'activité 2021



Cette opération reçoit les financements publics de :





Mot de Constant Floquet, Président

Née en 1966 dans la Marne grâce au syndicalisme, l'Adasea a su s'adapter au fil du temps, des réglementations et aux stratégies des OPA représentées au sein de son Conseil.

L'histoire de l'Adasea est la démonstration des valeurs agricoles Marnaises, celles basées sur le collectif, le professionnalisme, le développement, l'esprit d'ouverture.

En 2011, Jeunes agriculteurs et Jeunes viticulteurs, membres de l'Adasea, saisissent l'opportunité, suite à une décision ministérielle, de renforcer leur action sur l'installation : les partenariats se multiplient, les agréments et labellisation se concrétisent. La neutralité de l'Adasea, apparaît alors comme un point fort dans la réalisation d'activités d'intérêts généraux.

Depuis près de 10, ce sont donc élus et salariés de cette association qui proposent des services aux exploitants répondant à des enjeux collectifs et transversaux, comme l'accompagnement des agriculteurs en difficultés, l'environnement, l'accompagnement à l'installation et Transmission.

Toute cette énergie déployée, toute cette histoire construite, doit être comprise, partagée et soutenue par nous tous, qui sommes soit prestataire, administrateur, partenaire ou financeur. Nous devons nous imprégner de toutes ces activités, nous engager à les faire évoluer de concert afin d'agir ensemble en faveur du développement de la ruralité.

Chacun doit s'y retrouver, c'est essentiel pour avancer de façon sereine et constructive. Notre belle association a encore de beaux projets à venir, portons là ensemble, en confiance dans l'intérêt de notre Agriculture Marnaise, des Agriculteurs d'aujourd'hui et de demain.

Je vous souhaite une bonne lecture à la découverte de nos activités !

L'équipe administrative ADASEA

<p>Caroline LEDEUIL</p> 	<p>Conseillère Installation Transmission 100 %</p> <p>Salariée Adasea</p>	<p>Julie PORTEJOIE</p> 	<p>Directrice 60%</p> <p>Salariée FDSEA</p>	<p>Marc CHALLAN BELVAL</p> 	<p>PRESTATAIRE Réagir 40%</p>
<p>Amandine TAVERNIER</p> 	<p>Accompagnatrice Réagir 100 %</p> <p>Salariée Adasea</p>	<p>Isabelle KOUAMO</p> 	<p>Animatrice Biodiversité 80% Symbiose 20% Epiterre</p> <p>Salariée Adasea</p>		
<p>Amandine CICHOSZ</p> 	<p>Accompagnatrice Réagir 100 %</p> <p>Salariée Adasea</p>	<p>Martine DURMARQUE</p> 	<p>Assistante 40%</p> <p>Salariée FDSEA</p>		
<p>Marie DECOVEMACKER</p> 	<p>Accompagnatrice Réagir 100 %</p> <p>Salariée Adasea</p>	<p>Chantal URVOY</p> 	<p>Chargée Communication 30%</p> <p>Salariée Adasea</p>		





Présentation du conseil d'administration

Titre	Nom	Organisme
Monsieur	JACOBE Régis	As Entreprise
Monsieur	FOURNAISE Thierry	As Entreprise
Madame	CROCHET Josiane	AG2C
Monsieur	BOYNARD Alain	CDER
Monsieur	MAHEUT Jérôme	CDER
Monsieur	MOUSSY Jean-François	Chambre d'Agriculture
Monsieur	KUNYSZ Nicolas	Chambre d'Agriculture
Monsieur	SANCHEZ Hervé	Chambre d'Agriculture
Monsieur	POQUET Paul	CREDIT AGRICOLE
Monsieur	LAPIE Hervé	FDSEA
Monsieur	LESAGE Franck	FDSEA
Monsieur	FLOQUET Constant	FDSEA
Monsieur	CHAMPAGNE Thierry	GFAM
Monsieur	RIGOBERT Bruno	GROUPAMA
Monsieur	CHAILLON Alexandre	Groupe des Jeunes Viticulteurs
Monsieur	AUBRY Antonin	Groupe des Jeunes Viticulteurs
Madame	SAVOYE Mathilde	Groupe des Jeunes Viticulteurs
Monsieur	BOUCQUEMONT Julien	JA
Monsieur	GALICHET Théo	JA
Monsieur	LAPIE Raymond	MSA
Monsieur	MANGEART Sébastien	SAFER
Monsieur	BUSSY Thierry	SAFER
Monsieur	COSSY Olivier	SGV
Monsieur	PREVOST Jean-Baptiste	Symbiose

SOMMAIRE

<i>Accompagnement des agriculteurs en difficultés</i>	<i>p 6</i>
<i>Un accompagnement basé sur le collectif</i>	<i>p 6</i>
<i>Un accompagnement en six grandes étapes</i>	<i>p 6</i>
<i>Les partenaires</i>	<i>p 8</i>
<i>L'activité en 2021</i>	<i>p 9</i>
<i>Typologie des exploitants</i>	<i>p 12</i>
<i>Les actions de sensibilisation</i>	<i>p 17</i>
<i>La presse</i>	<i>p 20</i>
<i>Les remerciements</i>	<i>p 36</i>

<i>Le Point Accueil Installation</i>	<i>p 37</i>
<i>L'activité en 2021</i>	<i>p 37</i>
<i>Typologie des porteurs de projets</i>	<i>p 37</i>
<i>Le plan de professionnalisation personnalisé</i>	<i>p 43</i>
<i>Activité du CEPPP</i>	<i>p 43</i>
<i>Typologie des porteurs de projets</i>	<i>p 43</i>
<i>Les installations aidées</i>	<i>p 45</i>
<i>Caractéristiques des installations</i>	<i>p 45</i>
<i>Le Point Info Transmission</i>	<i>p 48</i>
<i>Les partenariats</i>	<i>p 51</i>
<i>Les actions installation – transmission</i>	<i>p 52</i>
<i>Les actions de communication 2021</i>	<i>p 52</i>
<i>Le repérage territorial bovin allaitant</i>	<i>p 57</i>
<i>La presse</i>	<i>p 59</i>

<i>Des actions au profit de la biodiversité sur le territoire</i>	
<i>Champardennais et en France</i>	<i>p 68</i>
<i>L'action de Symbiose</i>	<i>p 68</i>
<i>Imagin' rural</i>	<i>p 70</i>
<i>Epiterre</i>	<i>p 70</i>

ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTES

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE BASE SUR LE COLLECTIF

REAGIR Marne s'est structuré en 2011 au sein de l'Association de l'Adasea, pour la dynamique des territoires, et est depuis 2018 reconnu par l'Etat comme « cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficultés dans la Marne ».

REAGIR intervient à la demande des exploitants qui n'arrivent plus à prendre de décisions sur l'orientation de leur exploitation, qui se sentent **au bord du gouffre**, qui ne savent plus **comment s'en sortir**.

La finalité du dispositif REAGIR est de trouver une **solution positive** pour l'agriculteur, soit en le confortant dans son activité agricole (maintien, adaptation), soit en l'aidant à trouver une nouvelle trajectoire professionnelle (reconversion).

Les objectifs opérationnels du dispositif REAGIR :

- Aider l'agriculteur à reprendre confiance pour qu'il retrouve sa capacité à gérer, à décider.
- Aider l'agriculteur à résoudre les problèmes d'ordre financier, économique, technique, juridique et/ou social de son activité.
- Accompagner, si l'agriculteur le décide, vers une autre solution socio-professionnelle.

L'entrée à REAGIR est une démarche volontaire de l'agriculteur.

Son engagement est matérialisé par un contrat. Celui-ci stipule que l'exploitant devra être acteur dans la résolution de ses difficultés et donne l'autorisation à REAGIR de disposer des données personnelles, et de contacter les partenaires de l'exploitation.

Un accompagnement en six grandes étapes

Chaque agriculteur entré dans REAGIR a un référent unique (l'accompagnateur REAGIR) qui le suivra dans la réalisation du plan d'action.

Les accompagnateurs/conseillers REAGIR ont un rôle de **coordination** entre l'exploitant suivi et les **partenaires** techniques, économiques, sociaux ou financiers.

Etapes de l'accompagnement :

1. Appel volontaire de l'exploitant et rencontre avec l'accompagnateur
2. Diagnostic de la situation et échanges avec les partenaires
3. Définition des préconisations pour la résolution du problème
4. Construction d'un plan d'actions avec l'exploitant
5. Mise en œuvre et suivi du plan d'actions
6. Sortie de Réagir (l'exploitant a retrouvé ses capacités de décision et d'actions).

Chaque étape se fait avec l'accord de l'exploitant

Un contrat est passé entre REAGIR et l'agriculteur pour une durée maximale de **trois ans**.

Toutes les demandes d'entrées et de sorties sont étudiées au sein d'un comité restreint (gage de confidentialité) constitué des accompagnateurs et de 3 membres du Bureau de l'Adasea (qui sont eux-mêmes agriculteurs et/ou viticulteurs).

Certains besoins d'accompagnement peuvent être plus longs que trois ans. C'est le cas des exploitants entrés juste avant la récolte 2016. Leurs difficultés ont été fortement accentuées par la **sécheresse de 2016** ainsi que par les **aléas climatiques** successifs post 2016.

En 2020, une réflexion a été conduite pour organiser et formaliser ces prolongations d'accompagnement.

Selon l'analyse de l'accompagnateur et sur demande et volonté de l'exploitant, il est proposé depuis juin 2020 que l'exploitant suivi par Réagir signe un **avenant au contrat prorogeant l'accompagnement** d'un an.

Cette prolongation se fait sous réserve d'acceptation par le Comité de Validation des Entrées Réagir.

Afin de maintenir une dynamique, l'exploitant s'engage à suivre un **plan d'actions précis**, noté dans le contrat. Ce plan a été co-défini sur une période d'un an entre l'accompagnateur et l'exploitant.

Les **difficultés rencontrées** étant souvent **multiples** chez les agriculteurs suivis, plusieurs types d'actions peuvent être travaillés dans un accompagnement.

Cas concrets d'actions mises en place :

- Echange et médiation entre associés et membres de la famille en cas de conflit
- Négociation avec les créanciers
- Diagnostic technique permettant des améliorations techniques et donc économiques
- Optimisation du matériel, travail en entraide ou en CUMA limitant les charges de structure
- Vente de foncier (investisseur, GFAM, réméré, ...) permettant de retrouver de la trésorerie tout en continuant d'exploiter le bien
- Modulation, restructuration des emprunts
- Accompagnement administratif
- Procédures collectives
- Accompagnement juridique
- Reconversion professionnelle
- Départ à la retraite
- Formations externes (gestion, développement personnel, ...)
- Compréhension et amélioration du budget professionnel et privé
- Mise en relation avec les travailleurs sociaux, notamment ceux de la MSA
- Groupe de parole permettant aux exploitants d'échanger sur leurs difficultés, de se libérer du poids de la solitude
- Interventions en groupe (remise à niveau comptable et économique, appropriation des budgets prévisionnels de trésorerie)

Pour la mise en œuvre de ces actions, le dispositif Réagir s'appuie sur un collectif de partenaires regroupant les compétences idoines pour répondre aux besoins des exploitants suivis.



LES PARTENARIATS EVOLUENT

Un ensemble d'OPA et de collectivités soutiennent le dispositif REAGIR, soit en s'impliquant financièrement au niveau du budget de fonctionnement du dispositif, soit en mettant à disposition des compétences. Une convention formalise le type de partenariat pour chacune des structures.

Cette approche collaborative entre structures permet de traiter de façon transversale et objective la difficulté de parler d'une seule voix et de proposer des leviers d'actions et de redressement à l'exploitant.



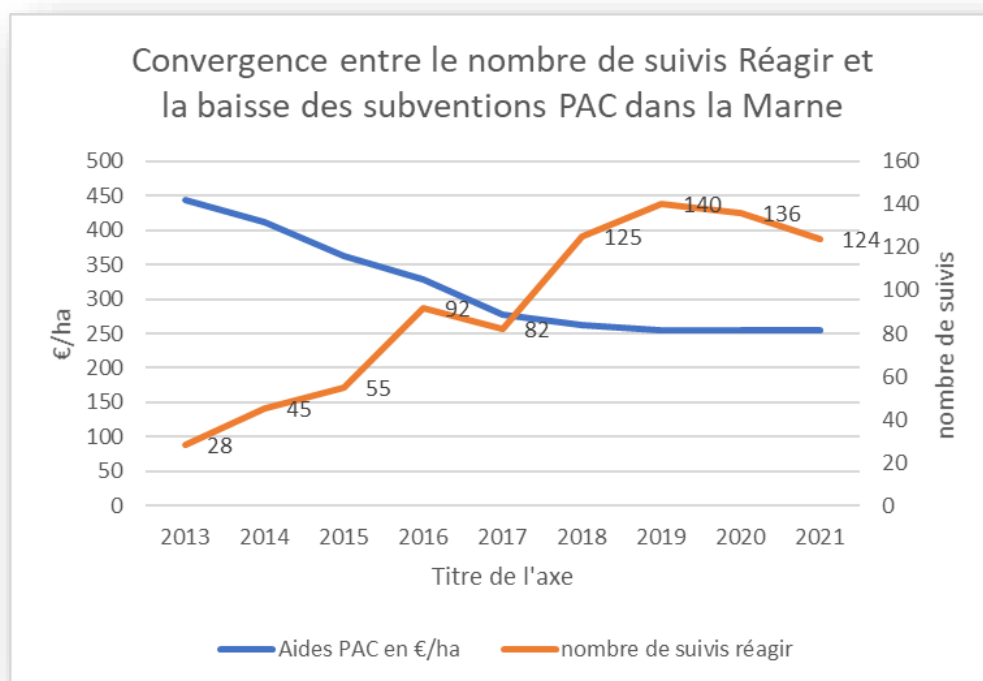
Le dispositif REAGIR reçoit le soutien financier des partenaires publics :



Les **partenariats évoluent** en fonction des besoins des accompagnements et des profils des exploitants entrant dans le dispositif. Ainsi, en 2021 la Banque CIC a rejoint la cellule d'accompagnement comme nouveau partenaire.

UNE ACTIVITE QUI SE STABILISE

En 2021, REAGIR a accompagné 124 personnes pour 102 exploitations (contre 116 exploitations en 2020).



Nous constatons, dans nos échanges avec nos partenaires économiques et financiers, que ceux-ci rencontrent **autant d'exploitations en difficulté que les années précédentes**. En revanche, comme Réagir, nos partenaires judiciaires notent une diminution des exploitations accompagnées.

L'analyse commune fait ressortir que, depuis le début de la crise sanitaire, les créanciers ont levé la **pression financière** sur les exploitants, ce qui atténue le ressenti des difficultés.

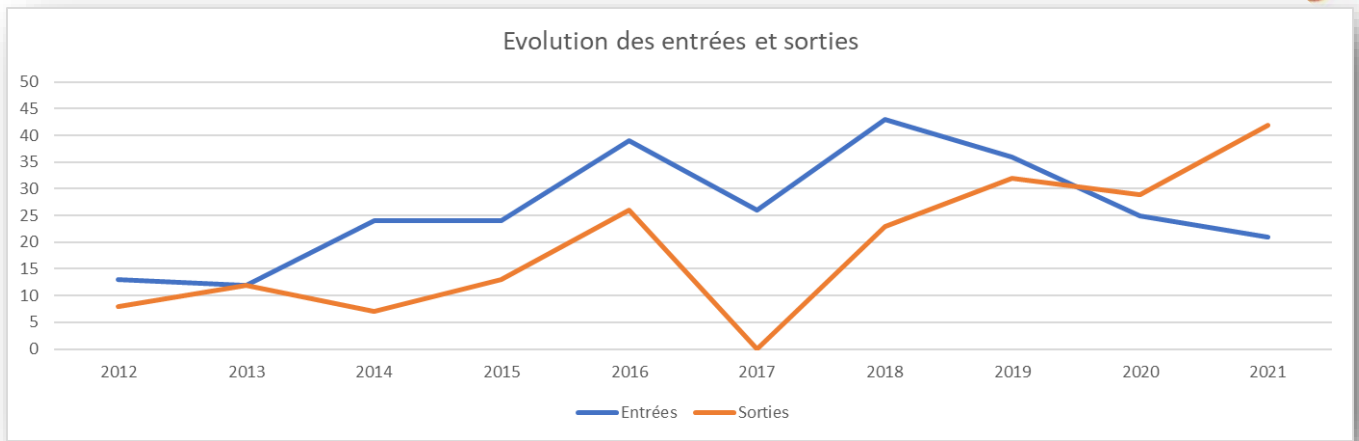
Par ailleurs, **les prix de vente** des produits ont fortement augmenté en 2021, ce qui a permis d'améliorer certaines trésoreries fragiles, et de réduire les appels post-moisson (2021 : 8 entrées de septembre à décembre ; 2020 : 13 entrées ; 2019 : 17 entrées).

Les agriculteurs suivis rencontrent **des difficultés liées à différents facteurs** qui se cumulent :

- Un dérèglement climatique qui ne permet pas d'assurer toutes les récoltes (conditions de semis pas toujours favorables, levée difficile, sécheresse, inondations, conditions de récolte pas toujours idéales)
- Des prix de vente instables, volatiles et liés au marché mondial. Ce facteur n'a cependant pas eu d'impact négatif en 2021 étant donné le niveau élevé des cours
- Les subventions PAC en nette baisse depuis 6 ans

En 2021, 21 personnes sont entrées dans le dispositif, ce qui correspond à 17 exploitations.

4 personnes ont été accueillies sans entrer dans le dispositif : 2 sont non-exploitants et ne rentrent pas dans le champs d'action de Réagir et 2 n'ont pas souhaité entrer dans le dispositif.

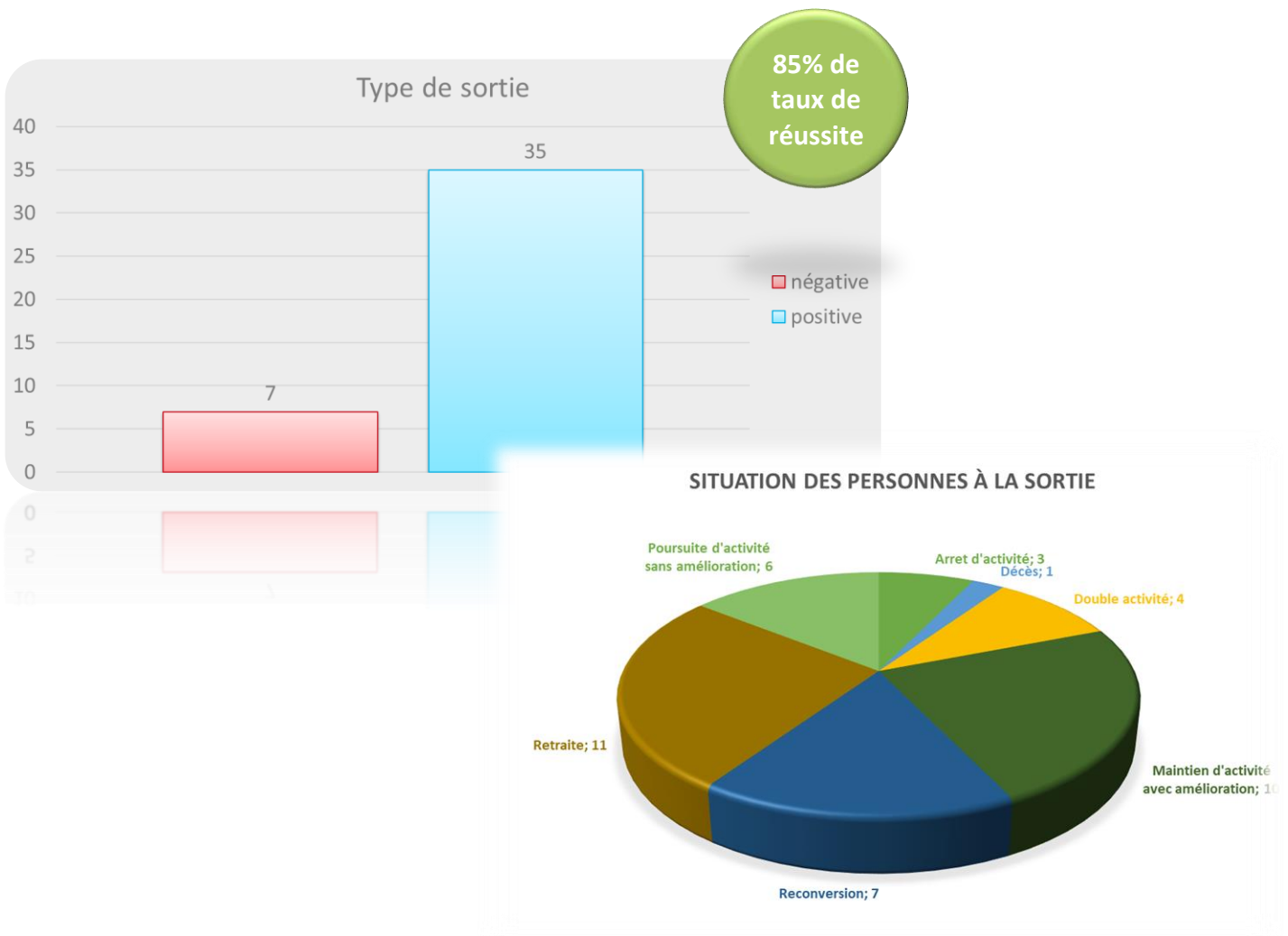


Le nombre d'exploitants entrant dans le dispositif est en baisse. On retrouve les seuils d'entrées de 2014 et 2015.

Nous estimons que cette baisse n'est pas un signe d'amélioration des situations. En effet, on l'explique en partie par le **contexte particulier** de l'année où les structures partenaires des exploitations ont limité la pression sur les exploitants pour obtenir le règlement des encours.

Par ailleurs, la MSA a proposé des plans d'étalement pouvant aller jusqu'à 18 mois sur des cotisations sur salaires.

En 2021, 42 exploitants sont sortis de la cellule REAGIR.



On observe **35 sorties positives**, c'est-à-dire que l'exploitant a retrouvé une autonomie et une situation plus sereine. Ces sorties regroupent des reprises en main de l'exploitation, des départs en retraite ou des reconversions professionnelles.

- 20 exploitants ont maintenu leur exploitation :
 - 6 ont poursuivi l'activité sans amélioration (dont 4 sont sortis pour manque d'implication et 2 pour attentes non compatibles avec la mission de Réagir).
 - 10 exploitants ont amélioré leur situation,
 - 4 exploitants ont poursuivi leur activité en la complétant avec une activité salariale.

- 21 exploitants ont arrêté leur activité :
 - 11 départs en retraite
 - 7 reconversions dont 5 exploitants devenus salariés et 2 exploitants ayant créé une nouvelle activité entrepreneuriale.
 - 3 arrêts d'activité :
 - L'exploitant était double actif : il a donc maintenu son emploi
 - L'exploitante n'a pas repris d'activité salariale pour l'instant
 - L'exploitant est aujourd'hui demandeur d'emploi.

Parmi ces 21 arrêts d'activité, il y a eu :

- 3 liquidations dont 1 démembrement et 2 extinctions
 - 8 cessions à la famille
 - 6 exploitants ont transmis à un tiers
 - 4 démembrements
- 1 décès lié à des soucis de santé.

Quelques exemples de solutions trouvées par les agriculteurs sortis en 2021 grâce à l'accompagnement REAGIR

- Redressement économique suite à une amélioration technique et à la mise en place de plans d'étalement avec les créanciers.
- Retraite et transmission ayant permis de régler les encours.
- Reconversion professionnelle.
- Revenu complémentaire trouvé à l'extérieur.
- Accompagnement à la liquidation.
- Vente de foncier ayant permis de régler les encours.
- Accompagnement à la maîtrise des budgets privés et professionnels.
- Accompagnement à la communication entre associés et entre membres d'une famille.

Typologie des agriculteurs qui sollicitent le dispositif REAGIR

Il est difficile de réaliser un « profil type » de l'agriculteur ou du viticulteur en difficulté. Chaque individu ayant ses spécificités, son histoire, son fonctionnement.

La segmentation classique n'est pas significative en terme d'analyse. Réagir regroupe :

- tous types de productions
- toutes tranches d'âge
- toutes formes juridiques
- tous niveaux d'instruction allant du certificat d'étude au diplôme d'ingénieur

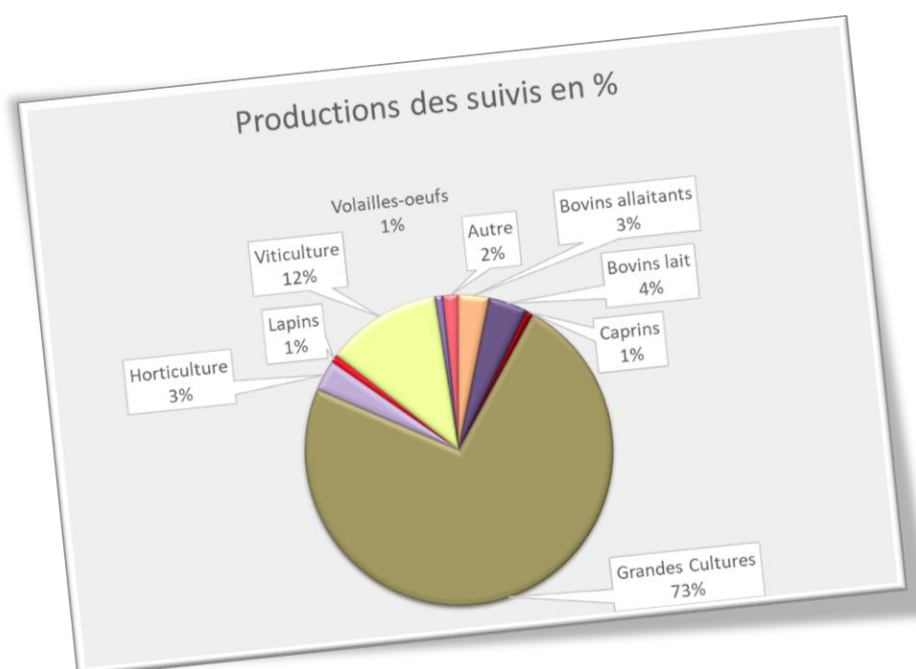
La typologie des exploitants accompagnés correspond à celle des exploitations marnaises.

Le seul point commun des exploitants accompagnés est de rencontrer des **difficultés majeures** et très souvent **multiples** et de devoir solliciter une aide pour s'en sortir, humainement, socialement, économiquement.

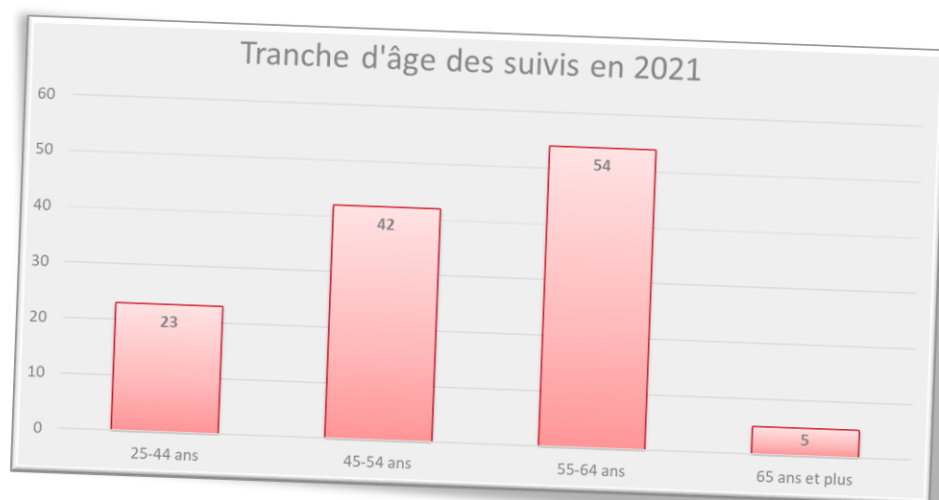
Type de production

La crise agricole de l'année 2016 a renversé les situations : avant cette date, la majorité des exploitations accompagnées comptait un élevage, alors qu'aujourd'hui la majorité est en grandes cultures.

Nous constatons également une augmentation du nombre de viticulteurs accompagnés.



Tranche d'âge



Tous les âges sont représentés, de 25 à plus de 65 ans.

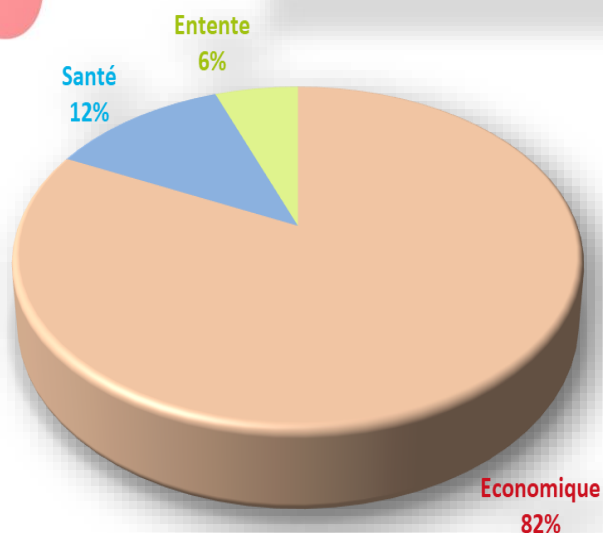
Le nombre de suivis de moins de 40 ans est stable depuis plusieurs années et se situe entre 12 et 14 par an.

Si l'on détaille la tranche d'âge 25 à 40 ans, **14 personnes ont moins de 40 ans**, et 9 ont suivi le parcours à l'installation.

Pour ceux ayant suivi ce parcours incluant le Plan Personnalisé Professionnel, différentes causes de difficultés sont identifiées :

- problèmes de gestion
- prélèvements privés trop élevés
- trop d'investissements
- difficultés techniques
- difficultés relationnelles
- reprise important des comptes courants des cédants
- financement d'une succession et achat de foncier
- coût de reprise trop élevé
- pas de posture de chef d'entreprise

La typologie des exploitations suivies par Réagir est diverse : on rencontre des viticulteurs, des polyculteurs, des éleveurs, des maraichers.



Nature des demandes faites au dispositif

Sur les 124 accompagnements en 2021, 102 nous ont sollicité pour des motifs principalement économiques, 15 pour des raisons de santé et 7 pour des problèmes d'entente.

Cette répartition évolue peu depuis 2016.

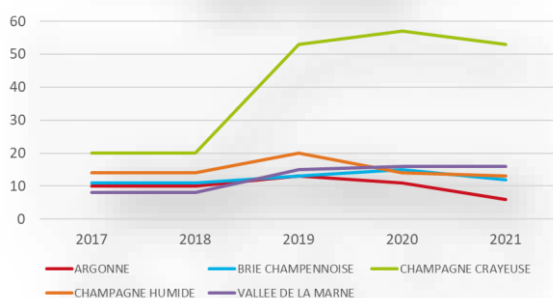
On note de manière flagrante une prédominance des **difficultés économiques**.

Ce motif est la plupart du temps le facteur majeur d'entrée dans REAGIR. Cependant, les problèmes économiques ne sont souvent qu'une **conséquence** d'autres problématiques (santé physique, santé mentale, divorce...).

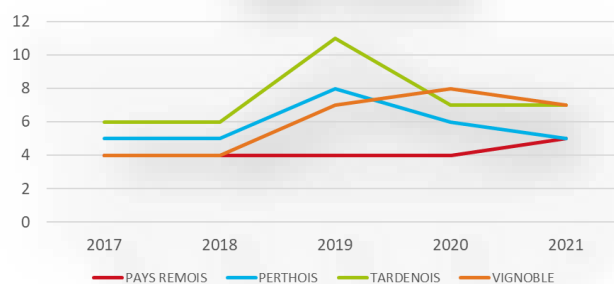
Localisation des agriculteurs suivis en 2021



Evolution du nombre de suivis par région naturelle



Evolution du nombre de suivis par région naturelle

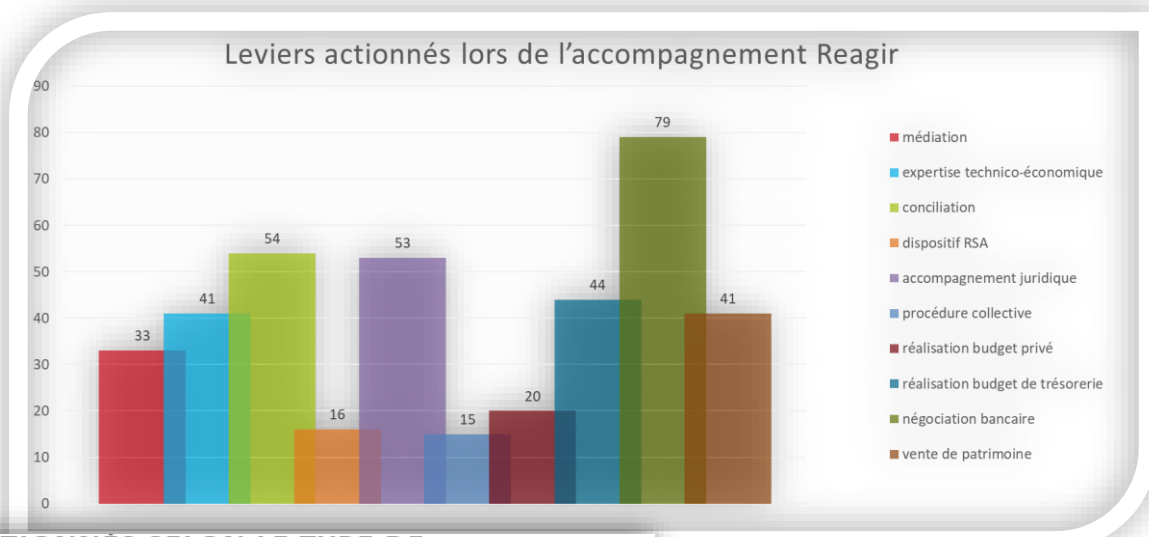


La proportion d'exploitants se situant en Champagne crayeuse et Vallée de la Marne a connu un gros boom en 2019, suite à des difficultés dans la filière betteravière depuis 2018.

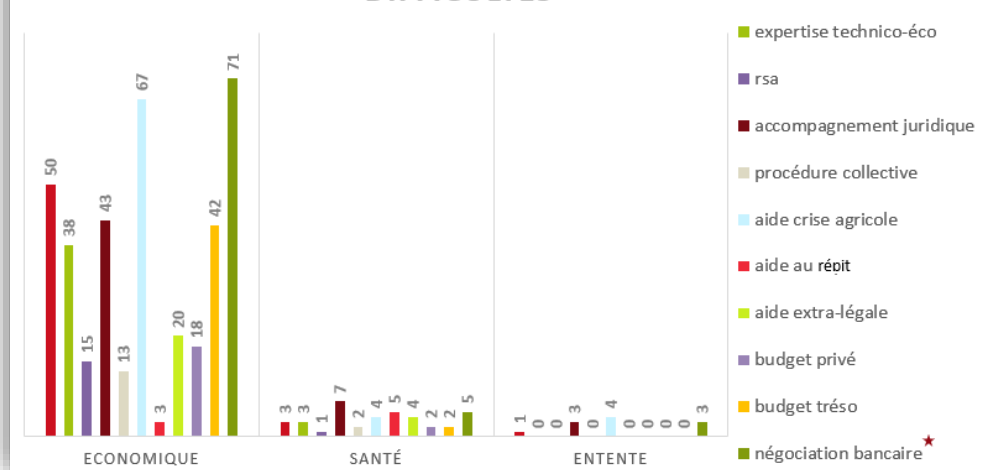
Le nombre de personnes suivies dans les zones défavorisées telles que l'Argonne, la Champagne humide et le Perthois diminue au fur et à mesure des années.

Le nombre de suivis en **zone viticole** a tendance à augmenter depuis 2018.

Type d'actions conduites avec les agriculteurs



LEVIERS ACTIONNÉS SELON LE TYPE DE DIFFICULTÉS



La conciliation est ici une négociation avec les créanciers hors banque.

La spécificité des accompagnements Réagir nous pousse à mettre en place une grande **diversité d'actions** pour aider les agriculteurs à rebondir.

La gravité des situations financières des exploitations au moment de leur entrée dans le dispositif se reflète dans le nombre de négociations bancaires menées (79 en 2021). **Cette gravité pourrait être moindre** si les exploitants entraient plus rapidement dans le dispositif.

Une des actions fréquentes menée au sein de Réagir est la conciliation entre les exploitants et leurs partenaires. Un agriculteur en difficulté a tendance à **s'isoler** et à **perdre la confiance** de ses créanciers. Notre rôle est de **relancer** la communication et la compréhension entre les différentes parties.

Explications économiques

En grandes cultures, l'année 2021 a été marquée par une **année culturelle compliquée** sur le plan climatique avec des gelées tardives et une forte pluviométrie qui a engendré, sur certains secteurs, des inondations estivales. La qualité des récoltes en a été impactée.

Cependant, le **prix élevé de céréales** a permis de compenser économiquement cette moindre qualité.

La filière betterave a été marquée par les épisodes « Goltix » et « Marquis » qui ont contraint un certain nombre d'exploitants à détruire leurs betteraves. Néanmoins, cet événement n'a pas impacté les trésoreries puisque les coopératives agricoles ont indemnisé leurs adhérents. Reste à savoir s'il y aura des impacts sur les cultures suivantes.



On observe des charges opérationnelles et de mécanisation stagnant depuis 2 ans et **difficilement compressibles**.

Les prévisions de résultat 2021 montrent pour la première fois depuis 2013, un résultat courant supérieur aux aides PAC découplées. Notons toutefois que **les primes PAC ont diminué de 32 à 42 %** depuis 2013, selon les régions naturelles.

En grandes cultures, le revenu moyen sur le département est de 420 €/ha en 2021 contre 235 €/ha pour la moyenne 5 ans. Pour rappel, la moyenne 2010/2014 était de 450 €/ha. (sources : FDSEA et Cerfrance).

On note cependant une grande disparité entre les résultats les plus élevés et les plus faibles avec un écart type de 25 %. L'écart tend à se creuser.

Malgré la hausse du prix de vente des céréales, les **trésoreries** seront **impactées** en 2022 par la **hausse** du prix des intrants et de celle des cotisations sociales (liée à la hausse du revenu).

En systèmes d'élevages bovins, l'année a été favorable et a permis de constituer des stocks de fourrage suffisants pour la prochaine campagne. Les résultats de l'élevage bovin allaitant sont cependant limités par des prix restant bas. L'élevage laitier se porte mieux qu'en 2020, avec des prix à la hausse fin 2021.

La fin d'année 2021 a vu poindre le début d'une crise en élevage porcin avec des prix de vente en baisse et des charges opérationnelles en hausse.

Les prix des intrants et celui des aliments étant en hausse, les trésoreries des élevages seront également impactées en 2022.

La viticulture a été impactée par les **gelées tardives** du printemps 2021 et les **maladies**. Selon les secteurs géographiques, la quantité de raisin récolté était comprise entre 0 et 14 000 kg/ha, avec une moyenne inférieure à 7 000 kg/ha.

Les viticulteurs ayant de la réserve ont pu compenser pour atteindre la limite fixée par l'appellation pour 2021, soit 10 000 kg/ha.

Les réserves ayant été utilisées pour compenser la faible récolte 2021, elles seront à reconstituer dans les années à venir, ce qui laisse maintenant peu de marge de manœuvre aux exploitants.



LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les rencontres

En parallèle des Comités Techniques, réunissant les partenaires 5 fois par an, Réagir organise des rencontres et des échanges pour diffuser les informations de l'accompagnement Réagir et identifier les leviers, offres, et accompagnements existants afin d'optimiser les suivis. Ainsi, en 2021, les actions partenariales réalisées ont été les suivantes :

- Rencontre avec Me VERMUE, administrateur judiciaire
- Rencontre avec le Département et la MSA Marne-Ardennes-Meuse pour faciliter l'accès au RSA des exploitants
- Participation à une enquête de la DDT sur les pistes d'amélioration des cellules départementales d'accompagnement des exploitants en difficulté
- Rencontre avec l'UDAF afin d'améliorer nos connaissances réciproques sur nos dispositifs et les actions communes possibles
- Rencontre commune entre la DDT des Ardennes et la DDT de la Marne afin d'améliorer l'accès des exploitants aux audits AREA
- Participation aux réunions du Comité de suivi inondation organisées par la préfecture de la Marne
- Interventions auprès des équipes comptables d'AS Entreprises – Sensibilisation à la prévention
- Réunion avec Vivea afin de mieux appréhender la réglementation de financement des formations, mais également des bilans de compétences
- Echanges réguliers avec l'ADASEA de l'Aisne pour la constitution de Réagir 02 et sa mise en place
 - Réflexion commune avec le service adhérents AS Entreprises et FDSEA Conseil sur le protocole de suivi des exploitants accompagnés
 - Rencontre avec le CDER dans un souci d'amélioration continue de partenariat
 - Participations aux réunions Réagir Grand-Est
 - Echange sur le dispositif Oser avec la Chambre d'Agriculture Marne
- Réunion commune avec les différents mandataires judiciaires intervenants dans la Marne

Des Comités Réagir en présence des élus ont également été mis en place en 2021 pour recréer du lien entre le dispositif et les élus des différentes structures partenaires privées et publiques.

- Audition par Françoise FERAT, sénatrice

Dans le cadre du rapport national sur les agriculteurs en situation de détresse, créé au sein de la commission des affaires économiques, Françoise FÉRAT a auditionné le dispositif Réagir 51 pour apporter ses connaissances sur ce sujet avant la présentation au Sénat le 17 mars 2021.

- La réussite des groupes de paroles

Redonner confiance, retrouver l'estime de soi, oser parler de ses difficultés, recréer du lien, ne pas se sentir seul... c'est sur ces objectifs que REAGIR a initié et impulsé la rencontre entre exploitants suivis. Les groupes de parole sont un temps de partage qui se réalise chez un agriculteur suivi par REAGIR qui accueille de façon volontaire quelques autres agriculteurs.

Ce temps fort est guidé et animé de façon bénévole par Joël Morlet, sociologue et prêtre. Il apporte un cadre de bienveillance et d'esprit constructif.

- Une étude sur les actions préventives face au risque de burn-out des exploitants

Suite à l'étude réalisée en 2020 en collaboration avec Alice Martinet sur le « Sens du Travail en Agriculture », mettant en évidence que sur les 320 exploitants enquêtés plus de 30% étaient en risque élevé de burn out, l'ADASEA a étudié, à la demande du CAF Marne, les actions proposées par les OPA de la Marne pouvant alimenter le sens au travail.

En effet, l'étude avait mis en évidence que les exploitants trouvant le plus de sens au travail, étaient mieux préservés des risques de burn-out.

Un recensement auprès des OPA a permis d'identifier 55 actions. En collaboration avec Alice Martinet (MSA Picardie) et Christelle Halipre (MSA Marne Ardennes Meuse), ces actions ont été analysées.

Les résultats de ce travail d'enquête et d'analyse ont été partagés aux partenaires de Réagir et au CAF de la Marne dans un objectif de sensibilisation et de réflexion pour la création de nouvelles actions.

- Perfectionnement comptable et économique

Les accompagnateurs ont organisé gratuitement pour les suivis Réagir, deux journées de formation sur le thème du perfectionnement comptable et économique.

En effet, l'équipe constate souvent des fragilités dans la maîtrise des indicateurs de gestion et des incompréhensions avec les partenaires, notamment comptables, conseillers de gestion et banquiers.

6 exploitants ont pu suivre ces interventions

- Savoir Réagir face à un exploitant en difficulté

La cellule Réagir a proposé des interventions d'une demi-journée destinées aux agents des OPA, pour leur donner des outils lorsqu'ils rencontrent des exploitants en difficulté, et leur permettre de savoir se protéger.

45 personnes de 11 structures différentes y ont participé en 2021.

- La présence de bénévoles : un appui au travail des accompagnateurs

Le bénévole est un appui à l'accompagnement. Il aide l'exploitant à la réalisation d'actions et lui apporte un soutien. Tri de factures, classement... écoute, conseils...calcul des coûts de revient, accompagnement au Tribunal Judiciaire lorsque l'accompagnateur est indisponible ou encore aide à la recherche d'un emploi extérieur.

Le bénévolat a commencé en septembre 2018 et a déjà notamment permis :

- à 6 exploitants de mettre à jour 3 ans de retard de leur comptabilité
- à 5 exploitants de reprendre confiance en eux et de retrouver la capacité à prendre des décisions sur leur exploitation
- à plusieurs exploitants de se sentir soutenus dans les épreuves professionnelles et parfois personnelles qu'ils traversent

A ce jour, trois bénévoles sont engagés aux côtés de REAGIR :

1. Yvon HOFBAUER, retraité du CDER, ancien comptable
2. Véronique KUNYSZ, retraitée de Familles Rurales, service RH
3. Sylvie ALBEAUX, retraitée du CDER, ancienne comptable
4. Joël MORLET, prêtre et sociologue



Un accompagnement des accompagnateurs

Les accompagnateurs Réagir sont accompagnés en formation continue par le Dr Emmanuel GOURMET, médecin généraliste, psychothérapeute, spécialisé dans la relation d'aide.

Les accompagnateurs se perfectionnent aussi sur les procédures collectives pour que ces outils soient utilisés comme leviers de rebond pour les exploitants.

Ils ont également rencontré les cellules Réagir des autres départements afin d'échanger sur les pratiques et se former.

Marie DECOVEMACKER s'est formée à la médiation en situation de conflit.



De gauche à droite : Marie Decovemacker, Amandine Tavernier, Amandine Clouet, Marc Challan-Belval

Une communication indispensable pour prévenir et sensibiliser

Le site internet de Réagir (www.reagir-marne.fr) met à disposition des agriculteurs et des OPA des témoignages, des informations et des conseils. En 2021, le site a été restructuré pour faciliter la navigation et permettre aux visiteurs de visualiser plus rapidement les actualités liées à l'activité de Réagir.

Suite à l'étude sur le Sens au Travail en agriculture (disponible sur <https://www.reagir-marne.fr/wp-content/uploads/2021/01/Etude-Alice-Version-finale.pdf>) réalisée par Alice Martinet pour l'Adasea, un communiqué de presse a été adressé à la presse agricole et grand public, régionale et nationale.

De nombreuses retombées presse

Radio-TV

-France Bleu Champagne-Ardenne : JT du 8 février (témoignage d'Alice Martinet et de Julie Portejoie, directrice de l'Adasea) et JT du 23 mars (témoignage de Marie Decomacker, accompagnatrice Réagir suite au rapport parlementaire sur le suicide en agriculture).

-RTL : JT du 2 mars (témoignage d'un agriculteur suivi par Réagir et de Constant Floquet, président de l'Adasea)

-France 3 Champagne-Ardenne : JT de 19h du 18 février (témoignage d'Alice Martinet)



Retrouvez ces reportages audiovisuels sur le site de Réagir : <https://www.reagir-marne.fr/actualites/>

Presse écrite agricole et grand public, régionale et nationale

Vous retrouverez ci-dessous tous les articles liés à l'Etude sur le Sens du Travail en Agriculture et aux actions du dispositif REAGIR (Fonctionnement de Réagir, Formation « Savoir Réagir » destinées aux conseillers des OPA, Groupe de Parole, Motivations des partenaires à s'impliquer dans Réagir...).





Le flou du suicide dans le monde agricole à des causes multiples : endettement, solitude, surmenage... récemment, tous les observateurs ont remarqué une pression croissante de la société sur les épaules des agriculteurs : l'agri-bashing. Photos Aurélien Laidy

AGRICULTURE

Le suicide des agriculteurs demeure un sujet tabou

PAYS D'ÉPERNAY La sénatrice Françoise Férat conduit une mission sur cette question délicate. Si de nombreux dispositifs existent, les principaux concernés tardent encore à appeler au secours.

Des fots, on passe des semaines sans voir personne. On n'a pas le même rythme de vie que les autres. » Sèverine Lobjois est éleveuse d'ovins à Oger. Elle ne se plaint guère. Son exploitation est saine et elle est aidée. Mais elle sait très bien que ce n'est pas le cas de tous ses confrères qui font parfois face au surendettement, au divorce ou à des problèmes de santé et finissent étranglés par les charges jusqu'à craquer.

En 2015, 605 agriculteurs, dont 372 exploitants (292 hommes et 80 femmes) et 233 salariés agricoles, se sont suicidés selon une des rares données à ce sujet publiée par la Mutualité sociale agricole (MSA). La profession est particulièrement touchée mais le sujet reste caché. « En 2020, il y a un gros tabou qui existe encore, reconnaît notre éleveuse. Il y a une grande fierté dans le monde agricole, il ne faut pas admettre que l'on a des problèmes. Il y a des aides qui existent mais, comme pour les femmes bataves, encore faut-il que l'agriculteur fasse le chemin jusqu'à elles. » C'est notamment en raison de ce problème que la sénatrice centriste de la Marne, Françoise Férat, s'est emparée du sujet avec le sénateur PS de l'Hérault, Henri Cabanel. Elle doit rendre son rapport en mars au gouvernement. « L'idée est née en décembre 2019 quand mon collègue Henri Cabanel a fait une proposition de loi sur la lutte contre le suicide des agriculteurs. Mais elle portait principalement sur un aspect économique alors que l'on sait que les causes sont multiples. » Alors une mission parlementaire fut lancée.

« Quand on est agriculteur, il faut affronter le stade du déni sur sa situation mais aussi le regard des autres dans son village »

Robert Brunel, directeur MSA

« On a été ralenti par le Covid mais on a pu faire nos auditions. » Cette semaine, elle commence la seconde étape en allant à la rencontre de familles touchées par le suicide d'un de leurs proches.

La sénatrice a déjà fait deux constats préoccupants : « On n'a pas de données chiffrées sur le nombre de suicides chez les agriculteurs. C'est incroyable que l'administration n'arrive pas par exemple à faire la distinction entre ouvriers et exploitants. » Ce que reconnaît Hubert Brunel, directeur de la MSA Marne Ardennes Meuse. « Nous n'avons pas accès à ces informations. » Autre point noir noté par la sénatrice, « le manque de reconnaissance des associations. Il y a encore du travail à-dessus ».

Et ce, alors que les accompagnements (remplacement, départ en vacances, prime d'activité...) se développent. « Aujourd'hui, c'est plus simple pour eux de s'arrêter », note Claire Mangin, travailleuse sociale pour la MSA. Elle remarque toutefois que les professionnels font de plus en plus appel à ces aides. « Les gens ont moins peur de dire qu'ils sont à bout. » Difficile de dire si l'augmentation du nombre de demandes de RSA



David Chobriet a fait appel à la cellule d'aide Réagir pour le sortir de l'impasse du surendettement. Aujourd'hui, il a stabilisé sa situation et n'est plus cultivateur.

résulte d'une plus grande pauvreté ou d'une prise de conscience des principaux concernés. « Mais ce n'est pas assez connu encore. Les plus de 50 ans sont moins ouverts pour évoquer leurs problèmes. » Elle reste encore trop souvent sollicitée pour s'occuper de paysans qui ont évoqué le suicide. « On reste très attentif. On a des grilles pour décider les risques. Le plus compliqué, c'est avec ceux qui refusent de parler. » Souvent, ils attendent de se retrouver au pied du mur pour demander de l'aide. « Quand on est agriculteur, souligne Hubert Bruneel, il faut affronter le stade du déni sur sa situation mais aussi le regard des autres dans son village. »

SORTIR DE L'OMBRÉ

David Chobriet, à Fauv.-Vésigneul, n'a pas trop attendu. « Même avec un autre emploi à côté, je n'arrivais pas à

605

Le nombre d'agriculteurs qui se sont suicidés en 2015 selon un rapport de la MSA publié en 2019. Une mortalité de 20 % par rapport au reste de la population. Mais ces chiffres seraient sous-estimés.

faire rentrer assez d'argent », explique le désormais ex-agriculteur qui travaille aujourd'hui en intérim. Endetté, il allait de plus voir son exploitation se réduire. « Ma sœur voulait récupérer ses terres, ça a été le déclic. » Face à la situation, il a eu la bonne idée de faire appel à Réagir (voir ci-dessous) pour l'aider à sortir de l'ornière. « Il ne faut pas rester seul dans son coin, sinon c'est trop tard. Mais je sais bien que ce n'est pas simple de de-

mander de l'aide dans le monde agricole, il y a toujours des valeurs qui rôdent pour récupérer la terre. » En un an et demi, Réagir le sort du surendettement. « Ils connaissent les bonnes personnes et il y a un vrai suivi. La dame qui m'accompagne, Mme Tavernier, c'est presque une amie. C'est bien d'avoir quelqu'un avec qui parler et qui agit. » Pour lui, c'est un drame que l'association soit aussi peu connue. « Surtout que ça ne coûte presque rien. » D'ailleurs, c'est un autre souci soulevé par la sénatrice Françoise Féral, la pénurie financière de ces aides, de plus en plus sollicitées. Il ne faudrait pas que le progrès de ces dernières années, encore fragile, soit anéanti par des coupes budgétaires. ■

MAXIME BRUNEL

Si vous avez des idées suicidaires, parlez-en explicitement à votre médecin. En cas d'urgence, appelez le 15.

"CHEZ AGRI'ECOUTE, 6 À 9 % DES APPELS CONCERNENT DES CRISES SUICIDAIRES"

Lancée en 2014 par la Mutualité sociale agricole, la plateforme Agri'Ecoute est un numéro gratuit accessible H24 et 7j/7 (09 69 39 29 19). Il permet aux agriculteurs de contacter des psychologues diplômés pour parler de leurs problèmes. C'est entièrement anonyme et ils peuvent téléphoner au même psychologue quatre fois de suite. « Nous avons eu 3 510 appels en 2019 et 3 600 en 2020 », souligne le Dr Véronique Maeght-Lenormand, pilote du plan national de la prévention du suicide à la MSA. « Les premières raisons des appels concernent souvent des problèmes personnels : rupture familiale, isolement, décès dans la famille... » C'est donc des problèmes différents de Réagir (voir ci-dessous) qui répond surtout à des problèmes financiers. Autre élément à noter : « 80 % du temps, les entretiens suffisent. Les agriculteurs ont besoin de parler. » Ce qui signifie qu'ils attendent pas d'être au bord de la rupture pour contacter Agri'Ecoute. C'est justement un besoin identifié par le rapport parlementaire : parvenir à faire venir les professionnels en détresse avant qu'il ne soit trop tard. Ainsi, le Dr Maeght-Lenormand note que « 6 à 9 % des appels parlent de crise suicidaire. La majorité des personnes sont anxieuses ou en situation de dépression. » Il faut appeler avant qu'il ne soit trop tard.

LES AUTRES POINTS

Une consultation en ligne pour aider le Sénat

Pour nourrir la réflexion du travail parlementaire du Sénat, un appel à témoignages a été diffusé en ligne (<https://senat.limeque-ry.org/522885>) pour permettre à l'entourage d'agriculteurs qui se sont suicidés ou ont tenté de le faire, de s'exprimer sur cette question grave. Mis en ligne le 9 décembre, il est disponible jusqu'au 15 janvier. Entièrement anonyme, il demande au répondant des détails sur les circonstances du suicide, si l'agriculteur était suivi par une institution (Mutuelle sociale agricole, association, syndicat...) et demande des idées pour essayer de lutter contre ce fléau. Pour le moment, « nous avons reçu une cinquantaine de réponses, s'entonne Françoise Féral, la sénatrice marnaise qui co-dirige la mission parlementaire. Je ne pensais pas en avoir autant mais on sent qu'il y a une vraie attente. »

Le rapport rendu en mars

Si un premier rapport, par le député LREM du Lot-et-Garonne, Olivier Damaisin, a été publié début décembre sur le même sujet, il faudra attendre mars pour que le Sénat rende le sien. « Nous avons été ralentis avec le Covid et nous tenions à rencontrer des familles d'agriculteurs qui sont passés à l'acte », explique la sénatrice centriste Françoise Féral qui commencera ces rencontres cette semaine à travers la France. Elle prévoit un rendu du rapport avec son collègue de l'Hérault, Henri Cabanel, « pour le mois de mars. Le ministre de l'Agriculture m'a appelé pour me dire qu'il attendait notre travail pour être force de proposition. J'ai trouvé ça élégant de sa part. » Pas question pour la sénatrice de voir son rapport finir dans un tiroir. « Je ferai moi-même des propositions. Par exemple, une formation administrative dans les écoles agricoles. J'ai été rapporteure du budget de l'enseignement agricole pendant 16 ans et j'ai vu que ça manquait cruellement. »

Un réseau d'agri-sentinelles

En 2019 a été mis en place par le ministère de l'Agriculture un réseau de sentinelles parmi une trentaine d'institutions et organisations pour signaler les agriculteurs en souffrance. « On le faisait déjà avec nos délégués, souligne Hubert Bruneel, à la tête de la MSA Mame-Ardenne-Meuse. Dans les Ardennes, on a formé des personnes dans les entreprises pour les aider à identifier une personne en souffrance. » D'autres sont en cours de formation. Des yeux en plus essentiels, surtout que la MSA a bien moins de délégués de terrain qu'avant qui lui permettaient de faire remonter les situations de souffrance.

Des ateliers bien-être pour les agricultrices des Ardennes

Dans ce département très touché par les cas de suicide, la Chambre d'agriculture a pris de multiples initiatives dont une particulièrement originale : « Bien dans sa peau, bien dans ses bottes ». A destination des femmes, même si des hommes ont parfois participé, il s'agit d'ateliers dédiés au bien-être : « On a un peu adapté la formule. Avant, il y avait aussi des expositions culturelles mais c'est le bien-être qui se remplissait le plus vite. » Le principe est simple : offrir quelques heures de répit aux agricultrices autour d'un atelier (yoga, réflexologie...) « pour permettre aux agricultrices de se retrouver entre elles et s'aérer l'esprit ». Un effet bénéfique à long terme : « A un pu constater que certaines poursuivaient l'activité testée ensuite, ce qui lui permettait de se changer les idées. » Ce genre d'initiatives intéresse tout particulièrement la Chambre d'agriculture de la Mame.

3 QUESTIONS À...



JULIE PORTEJOIE
DIRECTRICE
D'ADASEA

"Tous les agriculteurs qu'on accompagne ont pensé au suicide"

Qu'est-ce que la cellule Réagir ?

C'est un service d'accompagnement pour les agriculteurs en difficulté. C'est eux qui viennent à nous, même si on peut être prévenus par un tiers. On analyse sa situation pour savoir si quelques conseils suffisent ou s'il faut un vrai accompagnement. La majorité du temps, leurs problèmes sont économiques (en 2019, 111 des

exploitations suivies sur 138 l'étaient pour raison économique) mais ça cache souvent des problèmes de santé, familiaux, etc.

Combien d'agriculteurs suivez-vous ?

Quand nous avons commencé en 2012, ils étaient 17. Aujourd'hui, nous en suivons 138, un chiffre en constante augmentation. Nos quatre accompagnants sont bien chargés. Il y a le bouche-à-oreille bien sûr et la grande majorité des agriculteurs que l'on suit s'en sortent et rebondissent. Ils parlent de nous autour d'eux, ce qui rassure. Et puis, il faut savoir que l'agriculture est en pleine restructuration, par le bas, ce qui laisse beaucoup de monde sur le carreau. Au début, il s'agissait principalement d'éleveurs (seulement 6 % des entrants en 2019) mais aujourd'hui, on a de tout. On se retrouve à aider des exploitations de plus en plus

grosses, des gens qui pensaient être dans une situation confortable. La plus forte proportion est dans la Champagne Crayeuse (53 personnes suivies en 2019, +138 %) mais nous avons aussi des viticulteurs (19 % des nouveaux entrants en 2019, loin derrière les grandes cultures, 67 %).

Le suicide est-il un sujet qui revient souvent ?

Tous les agriculteurs qu'on accompagne ont pensé au suicide. Heureusement, les passages à l'acte restent très rares, nous n'avons eu que deux ou trois cas. Il faut se dire que souvent, les gens attendent trop longtemps. Ils sont surendettés, mis à la porte de leurs fournisseurs et de leurs banques. Il y a des cas où il faut d'abord sauver l'exploitant avant de songer à sauver son exploitation.

S'informez

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Garder du sens au métier d'agriculteur

Publié le 24/02/2021 - 09:57 par Julie Guichon



En perpétuelle adaptation pour répondre aux attentes sociétales, les agriculteurs montrent parfois des signes de lassitude, voire de souffrance psychologique. Face à ce constat, l'Adasea de la Marne, en partenariat avec Alice Martinet, étudiante en master de psychologie du travail, a réalisé une enquête auprès des agriculteurs marais pour comprendre ce qui donne du sens à leur métier.

319 agriculteurs ont répondu à cette enquête. *"Ce nombre significatif de retours montre que les agriculteurs sont sensibles à ce sujet, affirme Alice Martinet. Nous leur avons donné la possibilité de s'exprimer et ils nous l'ont bien rendu."*

Une population fragile

De plus en plus d'exploitants de grandes cultures se trouvent confrontés à des difficultés. *"Contrairement aux éleveurs, ils n'ont jamais vécu de crise aussi grave, observe Julie Portejoie, directrice de l'Adasea. Nous sommes face à un public qui se fragilise dans un contexte en évolution."*

De nombreux élus locaux ont participé à cette enquête, vécue comme une sorte de bilan professionnel, *"qui a soulevé des interrogations inhabituelles et amené des réflexions plus profondes sur la réalité du métier"*, explique Julie Portejoie.

Un des volets décelé par l'enquête est l'importance de l'accompagnement des jeunes installés. *"Ils doivent davantage prendre conscience de la gestion et du pilotage d'une exploitation agricole dans un environnement économique incertain, prévient la directrice de l'Adasea. Nous devons les avertir des risques et des facteurs qui fragilisent les structures pour qu'ils s'y préparent et s'arment dès le départ."*

Valoriser pour donner du sens

Cultivar utilise des cookies sur son site.
En poursuivant votre navigation, vous en acceptez

OK

Les résultats de l'enquête sont sans équivoque. La reconnaissance de la société alimente le sens du travail de l'agriculteur. *"Nous sommes tous responsables de ce que l'on relate, souligne Julie Portejoie. Dans nos discours, nous devons nous focaliser davantage sur ce qui est positif et moteur."* *"Un des moyens pour être en connexion avec le grand public, c'est de communiquer sur la qualité des produits, sous un angle concret d'actions positives vis-à-vis de l'environnement. C'est ce qui intéresse le consommateur"*, ajoute Alice Martinet.

Être en adéquation avec soi-même

La définition donnée au concept de "sens du travail" évolue au fur et à mesure de la carrière de l'agriculteur. *"Chacun a ses réponses. Il n'existe pas qu'un seul sens du travail, précise Alice Martinet. Plus celui-ci est alimenté de façon diversifiée, plus il est solide et moins le risque de burn-out est élevé."* Pour donner du sens au travail, il faut nourrir quatre dimensions : la cohérence, l'importance, l'orientation et l'appartenance. *"Il est indispensable de trouver la cohérence avec ce que je suis et ce que je sais faire, tout en étant en phase avec mes valeurs"*, conclut l'étudiante en psychologie du travail.

C'EST SON AVIS

« Avec 18 % des agriculteurs en burn-out, il faut réagir »

Ancienne conseillère dans l'Aisne, **Alice Martinct** a réalisé une étude sur le burn-out des agriculteurs et le sens du travail (1) pour l'Adasea 51 (Marne), dans le cadre d'un master en psychologie à l'université de Reims. Elle fournit des pistes pour s'en préserver et se sentir mieux.

« 18 % des 319 agriculteurs de la Marne qui ont répondu à notre enquête se trouvent en situation de burn-out et 31 % risquent de s'y retrouver. Le chiffre interpelle. Il a interpellé les organisations agricoles du département et des départements voisins. Il a également interpellé la commission sur la prévention du suicide des agriculteurs du Sénat, qui m'a demandé de lui présenter notre étude.

LES TROIS PHASES DU BURN-OUT

Pour savoir si les agriculteurs se trouvent ou pas en burn-out, nous leur avons proposé un test d'une trentaine de questions élaboré par Sophie Berjot, chercheuse à l'université de Reims, avec qui j'ai conduit cette étude. Le trouble s'installe de façon insidieuse en trois étapes. Il démarre par un épuisement physique et moral, la sensation d'être "à bout" ou "à cran". Pour se protéger de cet épuisement, la deuxième phase consiste à prendre une grande distance par rapport à son activité, à travailler comme un robot, ce qui mène à une perte d'efficacité qui se traduit, troisième phase, par une perte de confiance en soi, l'impression de ne servir à rien.

Pour ceux qui s'estiment en burn-out, il est indispensable de consulter un médecin ou un psychologue. Il ne faut pas avoir peur de reconnaître ses fragilités et oser faire le pas, en parler à un professionnel qui saura vous aider, ou à un proche qui vous épaulera dans la démarche. Selon les résultats de notre enquête, ce sont les exploitants en polyculture élevage qui souffrent le plus. Les viticulteurs et agriculteurs sur des exploitations avec une diversification sont moins concernés. Notre étude a mis en évidence le lien très net entre le sens que chacun donne au travail et le risque de burn-out.

IDENTIFIER CE QUI DONNE DU SENS À SON TRAVAIL

Pour s'en préserver, une des premières pistes est d'explorer ce qui donne du sens à son travail ou, au contraire, contribue à le détruire. Les contraintes administratives, la pression économique, la remise en cause de la manière de produire, le manque de considération, l'incertitude face à l'avenir sont autant d'éléments cités par les agriculteurs qui contribuent à faire



perdre ce sens. À l'inverse, les agriculteurs ont identifié comme donnant du sens à leur activité le fait de cultiver au rythme des saisons, de produire avec moins d'intrants ou dans le respect des animaux, de répondre aux attentes des consommateurs, de nourrir le monde, d'entretenir le territoire, de s'accomplir par la réussite technique et économique de son exploitation, de vivre sa passion, au contact de la nature, de transmettre une exploitation qui aura su innover... L'objectif de chacun pour se sentir mieux sera d'utiliser comme leviers les éléments qui donnent le plus de sens à leur travail.

PRENDRE DU REcul, FAIRE UNE PAUSE

Il n'y a pas de solution clés en main, mais il ne faut pas s'éreinter à lutter contre ce que l'on ne contrôle pas. Il ne sert à rien de pester contre la déclaration Pac, elle est obligatoire. Par contre, les revendications peuvent être portées collectivement via le syndicalisme. Certaines tâches peuvent être déléguées. Le fait de prendre du recul, se libérer l'esprit l'espace d'un week-end, faire du sport avec des amis, se poser quelques secondes pour contempler la nature, s'arrêter pour échanger avec un voisin, ou prendre du temps en famille peut faire un bien fou. »

PROPOS RECUEILLIS PAR B. CAILLIEZ

(1) Les résultats complets de l'étude sont disponibles sur le site <https://www.renii-marne.fr/a-propos/etude-sens-du-travail/>

COMPRENDRE

PSYCHOLOGIE Une étude sur le sens du travail en agriculture, notamment et le lien avec le burn-out, a été réalisée pour l'Adasea 51 auprès de 319 agriculteurs marnais. Elle révèle que près de la moitié des agriculteurs enquêtés sont en grande fragilité.

Le sens du travail étudié en agriculture

Dans le cadre de son master de psychologie sociale, du travail et des organisations de l'Urea⁽¹⁾, Alice Martinet a réalisé pour l'Adasea 51 une étude sur le sens du travail en agriculture auprès de 319 agriculteurs marnais, avec l'aide des bénévoles du dispositif Reagir de l'Adasea 51, de la FDSEA et de la chambre d'agriculture de la Marne. Objectif : identifier le lien entre sens du travail et burn-out, et explorer ce qui donne du sens au travail ou au contraire ce qui le détruit. « Nous avons des agriculteurs souvent épuisés par le travail, en burn-out ou à la limite », explique Constant Floquet, président de l'Adasea 51. « Accompagnant des agriculteurs en difficultés via le dispositif Reagir, il était important pour nous d'étudier ce phénomène en enquêtant auprès d'un maximum d'exploitants marnais ».

Sens du travail et burn-out
18 % ont été identifiés en burn-out et 31 % en risque de burn-out, soit près de la moitié en situation de fragilité. Et 58 % des enquêtés estiment que leur travail revêt un sens important. Il existe un lien réel entre « sens du travail »



18 % des agriculteurs marnais enquêtés ont été identifiés en burn-out et 31 % en risque de burn-out, soit près de la moitié en situation de fragilité.

et « burn-out », et ce de façon négative : plus les agriculteurs trouvent un sens à leur travail, moins ils sont exposés au burn-out. Ainsi, la grande majorité pour qui le travail revêt un sens élevé ne sont pas concernés par le burn-out ou le risque d'en faire un. Un lien entre « burn-out » et « organisation du travail » a également été établi dans 89 % des situations. Ce sont les exploitants en polyculture-élevage qui en souffrent le plus.

Des sources et des destructeurs

L'enquête a également permis de relever sept sources ayant un impact positif sur le niveau de sens au travail des agriculteurs. Par exemple, « produire au rythme des saisons et mesurer la réussite à la fin de l'année », « produire avec moins d'intrants pour la satisfaction du client et la reconnaissance de la société », ou encore, « transmettre à ses enfants une exploitation qui aura su innover ». Elles peuvent être utilisées comme leviers d'action pour aider un exploitant à retrouver plus de sens dans son travail, voire à sortir du burn-out. Quatre destructeurs du sens au travail ont également été relevés : « les contraintes administratives, réglementaires et environnementales absurdes », « les attaques sur le métier », « la pression financière des banques, assurances et impôts » et « le manque de considération, l'incertitude pour l'avenir et le manque de rémunération ».

Une double compétence pour mieux accompagner

À 45 ans, après avoir travaillé 20 ans dans le secteur agricole, Alice Martinet a repris le chemin des études pour poursuivre un cursus en psychologie et obtenir cet été son diplôme de psychologue du travail afin d'avoir une double compétence. Elle est actuellement en stage à la MSA de Picardie. « Dans le cadre de mes fonctions de conseillère en élevage, puis de responsable de service à la Chambre d'agriculture de l'Aisne, j'étais souvent confrontée à la question du mal-être des agriculteurs dont les causes dépassaient la technique et l'économique, avec par exemple des problèmes d'entente entre associés, ou encore des agriculteurs qui ne savaient plus pourquoi ils travaillaient. Mes formations courtes ne suffisaient pas à bien appréhender ces questions. L'objectif d'acquies des compétences en psychologie, en complément de mon parcours en agriculture, est de pouvoir mieux accompagner les agriculteurs en détresse ».



Pourquoi s'intéresser au sens du travail ?

« Face à une population agricole en pleine mutation, avec de fréquentes remises en question dans la manière de produire, dans les attentes des consommateurs, dans le regard que porte la Société, se poser la question « quel est le sens de mon travail ? », permet de se tourner vers l'avenir en étant bien ancré dans ses convictions parce que l'on sait pourquoi on fait ce travail explique Alice Martinet. « Se poser la question de ce qui l'alimente ou le renforce mais aussi de ce qui l'abîme, c'est peut-être se prémunir de la désillusion, du burnout ».

Pour chaque typologie d'agriculteurs, l'étude pointe du doigt les sources qui ont le plus d'impact positif ou au contraire ce qui détruit le plus le sens du travail.

Un sujet qui interpelle la presse et le Sénat

Cette étude, dont la synthèse complète est disponible sur le site de Reagir (<https://www.reagir-marne.fr/a-propos/etude-sens-du-travail/>), et le sujet du mal-être des agriculteurs ont été fortement relayés par la presse agricole mais également grand public (France 3, France Bleu, RTL, l'Union...), ces derniers mois, preuve que le sujet inter-

pelle, et pas seulement au niveau régional. La Commission des affaires économiques du Sénat a également enquêté sur le suicide des agriculteurs sur tout le territoire pendant un an avant de rendre ses conclusions au Ministre de l'Agriculture le 24 mars. 63 propositions ont été avancées pour prévenir le suicide chez les agriculteurs. L'Adasea 51 et Alice Martinet avaient été auditionnées dans le cadre de cette enquête.

Adasea 51 – Dispositif Reagir
03 26 04 74 09

⁽¹⁾ Université de Reims Champagne-Ardenne

Évaluer les dispositifs existants dans la Marne

Les résultats de l'étude ont également été présentés aux partenaires de Reagir, la cellule départementale d'accompagnement des agriculteurs en difficultés qui reçoit le soutien financier de la Région Grand Est et du Département de la Marne. Sensibilisés à cette problématique et intervenant directement dans le fonctionnement des exploitations, ces organismes ont un rôle à jouer dans la prévention et la détection qui doivent être réalisées de façon segmentée et non généralisée. En effet, les facteurs de sens au travail et les destructeurs de sens sont différents selon les catégories d'âge, de sexe et de production. S'il existe déjà des dispositifs et des actions dans la Marne pour agir sur le volet de la prévention, se pose la question de savoir s'ils sont suffisants. Fin avril, Reagir réalisera un diagnostic des dispositifs existants afin d'identifier si les actions proposées couvrent tous les facteurs de sens et donc d'individus. Ces résultats seront repris par les organisations membres de la cellule d'accompagnement Reagir.



En 2019, Philippe et Sylvie Gros ont fait appel à la cellule d'accompagnement Réagir, en raison des soucis de santé de monsieur. Stéphanie Juyet

AGRICULTURE

Des aides pour les agris et vitis en difficulté

NOGENT-L'ABBESSE Problème économique, soucis de santé... Plusieurs dispositifs existent pour soutenir les chefs d'exploitations en difficultés dans le Grand Reims. Philippe Gros, viticulteur à Nogent-l'Abbesse, a bénéficié de ces aides. Toutefois jugées insuffisantes.

ALICE BECKEL

Philippe Gros est ce que l'on appelle un sacré gaillard. Depuis près de vingt ans, l'existence de ce viticulteur est marquée par la maladie, ses hauts et ses bas. « On m'a diagnostiqué un cancer de la vessie de stade 4 en 2002. J'étais pompier volontaire. Je faisais beaucoup de garde en parallèle des travaux des vignes. En deux mois de traitement, vlan !, mime-t-il, sa large main fendait l'air du salon de sa maison, perchée sur les hauteurs de Nogent-l'Abbesse.

« Quand on a vu que l'entreprise roulait. On était rassuré »

Philippe Gros, viticulteur

« La première année, je m'en suis sorti grâce à la solidarité des vignerons du village », insiste-t-il, reconnaissant. Un coup de main salutaire mais précaire. Épaulé par son épouse, Sylvie, il s'organise tant bien que mal. « J'aidais en allant désherber les jeunes pousses de vigne », illustre-t-elle. La chimiothérapie ne suffit pas.

AIDES INSUFFISANTES

À trois reprises, Philippe Gros passe sur le billard. « Trois fois sept heures d'anesthésie générale », résume-t-il. Chaque opération est suivie d'une convalescence d'un

986 000

C'est en euros l'enveloppe accordée à la MSA en 2020 pour prendre en charge une partie des cotisations sociales de ses affiliés. Cette somme a été répartie entre 700 exploitations marnaises.

an.

Pour ne pas perdre le fruit de toute une vie de labeur, les travaux de l'exploitation sont minutieusement planifiés en amont de l'intervention.

« Les indemnités journalières de la MSA (Mutuelle sociale agricole, NDLR) ajoutées à celles de notre complémentaire et nos économies permettaient de payer les tâcherons et les prestataires. Sinon, on a le droit à rien », malgré le binôme. Les époux Gros font face, jusqu'en 2018 et l'ultime opération de monsieur.

La perspective d'un nouvel arrêt semble insurmontable. « Je n'en pouvais plus. Je me sentais seule... Je crois que je faisais un burn out », lâche Sylvie Gros. Cette dernière adresse un courrier à la MSA, « une sorte d'appel au secours ».

SOUTIEN MORAL

Une assistante sociale les aiguille vers le dispositif Réagir. Ces hommes et ces femmes apportent conseils et écoute aux exploitants en difficulté.



84 % des personnes aidées par Réagir sont des exploitants. Un phénomène souvent expliqué par la chute des prix et les nombreux aléas climatiques. Aurélien Lamy



Dasea et sa cellule d'accompagnement d'exploitants en difficulté sont hébergés à la Maison des agriculteurs de Reims. Gaëlle Méjean

Echelonnement des cotisations sociales, changement de statut pour pérenniser l'activité, conseils de gestions et proposition d'embaucher une aide ménagère, plusieurs pistes sont mises sur la table.

SUUVI PENDANT UN AN

« Mais surtout, c'était un soutien moral. On en avait trop gros sur le

coeur. Ils nous appelaient régulièrement pour savoir comment ça allait », décrit la quinquagénaire. « C'était énorme ! Je suis parti à ma dernière opération confidentielle », abonde Philippe Gros.

Le couple sera suivi un an (contre trois habituellement). « Quand on a vu que l'entreprise roulait. On était rassurés », justifie ce chef d'exploit-

tion. « J'ai même gardé quelques outils de gestion. Et on sait qu'en cas de problème, ils sont là », abonde son épouse. « C'est un plus », conclut-il.

Mais pour les Nogentais, encore trop peu est fait pour les agriculteurs et les viticulteurs, ces professions si essentielles à la survie de l'humanité. ■

3 QUESTIONS À...



AMANDINE TAVERNIER
MEMBRE
DE RÉAGIR

« Les chefs d'exploitation appellent trop tard »

Qu'est-ce que le dispositif Réagir ? Réagir est une structure créée en 2011, portée par l'Adasea (Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture, Ndr) et financée par le Département et la Région. Trois salariées et un prestataire composent cette cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la

Marne. Ces problèmes peuvent être d'ordre financier, familial, administratif, juridique ou de santé. Ils viennent nous voir quand ils ne parviennent plus à prendre de décision sur l'orientation de leur entreprise. Malheureusement, ils viennent nous voir souvent trop tard.

Et Quoi consiste cet accompagnement ?

Dès que l'on fait une entrée, on réalise un audit de l'entreprise en sollicitant tous les acteurs annexes : la coopérative, la banque, le comptable, la MSA, etc. pour avoir une approche globale. Pendant les trois années du suivi, on va aider l'agriculteur à reprendre confiance en lui, résoudre ses problèmes qu'ils soient techniques, financiers, économiques ou l'épauler dans sa reconversion. Par exemple, on va proposer à un éleveur de dédier une parcelle pour l'alimentation de

ces bêtes ou échelonner ses cotisations sociales.

Constatez-vous de plus en plus de chefs d'exploitation en difficulté ?

Oui. En 2015, on comptabilisait une cinquantaine de suivis ; cette année on a dépassé la barre des 150. Les problèmes sont aux deux tiers d'ordre économique, viennent ensuite les soucis de santé et les problèmes familiaux. Le pays rémois est assez épargné avec seulement quatre cas sur 138 en 2019. Autre changement, le profil des bénéficiaires. Auparavant, c'était essentiellement des éleveurs, désormais ce sont essentiellement des céréaliers. Les grandes cultures représentent donc 64 % et les viticulteurs 24 % des personnes accompagnées. Cela s'explique notamment par les sécheresses à répétition et la fin des quotas betteraviers mais aussi des aides de la Pac (Politique agricole commune, Ndr) en baisse.

Le dépôt de bilan n'est pas la mort de l'entreprise

En plus de Réagir, un autre dispositif existe pour venir en aide aux exploitants dans la panade : Solidarité Paysans Marne-Ardenne. Cette association de loi 1901 compte une douzaine de bénévoles et près de 50 adhérents. À l'image de leurs confrères de l'Adasea, un binôme de bénévole va ébaucher une solution de sortie de crise, « remettre l'agriculteur au cœur de l'action, qu'il devienne acteur », explique la présidente de l'association, Odile Mouchet. L'une des solutions possibles consiste à déposer le bilan. « Ce terme fait peur. Les chefs d'exploitations pensent que s'ils vont au tribunal, c'est fichu. C'est faux ! C'est un outil de redressement étendu aux paysans depuis 1988. Cela permet de conserver les outils et de poursuivre son métier. L'interlocuteur des créanciers n'est plus l'agriculteur mais un mandataire. Ça permet d'enlever un poids sur les épaules de la famille. Au terme d'une période d'observation découpée en deux périodes de six mois, le tribunal décide si un plan de redressement peut être établi jusqu'à 15 ans ou si une procédure de liquidation judiciaire doit être prononcée. Il faut donc de la pédagogie pour lutter contre les préjugés. » Et aider les agriculteurs à sortir la tête de l'eau.

LES AUTRES POINTS

Peu de reconversions

Que ce soit Solidarité Paysans, l'Adasea ou la MSA, tous affirment que le nombre de reconversions est peu élevé dans la région. « Les reconversions sont souvent causées par les aléas de la vie. Certains arrêtent mais il y a souvent la nostalgie du métier. Que ce soit une reconversion subie ou choisie, l'essentiel est de faire en sorte que le paysan sorte de façon digne. » L'année passée, la cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté, Réagir, comptait neuf personnes réorientées. Les raisons de ces changements de carrière sont variables, note Amandine Tavernier : « Pour l'une, la situation économique de l'exploitation n'était plus viable ; deux associés étaient épuisés ; cinq autres se sont réorientés économiquement ; le dernier n'avait jamais vraiment eu la vocation. » Malheureusement, ces reconversions sont parfois un peu forcées « car les gens appellent trop tard et donc les situations sont de plus en plus difficiles ne peuvent parfois plus être solutionnées ».

D'autres aides disponibles

Pour épauler les agriculteurs et les viticulteurs en cas de coup dur, la MSA a plusieurs dispositifs.

Tout d'abord, la sécurité sociale agricole dispose d'une ligne de crédit d'environ un million d'euros par an. Ainsi en 2020, 986 000 euros ont été partagés entre 700 exploitations aux très faibles revenus pour régler une partie de leurs cotisations sociales.

Autre aide possible, un crédit pour une prise en charge psychologique des chefs d'entreprise.

En cas d'épuisement professionnel ou burn out, les salariés et dirigeants agricoles peuvent bénéficier de l'aide au répit.

Ce dispositif comprend plusieurs volets : des aides au départ en vacances ou aux temps de loisirs (le service de remplacement peut ainsi être financé sept à dix jours), des groupes de parole, des séances de sophrologie ou encore des consultations psychologiques. Enfin, une ligne téléphonique baptisée Agriécoutes permet aux paysans et à leurs proches de dialoguer de façon confidentielle avec un professionnel. Ce numéro est disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 au 09 69 39 29 19.

Vignobles et champs sous surveillance

Les exploitants épaulés par les équipes de Réagir sont majoritairement des hommes de 44 à 64 ans. Cependant depuis quelques années, les jeunes agriculteurs (25-44 ans) sont de plus en plus nombreux à toquer à la porte de cette cellule d'accompagnement. « Que des jeunes, tout juste installés, soient en difficulté pose question », affirme Amandine Tavernier.

L'Adasea va également scruter de près l'état de santé des entreprises viticoles pour voir si la baisse d'appellation va impacter le secteur. De son côté, la Mutuelle sociale agricole est en train de préparer une étude sur le devenir des exploitations.

Des points d'accueil pour être bien aiguiller

L'Adasea ne se résume pas uniquement à la cellule d'aide, Réagir. Les salariés de l'entreprise animent aussi le Point d'accueil installation pour aider tous les porteurs de projets à mener à bien leur ambition. L'organisme a également la charge, pendant au moins encore deux ans, du Point Info Transmission. Deux instances pour aiguiller les chefs d'exploitations dans ces étapes clés de la vie d'entreprise.

Reims : le sens du travail étudié en viticulture

Une étude sur le sens du travail en agriculture, et notamment le lien avec le burn-out, a été réalisée pour l'Adasea 51. Elle révèle que les viticulteurs sont plus protégés que les autres exploitants.

Dans le cadre de son master de psychologie sociale, du travail et des organisations de l'Urca⁽¹⁾, Alice Martinet a réalisé pour l'Adasea 51 une étude sur le sens du travail en agriculture auprès de 319 exploitants marais dont 22 % en viticulture et 12 % en polyculture-viticulture. Cette enquête a été réalisée avec l'aide des bénévoles du dispositif Reagir de l'Adasea 51, de la FDSEA et de la chambre d'agriculture de la Marne. Objectif : identifier le lien entre sens du travail et burn-out, et explorer ce qui donne du sens au travail ou au contraire ce qui le détruit. « Nous avons des exploitants souvent épuisés par le travail, en burn-out ou à la limite », explique Constant Floquet, président de l'Adasea 51. « Accompagnant des agriculteurs en difficultés via le dispositif Reagir, il était important pour nous d'étudier ce phénomène en enquêtant auprès d'un maximum d'exploitants marais ».

Sens du travail et burn-out

18 % des enquêtés ont été identifiés en burn-out et 31 % en risque de burn-out, soit près de la moitié en situation de fragilité. Et 58 % des enquêtés estiment que leur travail revêt un sens important. Il existe un lien réel entre

« sens du travail » et « burn-out », et ce de façon négative. Ainsi, la grande majorité des agriculteurs pour qui le travail revêt un sens élevé ne sont pas concernés par le burn-out ou le risque d'en faire un. Un lien entre « burn-out » et « organisation du travail » a également été établi dans 89 % des situations. C'est en viticulture que les exploitants sont le plus protégés avec 60 % des viticulteurs enquêtés évalués sans burn-out et 26 % en risque de burn-out. Les exploitants en viticulture-polyculture sont un peu plus exposés avec 50 % sans burn-out et 30 % en risque de burn-out.

Des sources et des destructeurs

L'enquête a également relevé sept sources ayant un impact positif sur le niveau de sens au travail. Ce qui renforce le sens du travail pour les viticulteurs, c'est de « produire de la qualité dans le respect de l'environnement », « s'accomplir via la réussite technique et économique de l'exploitation » ou encore « transmettre à ses enfants une exploitation qui aura su innover ». Ces sources peuvent être utilisées comme leviers d'action pour aider un viticulteur à retrouver plus de sens dans son travail, voire à sortir du burn-out. Quatre destructeurs du sens au travail ont également été relevés.

« Les contraintes administratives, réglementaires et environnementales absurdes » et « la pression financière des banques, des assurances et des impôts » sont ceux qui dégradent le plus le sens du travail chez les viticulteurs.

Un sujet qui interpelle la presse et le Sénat

Cette étude, dont la synthèse complète est disponible sur le site de Reagir (<https://www.reagir-marne.fr/a-propos/etude-sens-du-travail>), et le sujet du mal-être des agriculteurs ont été fortement relayés par la presse agricole mais également grand public (France 3, France Bleu, RTL, l'Union...), ces derniers mois, preuve que le sujet interpelle, et pas seulement au niveau régional. La Commission des affaires économiques du Sénat a également enquêté sur le suicide des agriculteurs sur tout le territoire pendant un an avant de rendre ses conclusions au Ministre de l'agriculture le 24 mars. 63 propositions ont été avancées pour prévenir le suicide chez les agriculteurs. L'Adasea 51 et Alice Martinet avaient été auditionnées dans le cadre de cette enquête.

Adasea 51 – Dispositif Reagir
03 26 04 74 09

⁽¹⁾ Université de Reims Champagne-Ardenne

Une double compétence pour mieux accompagner

À 45 ans, après avoir travaillé 20 ans dans le secteur agricole, Alice Martinet a repris le chemin des études pour poursuivre un cursus en psychologie et obtenir cet été son diplôme de psychologue du travail afin d'avoir une double compétence. Elle est actuellement en stage à la MSA de Picardie. « Dans le cadre de mes fonctions de conseillère en élevage, puis de responsable de service à la Chambre d'agriculture de l'Aisne, j'étais souvent confrontée à la question du mal-être des agriculteurs dont les causes dépassaient la technique et l'économique, avec par exemple des problèmes d'entente entre associés, ou encore des agriculteurs qui ne savaient plus pourquoi ils travaillaient. Mes formations courtes ne suffisaient pas à bien appréhender ces questions. L'objectif d'acquérir des compétences en psychologie, en complément de mon parcours en agriculture, est de pouvoir mieux accompagner les agriculteurs en détresse ».



Pourquoi s'intéresser au sens du travail ?

« Face à une population agricole en pleine mutation, avec de fréquentes remises en question dans la manière de produire, dans les attentes des consommateurs, dans le regard que porte la Société, se poser la question "quel est le sens de mon travail ?" permet de se tourner vers l'avenir en étant bien ancré dans ses convictions parce que l'on sait pourquoi on fait ce travail », explique Alice Martinet. « Se poser la question de ce qui l'alimente ou le renforce mais aussi de ce qui l'abîme, c'est peut-être se prémunir de la désillusion, du burnout ».

ÉTUDE

Burn-out : les viticulteurs moins exposés que les autres exploitants

Une étude sur le sens du travail en agriculture, et le lien notamment avec le burn-out, a été réalisée pour l'Association départementale d'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA 51) auprès d'exploitants marnais dont 34 % de viticulteurs.

«**N**ous avons des exploitants souvent épuisés par le travail, en burn-out ou à la limite, explique Constant Floquet, président de l'ADASEA 51. Accompagnant des agriculteurs en difficultés via le dispositif REAGIR⁽¹⁾, il était important pour nous d'étudier ce phénomène en enquêtant auprès d'un maximum d'exploitants marnais. » Alice Martinet a donc conduit pour l'ADASEA 51 une étude sur le Sens du Travail en agriculture⁽²⁾ auprès de 319 exploitants marnais dont 22 % en viticulture et 12 % en polyculture-viticulture. Objectif : identifier le lien entre sens du travail et burn-out, et explorer ce qui donne du sens au travail ou au contraire ce qui le détruit.



SENS DU TRAVAIL ET BURN-OUT

18 % des enquêtés ont été identifiés en burn-out et 31 % en risque de burn-out, soit près de la moitié en situation de fragilité. 58 % des enquêtés estiment que leur travail revêt un sens important. Il existe un lien réel entre « sens du travail » et « burn-out », et ce de façon négative. Ainsi, la grande majorité des agriculteurs pour qui le travail revêt un sens élevé ne sont pas concernés par le burn-out ou le risque d'en faire un. Un lien entre « burn-out » et « organisation du travail » a également été établi dans 89 % des situations. C'est en viticulture que les exploitants sont le plus protégés avec 60 % des viticulteurs enquêtés sans signe de burn-out et 26 % en risque de burn-out. Les exploitants en viticulture-polyculture sont un peu plus exposés avec 50 % sans burn-out et 30 % en risque de burn-out.

DES SOURCES ET DES DESTRUCTEURS

L'enquête a également permis de relever sept sources ayant un impact positif sur le niveau de sens au travail. Ce qui renforce ce sens pour les viticulteurs, c'est de « produire de la qualité dans le respect de l'environnement, s'accomplir via la réussite technique et économique de l'exploitation, ou encore transmettre à ses enfants une exploitation qui aura su innover ». Ces sources peuvent être utilisées comme leviers d'action pour aider un viticulteur à retrouver plus de

sens dans son travail, voire à sortir du burn-out. Quatre destructeurs du sens au travail ont également été identifiés. « Les contraintes administratives, réglementaires et environnementales absurdes et la pression financière des banques, des assurances et des impôts » sont ceux qui dégradent le plus le sens du travail chez les viticulteurs.

La synthèse complète de cette étude est disponible sur le site de REAGIR (www.reagir-marne.fr/a-propos/etude-sens-du-travail/). Par ailleurs, la Commission des affaires économique du Sénat a également enquêté sur le suicide des exploitants sur tout le territoire pendant un an avant de rendre ses conclusions au Ministre de l'Agriculture le 24 mars dernier. L'ADASEA 51 et Alice Martinet avait été auditionnées dans le cadre de cette enquête. ■

ADASEA 51

Dispositif REAGIR - 03 26 04 74 09

(1) Réagir reçoit le soutien financier de la Région Grand Est et du département de la Marne.

(2) Dans le cadre de son Master de Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations à l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

↑ C'est en viticulture que les exploitants sont le plus protégés avec 60 % des viticulteurs enquêtés évalués sans burn-out et 26 % en risque de burn-out.



AB VITI
Vignons de père en fils
Prestataire depuis plus de 10 ans

Nous vous proposons
d'effectuer toutes vos prestations
manuelles (de la taille à la vendange)
et mécanisées (enjambeur/chenillard)
par du personnel encadré et qualifié.

PRESTATAIRE CERTIFIÉ VDC

SAVOIR-FAIRE / TRADITION / QUALITÉ

Armond BEAUFORT - 06 24 92 43 21
02400 GLAND
ab.viti@live.fr
<http://www.google.com/viti/vitiflor>

COMPRENDRE

SOCIAL Amandine Cichosz est accompagnatrice Réagir depuis 2 ans. Elle nous livre ses impressions et expériences sur ce dispositif reconnu par l'État depuis 2018 comme cellule d'accompagnement pour les agriculteurs en difficultés dans la Marne.

Réagir, au cœur de l'accompagnement des agriculteurs en difficultés

Quelles sont les particularités des exploitants que vous suivez ?

Amandine Cichosz : Ce sont des individus comme vous et moi qui rencontrent des difficultés auxquelles ils ne savent plus faire face. Elles peuvent être d'ordre économique, mais aussi familiales ou de santé. Réagir est là pour les soutenir et les accompagner dans la résolution de leurs problèmes.

Leur point commun est le sentiment d'être seul et désarmé. Les personnes qui nous appellent ont la volonté de s'en sortir, mais ne savent pas comment s'y prendre.

Ils ont des problèmes depuis plusieurs années, et se sont coupés du monde petit à petit, souvent par honte. Lors du premier rendez-vous ils m'expriment un réel sentiment d'échec. Le poids moral de leurs difficultés les plombe, les pousse à rester chez eux, à ne plus participer aux réunions ou à ne plus répondre au téléphone. Ils s'isolent et perdent confiance. Notre mission première est de casser cette situation d'isolement en facilitant la

reprise de contact avec leurs partenaires (banquier, comptable, coopérative...). Recréer le lien va leur permettre progressivement de retrouver l'estime d'eux-mêmes, d'écouter des préconisations et de décider d'actions à mettre en place.

Vous accompagnez à ce jour 23 agriculteurs. D'après vous tous ces agriculteurs trouveront une issue positive ?

AC : Dans la majorité des cas, l'issue est positive pour les personnes suivies. Nous prenons le temps de les écouter pour comprendre leurs besoins. Nous faisons ensemble le tour de ce qui les motive et de ce qui leur pèse. Avant tout, nous aidons l'homme à la tête de l'exploitation, alors si son envie profonde est de cesser le métier d'agriculteur, nous l'accompagnons dans ce sens, a contrario, si son envie est de redresser la situation de l'exploitation, alors nous l'aiderons à le faire. Quoiqu'il arrive, nous respectons son opinion et nous le laissons choisir la direction qu'il a envie de prendre.

Il arrive parfois qu'un exploitant n'arrive pas à rebondir, en 2020, il y en a eu 5 abandons d'accompagnement sur 136 personnes accompagnées. Ces personnes n'étaient pas forcément prêtes pour mettre des changements en place. Pour qu'un accompagnement réussisse, il faut que l'exploitant soit moteur et qu'il ait envie d'améliorer sa situation, sinon, ça ne marche pas.

Réagir met souvent en avant sa collaboration avec les OPA du département. Quel est l'intérêt pour l'exploitant d'entrer dans un dispositif avec tous ces partenaires ?

AC : Les OPA partenaires de Réagir ont tous la volonté d'aider les exploitants en difficultés. Ils proposent des leviers spécifiques pour ce public Réagir qui souhaite trouver de l'aide et rebondir.

Les partenaires nous font confiance et savent qu'une personne suivie par Réagir a 96 % de chance de s'en sortir, alors ils assouplissent leurs règles afin de leur laisser le temps de rebondir.

De plus, en cas de communication difficile ou de désaccord partenaire et exploitant, Réagir est un interlocuteur neutre, c'est un réel atout pour permettre au partenaire et à l'exploitant de recréer une relation de confiance.

Nous avons aussi un rôle de coordination. Nous organisons notamment des rendez-vous communs avec l'exploitant et ses différents partenaires. Grâce à cela, l'exploitant n'est plus isolé, il se sent soutenu par l'ensemble de ses interlocuteurs et ils savent où il en est.

C'est un énorme soulagement pour les gens qui ont recours à notre accompagnement.



Amandine Cichosz, accompagnatrice Réagir.

Vous hésitez à contacter Réagir ?

Sachez que notre structure a mis en place des chartes permettant de garantir l'anonymat des personnes suivies par Réagir et de garantir la confidentialité. Ensuite, nous n'avons pas de voiture identifiée Réagir, ce qui nous permet de venir chez l'exploitant ou d'organiser des RDV avec les OPA sans que le voisin sache qu'il s'agit d'une personne de Réagir. Notre accompagnement est basé sur l'humain, mes collègues et moi-même sommes des piliers sur lesquels les personnes peuvent s'appuyer en toute confiance. Nos méthodes permettent aux exploitants de se sentir écoutés, compris et épaulés.

COMPRENDRE

SOCIAL Dispositif d'aide pour les agriculteurs et viticulteurs en difficultés, la cellule Réagir de l'Adasea 51 intervient en tant qu'interlocuteur neutre entre l'exploitant et les partenaires de l'exploitation pour l'aider à sortir de ses difficultés.

L'Adasea 51 aide les agriculteurs en difficultés à rebondir

Difficultés économiques, de santé, d'entente avec vos associés ou vos salariés, ou encore difficultés administratives ? La cellule Réagir de l'Adasea 51 vous aide à relever la tête, à passer à l'action, à retrouver votre capacité de décision, à identifier des projets pour demain... en un mot : à rebondir.

Réagir est en effet un dispositif d'aide pour les exploitants en difficultés qui intervient en tant qu'interlocuteur neutre. Les exploitants qui frappent à la porte de Réagir sont en général dans une impasse financière et/ou sociale : les portes des fournisseurs et des banques se sont fermées, les liens familiaux sont brisés, leur santé s'est fragilisée.

Un suivi personnalisé

Le rôle de Réagir est alors de les écouter, de réaliser des préconisations impliquant les exploitants et les créanciers, et de suivre le plan d'actions au fil du temps pour sortir les exploitants de leurs difficultés.



Réagir est un dispositif d'aide pour les exploitants en difficultés.

Réagir instaure également une médiation pour régler les problèmes d'entente, les accompagne dans les démarches administratives, les soutient en cas de problèmes de santé et les assiste au tribunal si besoin. L'exploitant aidé dispose d'un référent unique pour un suivi personnalisé pour une durée de

trois ans environ où une grande place est accordée à l'humain. Cet accompagnement est pris en charge en grande partie par les partenaires financiers de Réagir dont le département de la Marne et la Région Grand Est. Le reste à charge pour l'agriculteur aidé est de 200 à 300 €/an.

Oser le premier pas

Réagir, ce sont les exploitants qui en parlent le mieux. « Le premier pas est le plus difficile à faire, raconte l'un d'entre eux. Je suis allé au premier rendez-vous à reculons puis finalement le feeling est tout de suite bien passé. Une fois qu'on est dans le dispositif Réagir, ce n'est finalement que du bonheur. Réagir m'a remonté le moral, aidé à passer les caps difficiles, en un mot m'a allégé le poids qui pesait sur mes épaules. À ceux qui sont en difficulté, je dirai : ne fais pas de bêtise, va voir Réagir. Ils sont là pour

138 exploitants aidés en 2019

41 exploitants ont franchi la porte de l'Adasea 51 pour rencontrer un conseiller Réagir.

36 sont entrés dans le dispositif suite à ce premier entretien.

138 exploitants ont été suivis en 2019.

t'aider. Tu n'es pas tout seul ». Si vous aussi, vous rencontrez des difficultés qui semblent insurmontables, n'hésitez pas à contacter Réagir.

Contact Adasea 51 Réagir :
03 26 04 74 09

Adasea 51 : pour une dynamique sur les territoires

L'Adasea 51 assure une mission de service public auprès de la profession agricole et des agriculteurs et viticulteurs par convention avec la DDT, le département de la Marne, la Draaf et la Région Grand Est. Son objectif est de maintenir et développer une dynamique sur son territoire.

Cette dynamique passe par le maintien des agriculteurs et viticulteurs, au travers de l'installation des jeunes (Point accueil installation), de l'accompagnement des exploitants en difficultés (Réagir) et de l'aide à la transmission des exploitations (Point information transmission) lors de la retraite.

Un territoire agricole et viticole dynamique, c'est également un territoire avec une biodiversité très riche : flore, faune sauvage, avifaune, pollinisateurs... L'Adasea 51 accompagne le développement de la biodiversité sur tout le territoire champardennais au travers de Symbiose et d'Epiterre.

Comment réagir face à un viticulteur en difficulté ?

REAGIR vient de lancer la formation « *Savoir réagir face à un exploitant en difficulté* » destinée aux conseillers des Organisations Professionnelles Agricoles pour leur donner des clefs et des outils pour mieux gérer et accompagner ces exploitants.

« **J**e rencontre régulièrement des salariés d'organisations professionnelles agricoles (OPA) qui me disent s'être trouvés démunis, impuissants devant un agriculteur ou un viticulteur en difficulté ou en détresse », raconte Amandine Tavernier, conseillère Réagir⁽¹⁾ à l'Adasea 51 depuis trois ans qui accompagne une trentaine d'exploitants en souffrance chaque année. Comment réagir dans ces situations ? « En tant que conseillers Réagir, nous sommes formés sur ces méthodes d'accompagnement. Savoir aider et se protéger, cela s'apprend ! C'est pour cette raison que nous avons mis sur pied une matinée destinée aux conseillers des OPA intitulée « *Savoir réagir face à un exploitant en difficulté* » pour leur donner des clefs afin qu'ils sachent à leur tour gérer ces situations : disposer de notions sur la relation d'aide, connaître quelques outils et méthodes utiles pour protéger l'autre et se protéger soi-même ».

Des clefs et des outils

Le contenu de la formation, animée par Amandine Tavernier, est supervisé par Emmanuel Gourmet, docteur en médecine, psychothérapeute, enseignant à la faculté de médecine de Lyon. Ses domaines d'expertise : santé psychologique en milieu professionnel, psychologie de la relation d'aide, qualité de vie au travail, prévention du burnout, prévention du suicide et alliance thérapeutique. L'objectif est d'expliquer aux participants comment identifier et comprendre les émotions de l'exploitant en difficulté (agres-



Amandine Tavernier, conseillère Réagir à l'Adasea 51 depuis trois ans, accompagne une trentaine d'agriculteurs en souffrance chaque année.

sivité, pleurs, état apathique ou dépressif...) et comment y répondre concrètement. « Il faut également oser lui demander s'il a des idées suicidaires, poursuit Amandine Tavernier. Nous donnons des clefs pour identifier si la personne est à risque, si le passage à l'acte est imminent et surtout comment agir en cas de risque élevé (ne pas laisser la personne seule, prévenir les secours...) ». Lors de cette rencontre Savoir réagir, sont également présentés les outils à disposition des conseillers des OPA pour gérer ces situations comme la méthode DESC (description, expression, solution, conséquence) ainsi que les accompagnements existants pour l'exploitant (travailleurs sociaux de la MSA, UDAF, Agri-collectif, Réagir...).

Une session fin septembre

Trois sessions ont déjà eu lieu ce printemps et la prochaine est

programmée le 28 septembre de 9 h à 12 h, à la maison des Agriculteurs à Reims. « La richesse de ces rencontres réside non seulement dans les informations que nous diffusons, mais également dans les échanges entre les participants (voir témoignage en encadré) », souligne Amandine Tavernier.

Vous souhaitez vous inscrire à cette prochaine rencontre ? Contactez dès à présent l'Adasea au 03 26 04 74 09 ou adressez-nous un mail à a051@adasea.net. La rencontre est gratuite pour les OPA adhérentes à l'Adasea et/ou sous convention Réagir. Le coût pour les non adhérents est de 250 €.

Amandine Tavernier
Adasea 51 - Réagir

« Je gère beaucoup mieux ces situations »

« Je n'avais pas vraiment toutes les clés et les outils pour répondre aux questions des agriculteurs en difficulté et savoir comment réagir face à une situation de détresse car ce ne sont pas des thématiques abordées en formation initiale (BTS, ingénieur) », explique Jean-Baptiste Michel, conseiller d'entreprise à l'antenne FDSEA Conseil de Ste Ménehould, région où les agriculteurs connaissent des difficultés économiques depuis quelques années. « Gérer les émotions ne fait pas vraiment partie de notre culture également ! », Jean-Baptiste Michel a suivi la formation Savoir Réagir en mars dernier avec sept autres salariés de coopérative et de centres comptables. « En échangeant avec eux, je me suis rendu compte que je n'étais pas seul à rencontrer ce genre de difficultés, notamment à ne pas réussir à anticiper ce qui pourrait se passer pour l'agriculteur, notamment le risque de suicide. La formation m'a appris à évaluer ce risque et à avoir la bonne réaction en cas de suspicion avérée ».

Une formation indispensable

« Maintenant, je sais beaucoup mieux gérer les rendez-vous avec des agriculteurs en difficulté : poser les bonnes questions et être plus à l'écoute, accepter d'avoir des émotions tout comme l'agriculteur mais les mettre de côté pour avancer. Je parviens aussi à prendre plus de distance par rapport à leurs problèmes, à laisser le temps au temps. Je leur donne des solutions mais j'accepte maintenant qu'ils ne les mettent pas en œuvre, en tout cas pas dans l'immédiat, car ils ne sont pas forcément prêts. Avant, j'étais beaucoup plus dans la volonté que l'action se fasse rapidement, et frustré si cela n'était pas le cas. Nous leur donnons des outils, des conseils, mais au final, c'est toujours l'agriculteur qui décide, qui doit prendre ses responsabilités. Grâce à la formation Savoir Réagir, j'aborde maintenant ces rendez-vous avec plus de sérénité. Cette formation est vraiment indispensable pour tous les conseillers et comptables, jeunes et moins jeunes ».

⁽¹⁾ dispositif d'accompagnement des agriculteurs en difficulté soutenu financièrement par le Département de la Marne et la Région Grand Est.

COMPRENDRE

ACCOMPAGNEMENT Depuis deux ans, E. Leclerc Champfleury est partenaire de Réagir, la cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté de l'Adasea 51. Une suite logique du partenariat que le distributeur construit depuis des années avec ses producteurs fournisseurs.

E. Leclerc Champfleury soutient la cellule Réagir

Outre le soutien financier du Département de la Marne et de la Région Grand Est, Réagir bénéficie d'un certain nombre de partenariats techniques et financiers (OPA et structures privées) pour pouvoir accompagner les exploitants marnais en difficulté, de plus en plus nombreux. En 2019, le centre E. Leclerc Champfleury a rejoint l'aventure via un soutien financier à la cellule d'accompagnement de l'Adasea51.

Pour Wenceslas Fandre, PDG du E. Leclerc Champfleury, tout a commencé lors d'une assemblée générale des JA51 à laquelle il était invité à témoigner de sa relation avec les agriculteurs.

« L'accueil a été chaleureux, se souvient-il. Il y avait une vraie écoute, des questions sincères et un échange libre avec les agriculteurs, sans animosité alors qu'on nous oppose régulièrement. Ces échanges ont été très enrichissants pour moi. C'est à cette occasion que j'ai également découvert



« Il n'y a aucune raison d'opposer agriculteurs et distributeurs. On a tous besoin les uns des autres », estime Wenceslas Fandre, PDG de l'hypermarché E. Leclerc à Champfleury.

l'Adasea et la cellule Réagir. Suite aux bons échos de la part d'amis agriculteurs sur le travail réalisé par Réagir, j'ai donc décidé de soutenir cette action car le sujet m'interpelle. Les agriculteurs sont en effet des chefs d'entreprise comme moi, mais ils sont

souvent seuls face à leurs difficultés. Nous, nous avons la chance de rencontrer d'autres dirigeants de magasins, de pouvoir parler quand on a des soucis, d'être aidés. Je trouve extraordinaire l'existence d'une structure comme Réagir qui consacre du

temps pour briser le silence et épauler les hommes et les femmes qui en ont besoin ».

Circuits-courts et relations humaines

Mais le lien entre Wenceslas Fandre, ses équipes et les agriculteurs se traduit au quotidien et depuis plus de vingt ans.

« Nous travaillons beaucoup en circuit court. Nous sommes donc en relation avec les agriculteurs pour approvisionner le magasin sur un certain nombre de produits : fruits et légumes (salades, endives, fraises, framboises, pommes, haricots verts, champignons, asperges...), volaille, viande bovine Aubrac, farine, œufs, Champagne... Nous sommes amoureux du produit.

Nous voulons donc le meilleur, et le meilleur c'est le produit le plus frais, donc local ! ». Au-delà d'un approvisionnement de qualité, ces circuits-courts sont importants pour le distributeur car c'est également un moyen de faire vivre le terri-

toire et d'apporter une meilleure rémunération aux producteurs en évitant les intermédiaires.

« Nos producteurs bénéficient également d'un retour immédiat de la satisfaction des clients via nos chefs de rayon. Et pendant les confinements, ces circuits-courts nous ont permis de ne jamais être en rupture grâce au très bon relationnel que nous entretenons avec eux depuis des années. Ils font partie de la "famille" ». Tous les ans, les salariés du rayon boucherie sont d'ailleurs invités chez l'éleveur de viande Aubrac avec un repas à la ferme. « Cela permet de bien connaître le produit et le producteur. Dans une relation commerciale, il y a également une relation humaine. Il n'y a aucune raison d'opposer agriculteurs et distributeurs. On a tous besoin les uns des autres », conclut Wenceslas Fandre.

Entreprise ou particuliers, vous souhaitez vous aussi soutenir l'action de Réagir, contact 03 26 04 74 19.

SOUTIEN Participant à un groupe de paroles proposé par REAGIR, Jean-Bernard, agriculteur en difficulté, témoigne de son expérience et encourage d'autres à franchir le pas.

Groupe de paroles : un vrai plus pour les exploitants en difficulté

Reagir⁽¹⁾, la cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté de l'ADASEA51, propose des groupes de paroles aux exploitants ayant déjà intégré le dispositif, en complément du travail réalisé avec leur conseiller Reagir. Suivi depuis deux ans, Jean-Bernard⁽²⁾ participe à l'un d'eux depuis avril 2021. « La première réunion s'est déroulée en visioconférence car nous étions en plein confinement, raconte Jean-Bernard. La seconde a eu lieu à Reims à la Maison des Agriculteurs et les suivantes chez un des six agriculteurs du groupe. Se rencontrer chez les uns et les autres renforce la convivialité ! ».



Les rencontres du groupe de paroles sont basées sur des échanges très souvent libres, même si l'animatrice prépare des sujets au cas où la discussion ne démarrerait pas.

Tous dans la même situation

Mais pour Jean-Bernard, le chemin jusqu'au groupe de paroles n'a pas été simple ! « Franchir la porte de la cellule Reagir a déjà été compliqué comme démarche. Puis, ma conseillère, Amandine Tavernier, m'a ensuite parlé du groupe de paroles. Mais il me fallait d'abord digérer mon entrée dans le dispositif Réagir avant de franchir cette seconde étape.

L'idée a mûri pendant quelques mois et à un moment donné je me suis dit : « on va essayer, ils ne vont pas me manger ! ». J'étais cependant relativement tendu lors de la première rencontre car je ne savais pas comment cela allait se dérouler. Comme j'étais le « petit nouveau », je me suis présenté en premier et puis tout s'est bien passé. Nous sommes tous dans la même situation finalement ! ».

En toute confiance

Les rencontres, qui ont lieu de 9 h à 12 h, sont basées sur des échanges très souvent libres, même si l'animatrice prépare des sujets au cas où la discussion ne démarrerait pas. « Mais on en a rarement besoin ! On se tutoie tous, ce qui facilite la discussion. Chacun parle de sa situation. On se rend compte qu'on a beaucoup de points communs. Cela rassure car je me demandais si j'étais vrai-

Sortir de son exploitation et se libérer

Pour Jean-Bernard, les rencontres du groupe de paroles sont complémentaires à l'accompagnement de la conseillère REAGIR. « La dernière fois, nous avons eu le témoignage d'un agriculteur du groupe qui travaille aujourd'hui comme salarié après avoir vendu son exploitation. Il est maintenant très épanoui alors que je l'ai vu très mal psychologiquement lors de la première rencontre. C'est intéressant de connaître le cheminement des autres. Ça fait réfléchir. Il y a des bonnes idées à prendre partout. Et on peut se dire « il est arrivé, pourquoi pas moi ! Le groupe de paroles m'a redonné confiance, a permis de rompre l'isolement, de se libérer. C'est très important de sortir de son exploitation, de faire autre chose que d'être sur son tracteur toute la journée à ruminer ses problèmes ».

ment incompétent pour en arriver à la situation dans laquelle je me trouvais. Un moment donné, j'ai même eu des idées suicidaires. J'ai pu en parler avec les autres agriculteurs et avec Joël Morlet, prêtre qui co-anime le groupe avec Amandine Clouet. Et surtout, personne ne nous juge, que ce soit les agriculteurs du groupe ou les conseillers Réagir. Il y a une vraie confiance entre nous ».

êtes entrés dans le dispositif Réagir, vous avez fait le plus difficile ! Allez-y ! Rejoignez un groupe de paroles. Personne n'y juge personne et ça apporte tellement ». Et à ceux qui ne sont pas dans Réagir : « si vous sentez que les difficultés arrivent, il ne faut pas attendre. Aller voir Réagir ! Plus tôt on y va et mieux c'est, pour redresser rapidement la situation ».

Ne pas hésiter

Finalement, tous les participants à ce groupe de paroles regrettent une chose : ne pas avoir frappé à la porte de Réagir et de ne pas avoir intégré ce groupe beaucoup plus tôt. « Aux agriculteurs suivis par Réagir, je dirais « Vous

Reagir-Adasea 51
03 26 04 74 09

⁽¹⁾ Le dispositif Réagir reçoit le soutien financier du Département de la Marne et de la Région Grand Est.

⁽²⁾ Le prénom a été modifié pour des raisons de confidentialité.



L'Adasea adresse ses sincères remerciements :

AUX DONATEURS :

Madame Marion BOUCHACOURT
Monsieur Wenceslas FANDRE, Adhérent SAS Sodichamp
Aux agriculteurs de Pomacle
Aux suivis REAGIR qui se reconnaîtront.

AUX MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE :

pour la qualité des informations apportées et pour leur collaboration dans les accompagnements.

AUX MANDATAIRES JUDICIAIRES, ADMINISTRATEURS ET GREFFIERS DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES :

pour les conseils apportés aux accompagnateurs Réagir sur les procédures collectives.

A LA DDT de la Marne, à la Région Grand Est

pour leurs soutiens financiers, leurs collaborations constructives et la qualité des relations.

AU DEPARTEMENT DE LA MARNE

Pour le soutien politique, financier et la qualité de la collaboration technique avec le Service Insertion.

A LA MSA MARNE, ARDENNES, MEUSE

Pour le soutien financier et la collaboration avec les travailleurs sociaux et le service recouvrement.

AU DOCTEUR GOURMET, Médecin, psychothérapeute et formateur

Pour son écoute et la qualité de sa supervision

Enfin, l'Adasea remercie l'ensemble des administrateurs de l'association pour leurs engagements.



Maison des agriculteurs – 2 rue Léon Patoux – 51664 Reims Cedex
03 26 04 74 09

LE POINT ACCUEIL INSTALLATION

Quelle cadence en 2021 ?

Le Point Accueil Installation (PAI) est la **porte d'entrée** pour tous les porteurs de projets qui souhaitent **s'installer** en agriculture. Le PAI accueille tout type de projet et de public, qu'il soit demandeur ou non des aides de l'Etat ou des collectivités.

184 personnes ont été reçues pour un projet d'installation en 2021 :

- 36 % des candidats étaient des femmes
- 76 % pour une installation agricole (140) et 24 % pour une installation viticole (44)
- L'âge moyen est de 30 ans
- 27 % n'étaient pas d'origine agricole ou viticole (contre 29% en 2020)

Le nombre de rendez-vous individuel au PAI reste stable par rapport aux 5 dernières années et légèrement plus important par rapport à 2020 (confinements).

Le nombre de rendez-vous individuel et collectif au PAI ont pu reprendre petit à petit en 2021.

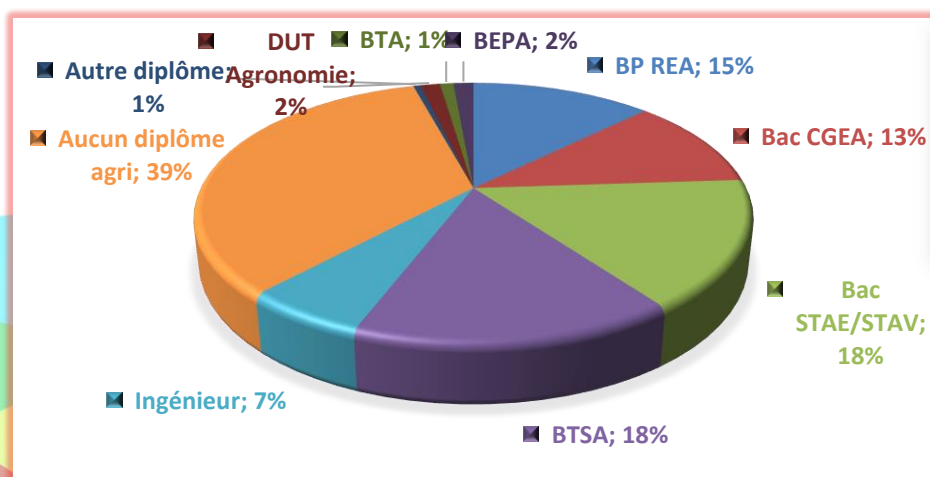
Lors du passage au PAI, **69% des candidats** viennent dans un objectif de demande des aides nationales à l'installation. **31% des porteurs de projets** viennent rechercher de l'information sur les démarches à l'installation sans pour autant savoir s'ils entreront dans le dispositif d'accompagnement à l'installation.

Caractéristiques des porteurs de projet rencontrés

Age

L'âge moyen des candidats, 30 ans, est équivalent par rapport à l'année dernière. En effet, 52% des personnes rencontrées ont entre 25 et 34 ans.

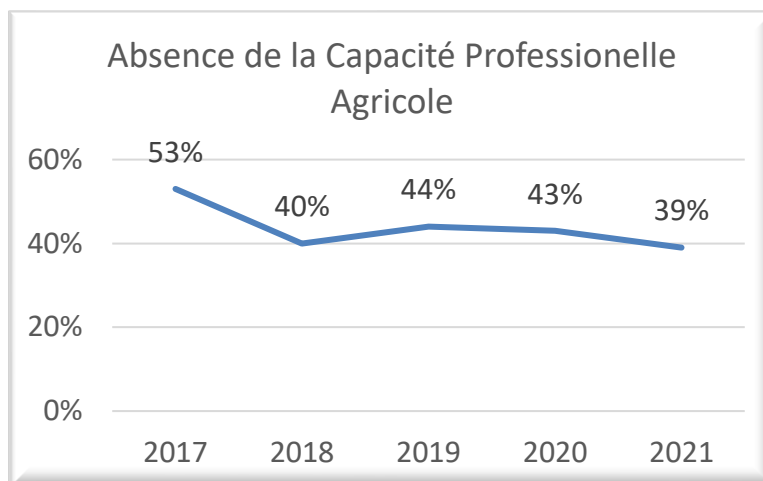
Niveau de formation



Le niveau de formation agricole prédominant reste le Bac + 2 essentiellement représenté par les BTSA.

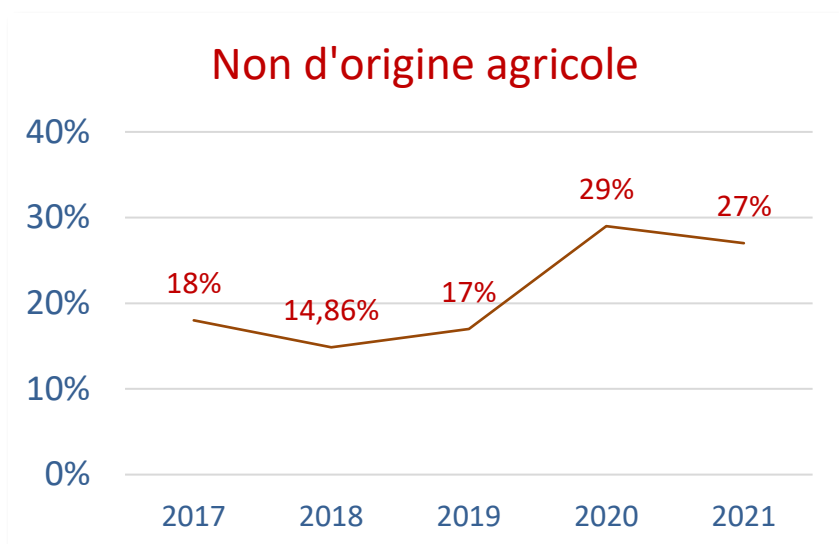


La part de public n'ayant pas la Capacité Professionnelle Agricole au moment du rendez-vous est en diminution par rapport aux 5 dernières années.



Origine agricole

27 % des porteurs de projets rencontrés ne sont pas d'origine agricole. La part de projet d'installation en Hors cadre Familial (HCF) augmente.



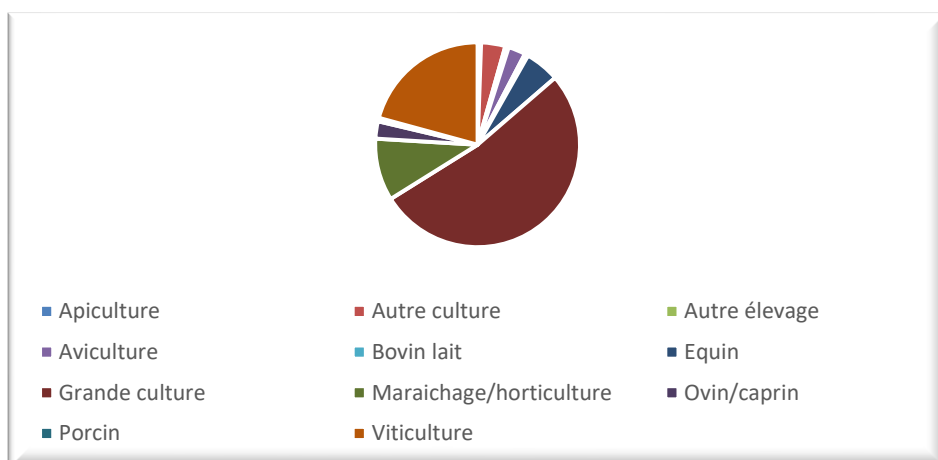
La Capacité Professionnelle Agricole n'est pas acquise pour 63% d'entre eux. Les projets envisagés par les porteurs de projet non d'origine agricole sont des projets d'installation en maraichage avec 24% des projets, en grandes cultures (22%) et autres cultures (14%). Seulement 10% des projets en viticulture.

Projets envisagés au global

Les productions les plus envisagées restent la grande-culture et la viticulture. Le maraichage arrive en troisième position.

L'Agriculture Biologique est envisagée dans 14% des projets (26 projets en 2021). En viticulture, l'Agriculture Biologique est présente dans 15% des projets d'installation, 54% en grandes-cultures et 31% en maraichage.

La majorité des projets en agriculture biologique est envisagée par les candidats qui ne sont pas d'origine agricole (27% contre 10% pour les porteurs de projets d'origine agricole).



Plus de la moitié des projets font l'objet de reprises d'exploitations agricoles. Plus d'¼ des projets d'installation sont des projets de **création d'exploitation**. Les autres projets sont des associations ou bien le type d'installation n'est pas encore défini au moment du rendez-vous PAI.

Type d'installation

Un peu plus de la moitié des porteurs de projet envisagent de s'installer à titre principal soit 54% contre 31% à titre secondaire.

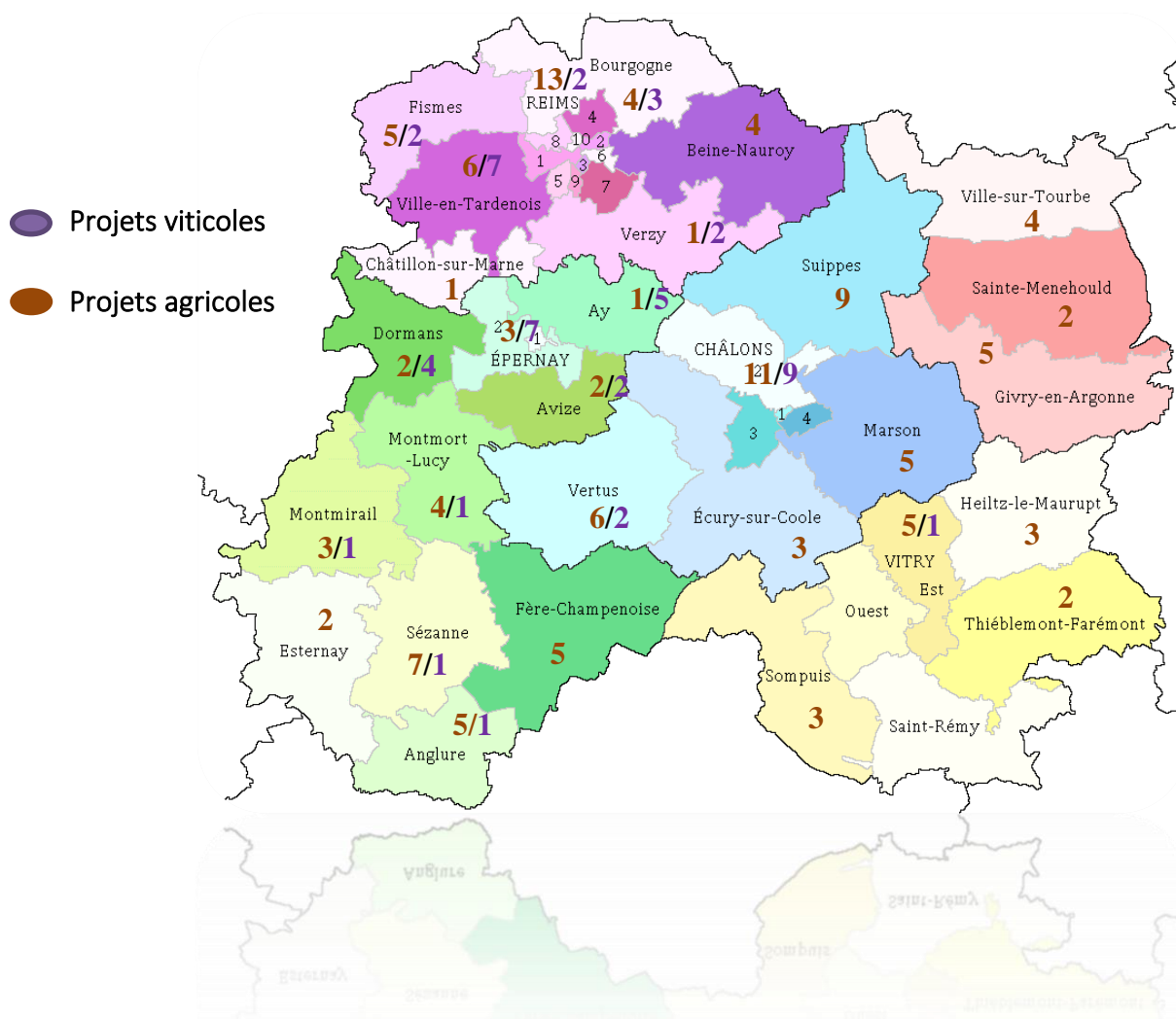
Transformation et commercialisation des productions

42% des projets d'installation ont un objectif de mettre en place un **atelier de transformation** sur l'exploitation (48% en viticulture et 40% en agriculture)

La moitié des porteurs de projets projettent de commercialiser leurs productions en coopérative. En viticulture, la commercialisation en circuit court exclusivement représente 16% des projets et 23% des projets en circuit court + coopérative. En agriculture 24% des projets de vente en circuit court exclusivement représente 24% contre 13% en circuit court + coopérative.

Enfin l'**Agroécologie** est présente dans 38% des projets d'installation.

Les projets d'installation par canton :



Sur l'ensemble des 184 porteurs de projet rencontrés en 2021 :
76 ont déjà réalisé leur Plan de Professionnalisation Personnalisé

Ainsi, force est de constater que le Point Accueil Installation n'est plus seulement le point d'entrée pour demander les aides à l'installation mais bien un **passage incontournable** pour tout projet d'installation !

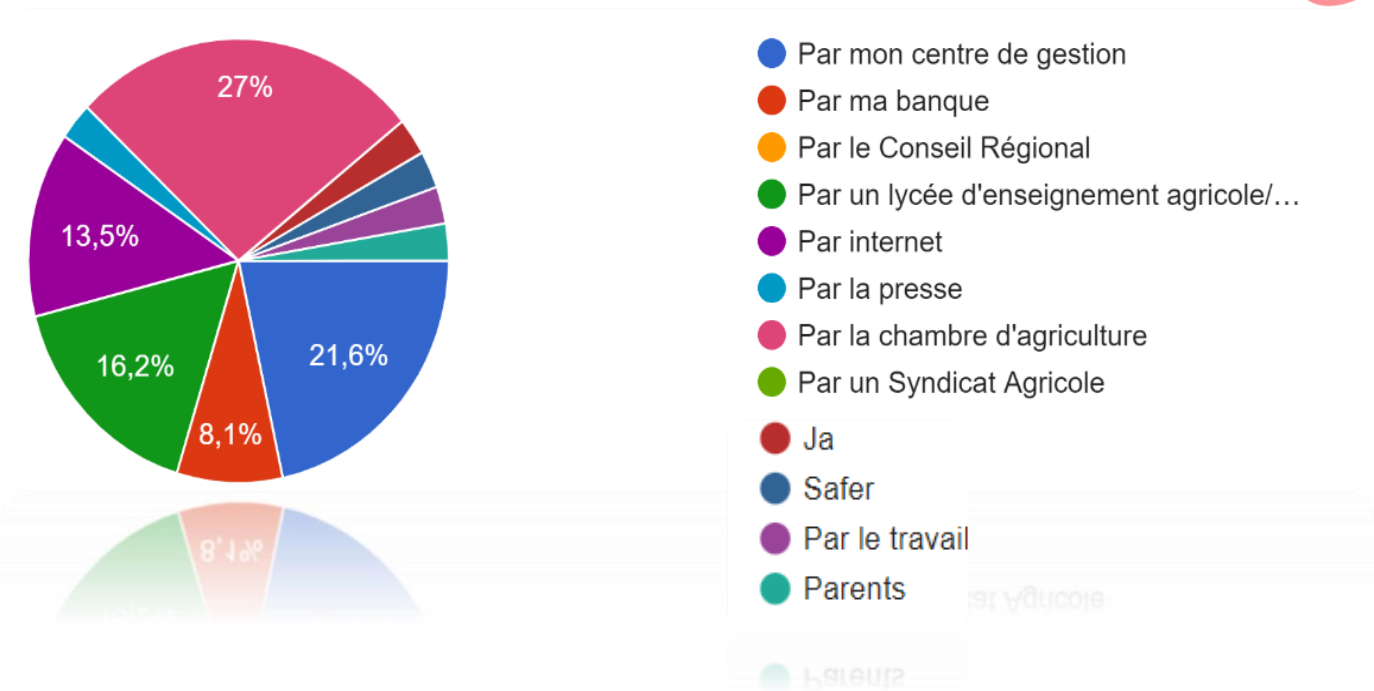
L'Adasea de la Marne fait partie des membres fondateurs de l'ARPAI Grand Est.

Retour des porteurs de projet sur le Point Accueil Installation

Dans la volonté de toujours mieux accompagner les futurs installés, le Point Accueil Installation souhaite répondre encore plus et dans la durée aux besoins des porteurs de projets.
C'est dans cette optique qu'une enquête Google Forms est envoyée tous les mois aux personnes qui ont poussé la porte du Point Accueil Installation.

Sur les 184 personnes rencontrées en 2021, 38 ont répondu à cette enquête.

Par qui se fait-on connaître ?



Que recherche les porteurs de projet en prenant RDV ?

71% des porteurs de projet souhaitent être informés sur les démarches et l'accompagnement à l'installation. 13% d'entre eux souhaitent être informés sur les aides à l'installation.

Qualité d'accueil, d'information et utilité des documents remis

95% ont jugé la qualité d'accueil très satisfaisante. Quant à la qualité d'information, 82% l'ont jugé très satisfaisante. 100% d'entre eux estiment que les documents remis lors du rendez-vous sont qualitatifs.

L'ensemble des porteurs de projet enquêtés recommande le Point Accueil Installation.

Les points forts du PAI



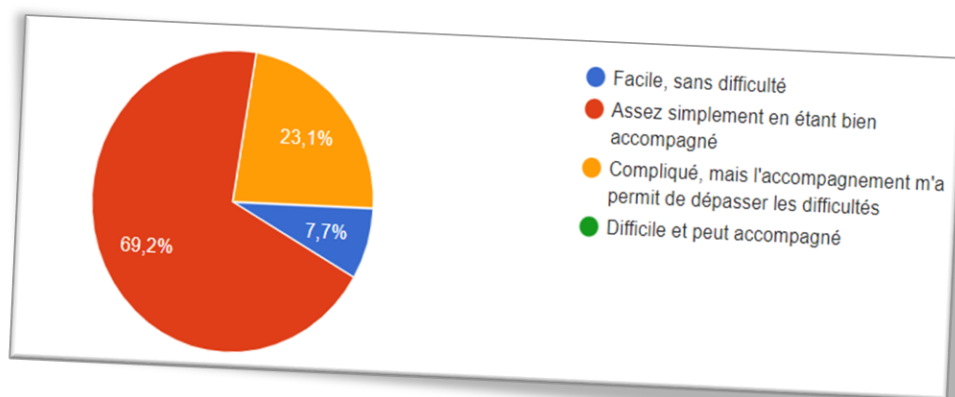
Les enquêtes n'ont révélé qu'un seul point d'amélioration : Se faire connaître.

Enquête de suivi du Point Accueil Installation – Où en êtes-vous ?

Toujours dans la volonté d'améliorer nos services et d'avoir un suivi, le Point Accueil Installation envoie une seconde enquête de satisfaction 18 à 24 mois après le passage du porteur de projet. 21 porteurs de projet ont répondu à cette enquête.

Le projet d'installation

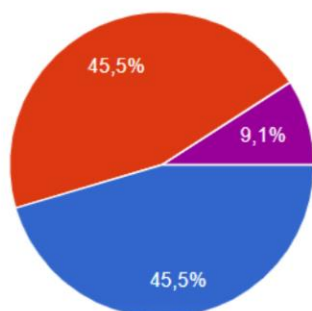
62% des porteurs de projet ont **concrétisé leur projet**, 77% à titre principal et un peu plus de la moitié (54%) se sont installés dans la cadre d'une reprise d'exploitation familiale.



rencontré **aucune difficulté**.

Une grande majorité des installés a vécu assez simplement l'installation : Pour les porteurs de projets qui n'ont pas concrétisé leur projet, la moitié d'entre eux ont repoussé leur projet et 37% l'ont abandonné. Quant aux difficultés rencontrées en lien avec le projet, 54% ont rencontré des **difficultés administratives**, 8% ont rencontrés des difficultés familiales et 8% des difficultés liées au manque de temps (cause Covid). 31% estiment n'avoir

L'installation aidée



- Indispensable à mon projet
- Le bénéfice est supérieur aux contraintes de suivi
- Le montant ne justifie pas les contraintes de suivi
- Totalement inadaptée à mon projet
- pas perçu pour le moment

85% des porteurs de projet enquêtés ont bénéficié de la **Dotation Jeune Agriculteur** et 45% d'entre eux la juge indispensable au projet d'installation :

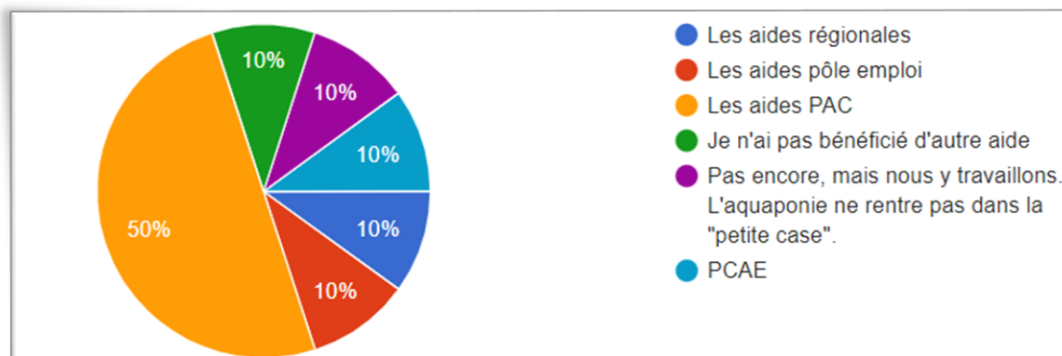
Pour ceux qui n'ont pas bénéficié de la DJA, 67% estiment que les démarches sont **trop contraignantes** et les 33% restants ont plus de 40 ans donc non éligibles aux aides.

La moitié des porteurs de projet juge le dispositif d'accompagnement (PAI, PPP, 21H ET Plan d'Entreprise) **indispensable et utile**. L'autre moitié le juge plutôt intéressant mais pas toujours adapté au besoin en lien avec le projet d'installation.

67% des porteurs de projets non éligibles à la DJA qui ont suivi le dispositif d'accompagnement l'ont jugé intéressant mais pas indispensable.

Les autres aides

Dans le cadre d'un projet d'installation, d'autres aides peuvent être mobilisées. La moitié des porteurs de projet a bénéficié des aides PAC (Top-Up Jeune), 10% ont bénéficié d'aides régionales, aides pôle-emploi, PCAE et 10% n'ont bénéficié d'aucune autre aide :



Enfin, dans le but d'améliorer et de faire évoluer nos

dispositifs, certains porteurs de projet ont suggéré d'**accélérer** la mise en paiement de la **DJA** qui arriverait trop tardivement par rapport à la date de l'installation (+ de 6 mois). D'autres ont mentionné la longueur des démarches d'un point de vue administratif.

LE PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISE

Activité du CEPPP

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) permet d'adapter un plan de formation en fonction de l'expérience, des compétences et du projet du candidat (formations obligatoires ou facultatives, avant ou après l'installation). Le PPP est **obligatoire** pour bénéficier des aides à l'installation (nationales et régionales), mais il est également accessible pour les installations non aidées.

Les entretiens PPP sont réalisés avec un conseiller projet (conseillère PAI) et un conseiller compétence. Pour les projets à tendance agricole, les entretiens PPP sont réalisés à l'Adasea avec Claude MEILLEUR, directeur de CRFPS. Nous nous rendons au CFPPA d'Avize pour réaliser les PPP viticoles avec Michel BEYLER, enseignant.

Réalisation de 73 entretiens en 2021

- 18 % de femmes
- L'âge moyen était de 27 ans
- 74 % pour un projet agricole et 26 % pour un viticole
- 93 % sont d'origine agricole ou viticole. *Contre 87%*

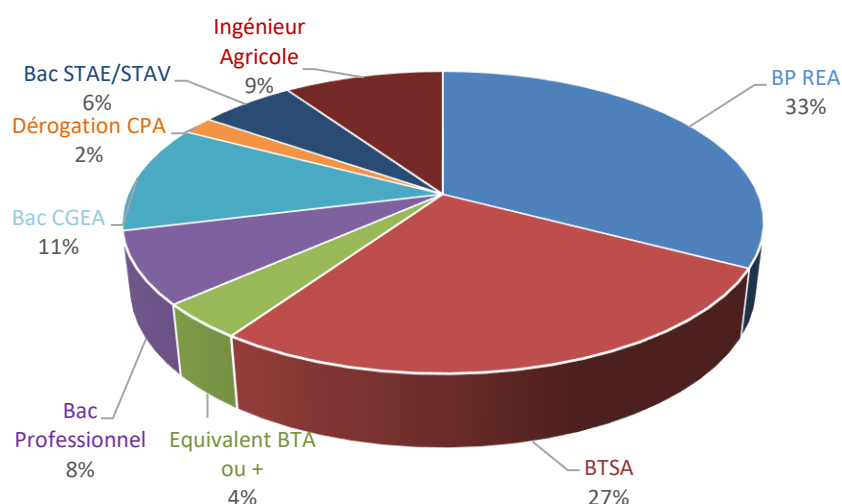
L'activité du CEPPP a repris de plus belle en 2021 (56 PPP en 2020)

Caractéristique des porteurs de projet rencontrés

Une moyenne d'âge en baisse

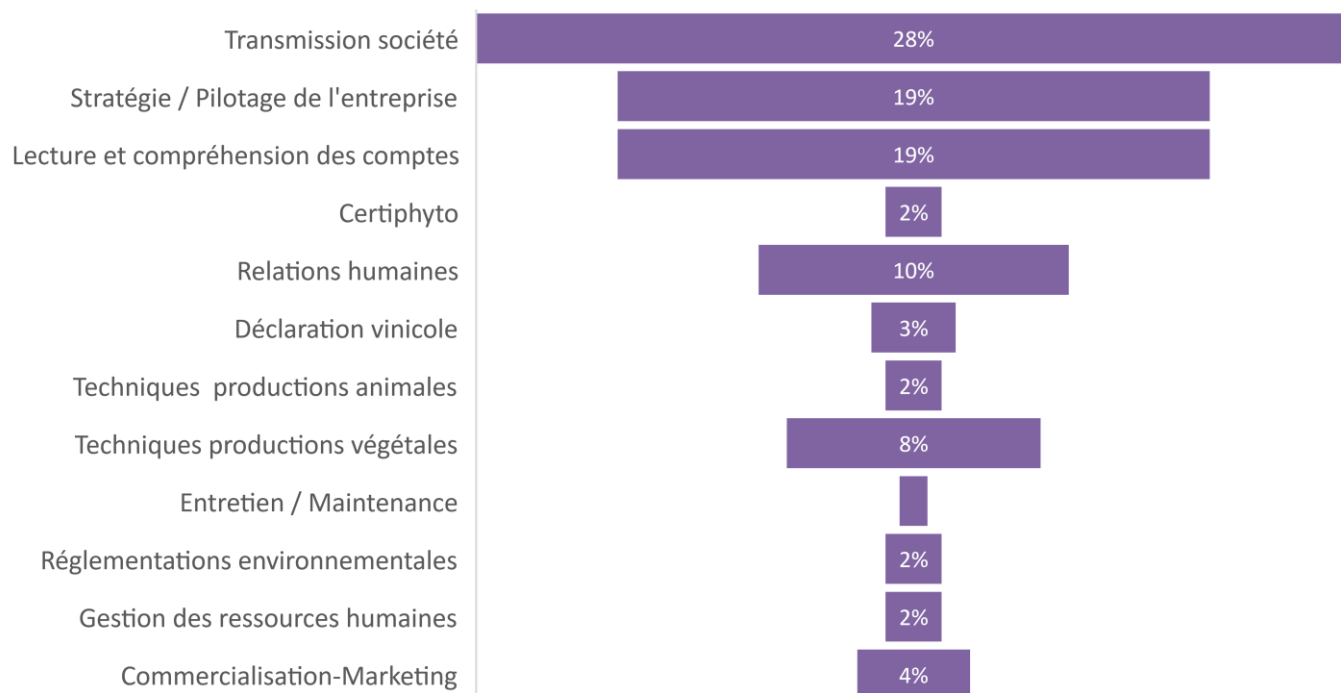
L'âge moyen des candidats est en **diminution** par rapport à 2020 (30 ans en 2020). 62% des candidats ont entre 20 et 30 ans. Aucun candidat de plus de 40 ans n'a réalisé de PPP, cela met en évidence que cette démarche reste fortement liée au projet de demande des aides nationales à l'installation, même si tous les projets n'aboutissent pas vers une demande d'aide.

Le niveau de formation agricole lors de l'entretien 3P



Les Diplômes **BPREA** et **BTSA** sont les plus représentés.

La transmission et le pilotage d'entreprise au cœur des discussions



Les trois domaines les plus préconisés lors des rendez-vous PPP :

- Transmission/ Société
- Pilotage de l'entreprise
- Lecture et compréhension des comptes

Ces formations, jugées essentielles pour la réussite du projet et la conduite de l'exploitation, sont majoritairement préconisées **avant l'installation**. Certaines formations comme la lecture et la compréhension des comptes auraient plus **d'intérêt à être préconisées** post-installation afin de permettre aux porteurs de projet de se baser sur les comptes de l'entreprise.

Cependant, dans le dispositif actuel, il n'est pas envisageable de préconiser des formations post-installation de manière obligatoire.

Validations PPP et stage 21h

- 66 PPP ont été validés en 2021 (contre 43 en 2020)
- Six sessions de stage 21h ont eu lieu, 78 candidats au total y ont participé (contre 34 en 2020).

Le Point Accueil Installation intervient lors du stage 21h auprès des candidats à l'installation pour leur représenter les démarches liées à l'installation et les aides possibles. C'est également l'occasion d'échanger avec les porteurs de projet sur l'avancée et les évolutions de leur projet.



LES INSTALLATIONS AIDEES

En 2021, la Marne compte 54 installations aidées au titre de la Dotation Jeunes Agriculteurs.

54 installations aidées dans la Marne

42 installations en agriculture – 12 installations en viticulture

- 93% en Installation à Titre Principal, 2% en Installation à Titre Secondaire et 6% en Installation Progressive
- 52 installations en zone de plaine contre 2 en zone défavorisée
- 4% des installations en Hors Cadre Familiale (contre 17% en 2020)

Montant moyen de la Dotation Jeune Agriculteur : 17 580 €

Une évolution des installations

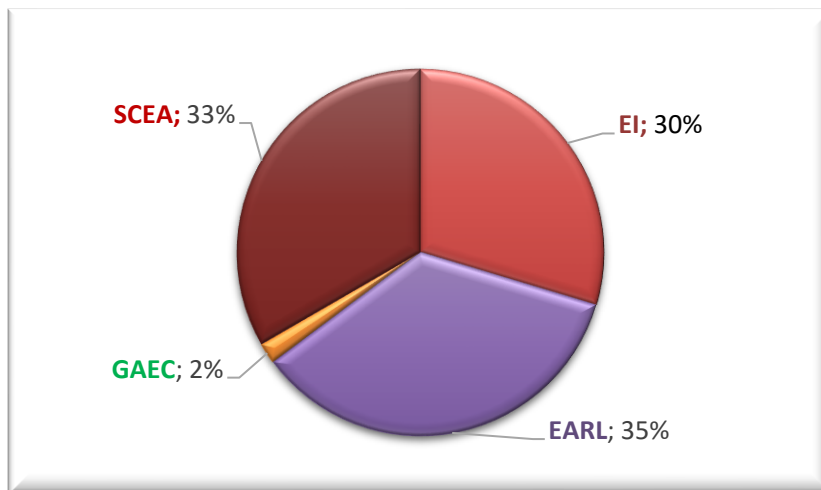
Le nombre d'installations aidées est **en augmentation** en 2021 par rapport à l'année passée (36 en 2020).

La DJA moyenne a diminué par rapport à 2020 (17 580€ contre 21 000€ en 2020) cela est dû en partie au montant de reprise + investissement moins important. En 2020 on comptait 56% des projets avec un cout de reprise de plus de 350k€ contre 31% en 2021. Cela peut s'expliquer également par l'augmentation des Installations à Titre Secondaire (6% contre 0% en 2020) pour lesquelles le montant total de la DJA se voit divisé par deux. Enfin, moins d'installations en Zone Défavorisée dont le montant de base de la DJA est de 16 000€ (4% en 2021 contre 11% en 2020) et moins d'installation en Hors Cadre Familiale.

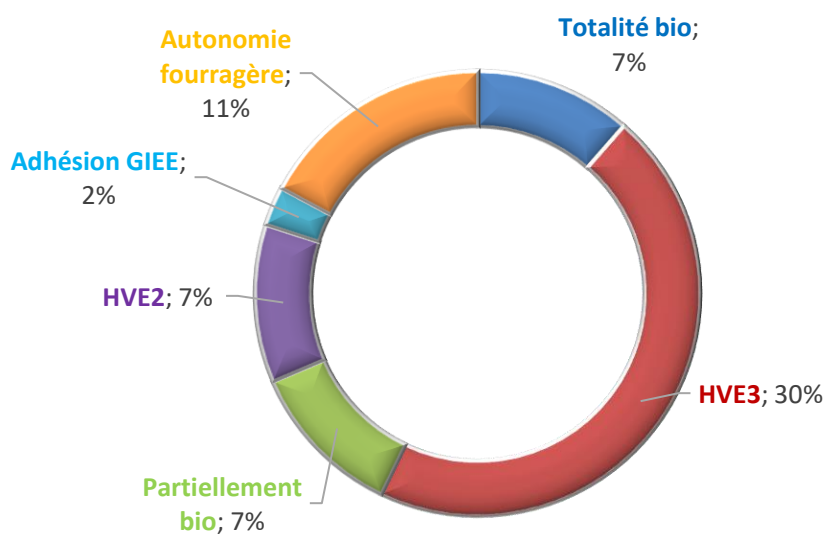
Caractéristiques des installations

Des installations en société

70 % des installations se réalisent en société, dominance des EARL (35%). Les installations en Entreprise Individuelle représentent 30% des installations.



L'Agroécologie au cœur des préoccupations



Les installations en Agriculture Biologique pour tout ou partie de l'exploitation représentent 14% des installations (contre 8% en 2020). Les projets de certifications en Haute Valeur Environnementale de niveau 2 ou niveau 3 représentent 37% des projets (contre 28% en 2020). En viticulture, la certification HVE fait partie d'une **grande majorité** des projets d'installation.

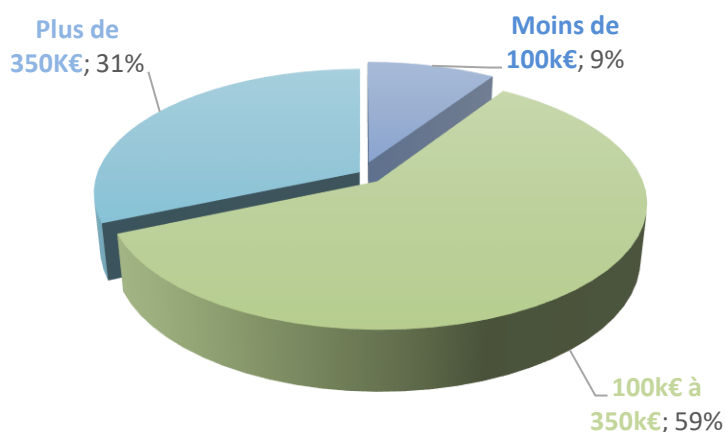
Des projets plus proche de la population

33% des projets ont une activité de transformation, vente en circuit court, diversification (36% en 2020). Les activités de transformation/vente en circuit court sont représentées en grande majorité par la **viticulture** et notamment la catégorie « manipulant-récolant ».

La création d'emplois est présente pour 28% des installations, 22% des jeunes installées ont pour projets d'adhérer à une CUMA dont l'objectif est de favoriser les démarches collectives et permettre ainsi une diminution des charges.

Coût de reprise + Investissement

En 2021, plus de la moitié des installations ont une valeur de reprise + investissements situés entre 100 000€ et 350 000€, soit 59%.



L'aide apportée par rapport à la tranche d'investissement permet d'accompagner davantage les jeunes agriculteurs qui fournissent un effort conséquent de reprise et de modernisation afin de créer des conditions appropriées pour que ces projets réussissent.

Des projets d'élevage



Soutenir l'élevage à vocation alimentaire, favoriser l'utilisation et le maintien des surfaces en prairies et/ou l'autonomie fourragère font partie des projets d'installation de 6 jeunes agriculteurs sur les 54 installations aidées.

Des installations aidées en Champagne-Ardenne et en Grand-Est

En 2021 la Région Grand-Est comptabilise 421 installations aidées dont 156 en Champagne-Ardenne soit 37% des dossiers.

C'est en Lorraine que l'on dénombre le plus d'installations aidées avec 189 dossiers (45% des dossiers).

En Champagne-Ardenne, **la Marne** compte le plus d'installations aidées en 2021, 54 contre 31 dans les Ardennes, 37 dans l'Aube et 34 en Haute-Marne.

La Moyenne de la DJA en Grand-Est s'élève à 31 685€ et 27 434€ pour la Champagne-Ardenne.



Une augmentation de l'activité du Point Info Transmission

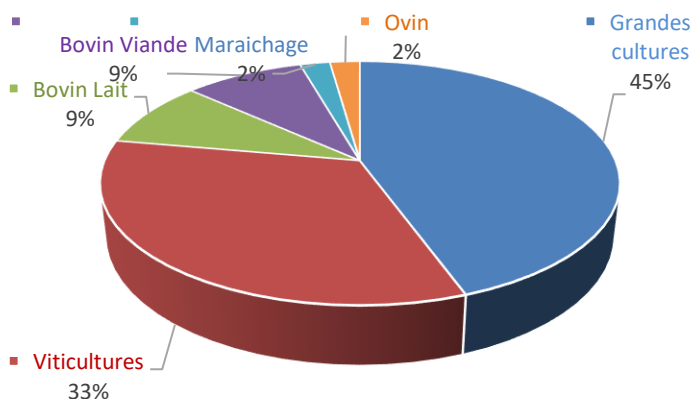
L'Adasea est labellisée Point Info Transmission (PIT) depuis le 1er janvier 2020 pour une durée de 3 ans. Le PIT est le guichet unique d'informations sur la transmission et s'adresse aux futurs cédants, agriculteurs, viticulteurs, éleveurs... ayant comme projet à moyen terme de transmettre leur exploitation.

33 futurs cédants ont été reçus pour un projet de transmission en 2021 (contre 25 en 2020)

- L'âge moyen est de 62 ans (contre 58 en 2020)
- 67% pour un projet de transmission en agriculture, 33% en viticulture
- 18% n'ont pas de repreneur (contre 32% en 2020)

Il est conseillé de prendre rendez-vous au Point Info Transmission **entre 5 et 3 ans avant la cessation** d'activité. Près de la moitié des futurs cédants rencontrés en 2021 allait cesser leur activité dans les 1 à 2 ans à venir, soit 48%. A noter que 21% des futurs cédants projetaient de cesser leur activité dans moins d'un an. Seulement 6% des futurs cédants avaient pour projet de cesser leur activité dans plus de 3 ans.

Productions des exploitations à transmettre



Les projets de transmission en grandes cultures représentent 45% des projets de transmission contre 33% en viticulture. Les projets de transmission avec un atelier lait représentent 9%.

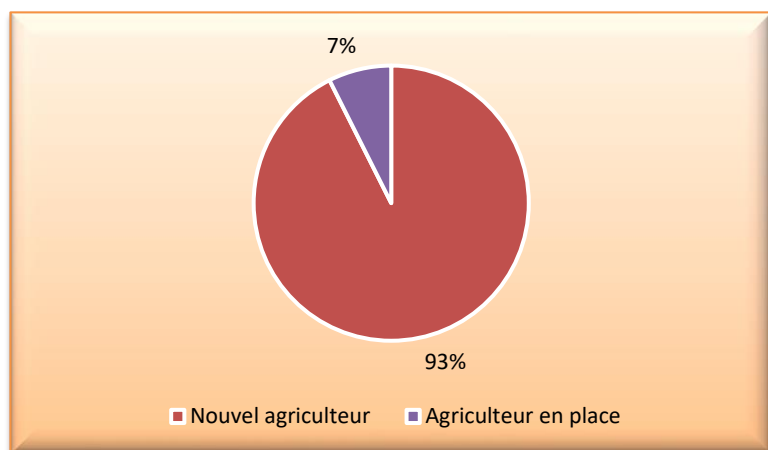
L'Agriculture Biologique représente 8% des projets de transmission (contre 4% en 2020).

Forme juridique

Les projets de transmission d'exploitation en société représentent **67% des projets**. Les Entreprises Individuelles sont présentes dans 33% des projets.



Le profil des repreneurs



La majorité des repreneurs sont des **futurs installés**.

Où en sont les futurs cédants lors des RDV ?

Lors du rendez-vous PIT, 82% des cédants ont un repreneur identifié, **70%** ont entamé la préparation de l'outil de production à transmettre et seulement 18% ont établi la valeur de cession de leur exploitation.

Quel suivi des exploitants rencontrés au PIT ?

Plusieurs phases de suivi sont mises en place après le passage des futurs cédants au Point Info Transmission : 1 an après puis 2 ans, jusqu'à 3 ans après la première rencontre.

L'objectif de ces suivis est de **faire le point avec le futur cédant** sur l'avancée de son projet de transmission, de vérifier qu'il trouve toutes les réponses en fonction de ses besoins. C'est une démarche fortement appréciée par les exploitants leur permettant notamment de ranimer leur réflexion par rapport à leur cessation d'activité.

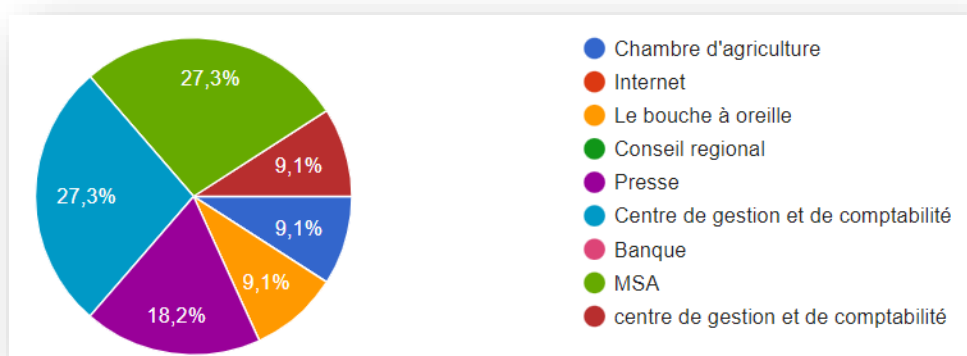
Lors de la réalisation de ces suivis, 18% des futurs cédants sont à l'étape de la **préparation** de l'outil de production à transmettre, plus de la moitié ont estimé la valeur de l'exploitation.

Retour des personnes sur le Point Info Transmission

Au même titre que le Point Accueil Installation, une enquête Google Forms est envoyée à l'issue du rendez-vous PIT, toujours dans la volonté d'accompagner au mieux les futurs cédants dans leur projet de transmission.

Sur les 33 exploitants rencontrés en 2021, 12 ont répondu à l'enquête.

Par quel biais les cédants viennent nous voir ?



Des besoins de renseignements sur la cession d'exploitation

Plus de la moitié des exploitants (54%) ont poussé la porte du Point Info Transmission dans le but d'être informé sur les démarches à réaliser dans le cadre de leur cessation d'activité. 18% souhaitaient disposer d'outils pratiques (plaquettes, guide) pour les guider au mieux dans leur projet.

Un service utile et de qualité

100% des exploitants ont jugé la qualité d'accueil satisfaisante. Quant à la qualité d'information, 67% l'ont jugé très satisfaisante et 33% satisfaisante. 100% d'entre eux estiment que les documents remis lors du rendez-vous sont qualitatifs.

L'ensemble des futurs cédants enquêtés recommande le Point Info Transmission.

Les points forts du PIT





LES PARTENARIATS

Plus d'une trentaine de partenaires au Point Accueil Installa



Point info Transmission

Une vingtaine de partenaires au Point Info Transmission



En 2021, une plaquette partenaires a été créée (voir annexe). Cette plaquette, comprenant tous les contacts utiles pour les porteurs de projet, leur est remise lors des rendez-vous au Point Accueil Installation et au Point Info Transmission.

Intervention dans les lycées et centres de formation

Le Point Accueil Installation intervient dans les lycées et centres de formation agricoles et viticoles du département pour présenter aux étudiants les démarches liées à l'installation. Ces interventions sont pour la plupart réalisées en **concertation** avec la Chambre d'Agriculture, les Jeunes Agriculteurs et le Groupe des Jeunes Vignerons pour associer l'aspect information à un témoignage d'un jeune installé.

En 2021, le Point Accueil Installation a réalisé 3 interventions :

- Au Lycée Agricole LaSalle Reims-Thillois auprès des BTSA ACSE en avril
- Au CRFPS auprès des BPREA en mars et décembre



Des interventions auprès des lycées d'Avize et de Sommes-Vesle avaient été programmées au printemps mais annulées suite à l'annonce de nouvelles restrictions sanitaires.

Articles de presse et communiqué de presse

En plus de la publication des dates des permanences du Point Accueil Installation et du Point Info Transmission dans la Marne Agricole, la Marne Viticole et la Champagne Viticole, de nombreux articles, rédigés par l'ADASEA (et par les PIT du Grand Est pour certains), sont parus dans la Marne Agricole et dans la Marne Viticole (voir en annexes).

Pour le Point Accueil Installation :

- Présentation du PAI au lycée d'Avize (janvier 2021)
- Présentation du parcours à l'installation (juin 2021)
- Réunion des partenaires (septembre 2021)

Pour le Point Info Transmission :

- 7 articles rédigés par les PIT Grand Est sur différentes thématiques liées à la transmission (occuper sa retraite, gérer le cheptel, fiscalité de la transmission, pré-installation, les baux, anticiper sa transmission, le vrai et le faux de la transmission)
- 2 articles sur le repérage territorial en élevage allaitant conduit par le PIT de la Marne en 2021
- 1 article suite au Forum de la Transmission de juin
- 1 article suite à la réunion des partenaires en décembre

Un communiqué de presse a également été diffusé en décembre suite à la réunion des partenaires du PIT faisant le point sur l'activité du PIT en 2020 et 2021 et sur les enjeux de la transmission des exploitations pour les dix ans à venir.

La newsletter

Une lettre d'information régionale est également adressée à tous les cédants. Trois newsletters ont ainsi été envoyées aux exploitants rencontrés au Point Info Transmission ainsi qu'aux partenaires.

Cette newsletter permet de faire des focus sur des sujets liés à la transmission et propose également un calendrier de tous les événements en lien avec la transmission organisés en région Grand-Est par les 10 PIT et leurs partenaires.



Passage sur France-Inter

En septembre, le PIT est mis en avant dans les carnets de campagne sur France Inter. La transmission, le Renouveau des Générations Agricoles, l'accompagnement à l'installation et le forum de la transmission sont abordés lors de cette interview de 7 minutes.



Internet

Le PAI est visible sur le site internet des Jeunes Agriculteurs de la Marne www.ja51.fr dans la rubrique « Devenir Agriculteur » :

- **Point Accueil Installation** : présente le rôle et les missions du PAI, les partenariats ainsi que les coordonnées et dates de permanences.
- **Parcours à l'installation** : présente les différentes étapes du parcours à l'installation à partir d'un schéma interactif. A chaque étape, un organisme ressource est identifié avec son rôle.



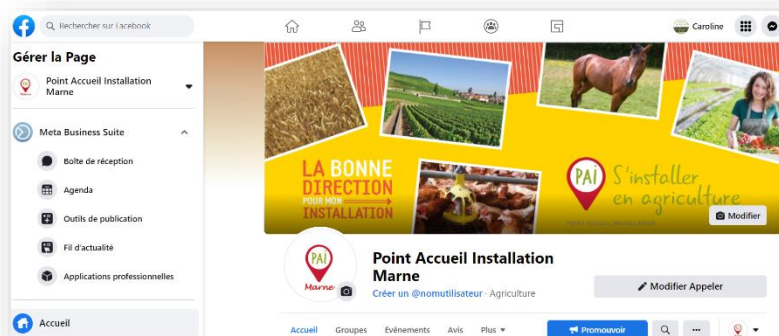
Le Groupe des Jeunes Vignerons a également créé une page sur son site Internet www.gdj-champagne.fr dédié au Point Accueil Installation dans la rubrique « s'installer en viticulture », où sont présentés le rôle et les missions du PAI.

Ces pages sont régulièrement mises à jour notamment sur les dates des permanences du Point Accueil Installation et du Point Info Transmission.



En 2021, la Chambre d'Agriculture de la Marne a dédié une page au Point Info Transmission sur son site internet marne.chambre-agriculture.fr. Cette page d'information recense les missions du PIT, les coordonnées ainsi que des vidéos et des plaquettes.

Nouveautés 2021 ! La création de deux pages Facebook : Point Accueil Installation Marne et Point Info Transmission Marne :



Avec presque 200 abonnés pour la page du PAI et 150 pour celle du PIT, l'objectif de ces deux pages est de communiquer sur l'installation et la transmission, sur les dates de permanences, les événements, les formations, les aides, ...

Réunions des partenaires

La réunion des partenaires du Point Accueil Installation s'est déroulée en septembre lors de la Foire de Chalons.

Celle du Point Info Transmission a eu lieu à la Chambre d'Agriculture lors de la quinzaine de la transmission fin novembre.

Ces réunions, animées par les témoignages de jeunes installés, ont été l'occasion de dresser un premier bilan des projets d'installation et de transmission 2020-2021 et ont donné lieu à de nombreux échanges entre les structures présentes.



Evènements



En juin, les futurs cédants ont été invités chez Benoit COLLART, exploitant en cours de cessation d'activité à Somme-tourbe, lors d'un rendez-vous de la transmission. De nombreux partenaires étaient présents pour échanger avec les exploitants sur les démarches à réaliser dans le cadre de leur projet de cessation d'activité. S'en est suivi une visite de l'exploitation de Benoit pour terminer par un moment convivial autour de produits locaux.



L'incontournable speed dating installation s'est tenu en septembre sur le stand des Jeunes Agriculteurs de la Marne, lors de la foire de Chalons. Une dizaine de partenaires étaient présents pour répondre aux questions des porteurs de projets sur leur installation !





En septembre également, l'Adasea a été convié au séminaire du Plan Alimentaire Territorial (PAT) organisé par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et ses partenaires du système alimentaire du Triangle Marnais.

L'objectif du PAT (mis en place en 2019) est de rapprocher la production de la consommation, et répondre aux besoins de nos territoires et leurs habitants en matière d'agriculture et d'alimentation durable.

La participation de plusieurs acteurs, dont l'Adasea, à cette étude a permis de poser un diagnostic qui nous a amené à nous réunir lors de ce séminaire pour réfléchir aux actions concrètes à mettre en place pour répondre aux besoins et attentes qui émergent.

L'Adasea, à partir de ses missions, ses préoccupations a contribué à proposer ou mettre en lumière des actions répondant aux enjeux identifiés dans ce diagnostic en lien avec l'installation et la transmission en agriculture.



Le Forum de la Transmission organisé par les Jeunes Agriculteurs de la Marne s'est déroulé à la maison de la chasse et de la nature à Fagnières fin novembre lors de la quinzaine de la transmission.

Une présentation du Point Info Transmission en début de forum a permis de faire connaître le PIT et l'importance d'anticiper ses démarches !

Une soixantaine de participants étaient présents pour échanger avec des experts sur leur projet de transmission.

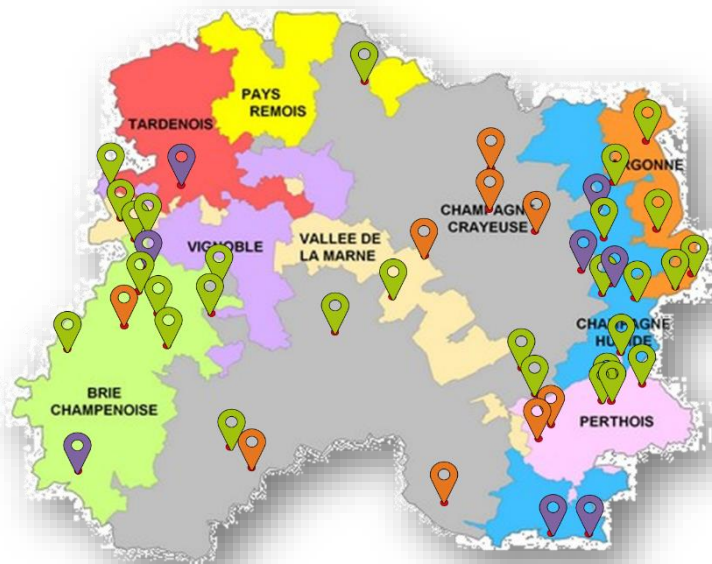


Ces actions de communication sont financées par l'état et la Région Grand-Est



REPERAGE TERRITORIAL- LA FILIERE BOVIN ALLAITANT

Dans la Marne, 1 élevage allaitant sur 3 a disparu en 20 ans. Fort de ce constat, l'Adasea en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs de la Marne, a souhaité étudier la dynamique de cette production en analysant les projets de départ en retraite des futurs cédants (présence ou non d'un reprenneur, maintien de l'atelier par le reprenneur, ...)



Le Marne compte 370 exploitations allaitantes.

93 éleveurs de + 55 ans ont été ciblés. Sur ces 93 exploitants, 46 éleveurs ont été enquêtés (taux de réponses proche de 50%)

Elise RICHARD, étudiante en quatrième année à l'Isa à LILLE a réalisé les enquêtes en allant à la rencontre de ces agriculteurs, futurs cédants.

Les thèmes abordés

Les sujets problématiques qui ressortent de l'enquête sont principalement la rentabilité de cet atelier, l'isolement et le manque de communication éleveur-société, l'incertitude du maintien de l'élevage par le reprenneur, la difficulté de trouver un reprenneur si aucun reprenneur n'a été identifié dans le cadre familial.

-  L'exploitation
-  Les acteurs
-  Le foncier
-  L'assolement moyen
-  Le cheptel
-  Les bâtiments
-  Le matériel
-  La situation de l'exploitant
-  Le projet de cessation
-  Le territoire de l'exploitation

Le groupe projet

Pour pallier à ces problématiques et maintenir l'élevage allaitant dans la Marne, un groupe projet a été construit avec notamment, la Chambre d'agriculture, la FDSEA, la SAFER, le Comité Elevage Marne et le Groupement de Défense Sanitaire et Identification (GDSI).



Le plan d'action

Le groupe projet a donc établi un plan d'action avec 3 grands axes :

1. **Sensibiliser à la transmission de l'exploitation** : Le Point Info Transmission projette d'établir un premier contact avec les dix futurs cédants identifiés sans repreneur pour leur exploitation afin d'identifier leurs besoins par rapport à leur projet de transmission et permettre ainsi d'installer des jeunes qui assureraient la pérennité de l'élevage.
2. **Rendre le métier d'éleveur bovin allaitant attractif en dynamisant la filière** : Trois actions seront conduites par la Chambre d'Agriculture de la Marne, le Comité Elevage Marne, La FDSEA et les Jeunes Agriculteurs de la Marne.

Tout d'abord, travailler sur l'amélioration de la rentabilité de l'atelier en apportant une plus-value (filière sous label, panneaux photovoltaïques sur les bâtiments), et en identifiant des leviers



d'optimisation via une adaptation de la démarche "Osez" développée sur certains territoires à la filière bovin allaitant. Ensuite, permettre aux éleveurs d'échanger entre eux sur leurs pratiques et de **rompre l'isolement** en proposant des rencontres spécifiques (vente aux enchères à Sommepey Tahure), des **formations** (ébourgeonnage et bien être du jeune veau).

Enfin, une « journée positive métiers élevage » sera organisée en 2022 ciblant notamment les établissements scolaires agricoles pour découvrir les métiers de l'élevage.

3. **Communiquer sur le métier d'éleveur bovin allaitant** : Pour faire découvrir au grand public le quotidien d'un éleveur bovin allaitant, la Chambre d'Agriculture compte développer le tourisme à la ferme, notamment via le réseau Bienvenue à la Ferme. Les Jeunes Agriculteurs de la Marne, la FDSEA et la Chambre d'Agriculture vont également renforcer la communication notamment sur les réseaux sociaux, mais aussi via des fermes ouvertes, des interventions d'éleveurs dans les écoles, des journées "made in viande".

Si le principal objectif de ce repérage est de connaître l'avenir de l'élevage bovin allaitant dans le département, le projet est aussi une opportunité pour sensibiliser et informer les futurs cédants sur la transmission.

INSTALLATION JEUNES En fin d'année, le sujet de l'installation en viticulture a été abordé dans les classes de BAC pro du lycée Avize Viti Campus et de BPREA⁽¹⁾ du CFPPA d'Avize. Un moment d'écoute et de partage constructif.

Lycéens et étudiants : à l'écoute des enjeux pour réussir l'installation

Chaque année, le Point Accueil Installation (PAI) intervient dans les lycées agricoles du département en collaboration avec la chambre d'agriculture, le Syndicat Général des Vignerons (SGV) et le Groupe des Jeunes Vignerons.

L'objectif est d'informer au plus tôt les futurs installés sur le parcours à l'installation, les

démarches à effectuer et les aides disponibles. « *On ne s'improvise pas chef d'exploitation* », Antonin Aubry, membre du Groupe des Jeunes Vignerons et Elise Le Hénaff, chargée d'études et d'animation au SGV, donnent le ton en évoquant l'importance de détenir la capacité professionnelle agricole. Savoir conduire et gérer une exploitation agricole constitue un facteur de réussite

dans la pérennité et le développement de l'exploitation et consolidera le projet d'installation.

Passer par le PAI

« *Anticiper vos démarches, c'est réussir votre installation* », poursuit Caroline Ledeuil, conseillère installation-transmission à l'Adasea. « *Il faut compter entre 12 et 18 mois pour une installation avec trois étapes clés : s'informer, se former et évaluer son projet* ». Toutes ces étapes sont détaillées lors du rendez-vous pris avec la conseillère Installation du PAI. Parce que présenter du concret vaut mieux que de longs discours, Alexandre Chaillon, président du Groupe des Jeunes Vignerons, installé depuis 2017, a apporté son témoignage concernant son installation, notamment son premier rendez-vous au PAI à la fin duquel il a reçu son autodiagnostic. « *Cet outil m'a permis de poser une première fois sur papier mon projet d'installation. La trame de questionnement m'a aidé dans ma réflexion* ».

Complémentarité des intervenants

L'importance d'évaluer son projet sous l'angle économique par le biais d'un Plan d'Entreprise (PE) a été également souligné par Mickael Py, chef du pôle « *entreprises et stratégies* » à la chambre d'agriculture. « *L'objectif du PE est de démontrer la viabilité de votre projet à moyen terme* ». L'occasion était donnée d'informer ces futurs exploitants sur les aides à l'installation existantes, telles que la Dotation Jeunes Agriculteurs (aide de l'État), les aides régionales, les abattements MSA, etc. Les messages clés ont été appuyés et étayés par

Alix Loiseau, chargée d'animation au SGV, et Mathilde Savoye, membre du Groupe des Jeunes Vignerons. La complémentarité des interventions des différentes structures et la combinaison d'experts et de professionnels ont facilité l'écoute et la compréhension des enjeux par ce public étudiant. Des échanges à renouveler sans modération !

Contact :

Point Accueil Installation de la Marne : Adasea 51 03 26 04 74 09

⁽¹⁾ *Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole*



Savoir conduire et gérer une exploitation constitue un facteur de réussite pour la pérennité du projet d'installation.

Qu'est-ce que le PAI ?

Le Point Accueil Installation, présent dans chaque département, est la porte d'entrée pour les porteurs de projets qui souhaitent s'installer en agriculture et en viticulture. Le PAI a vocation à accueillir, informer et orienter tous les candidats sur les démarches à réaliser, les différentes étapes à suivre, les aides financières potentielles et les interlocuteurs en lien avec leur projet. Le PAI assure une mission de service public par convention avec la DDT, la DRAAF et la Région Grand Est. Ces deux dernières financent le PAI.

filière

LA MARNE VITICOLE - FÉVRIER 2021 / 27

Lycéens et étudiants à l'écoute des enjeux de l'installation

En décembre dernier, le sujet de l'installation en viticulture a été abordé dans les classes de bac pro du lycée Avize Viti Campus et de BPREA du CFPPA d'Avize. Un moment d'écoute et de partage constructif.

Chaque année, le Point Accueil Installation (PAI) intervient dans les lycées agricoles du département en collaboration avec la Chambre d'agriculture, le Syndicat Général des Vignerons (SGV) et le Groupe des Jeunes Vignerons.

L'objectif est d'informer au plus tôt les futurs installés sur le parcours à l'installation, les démarches à effectuer et les aides disponibles.

« *On ne s'improvise pas chef d'exploitation* », Antonin Aubry, membre du Groupe des Jeunes Vignerons et Elise Le Hénaff, chargée d'études et d'animation au SGV, donnent le ton en évoquant l'importance de détenir la capacité professionnelle agricole. Savoir conduire et gérer une exploitation agricole constitue un facteur de réussite dans la pérennité et le développement

de l'exploitation et consolidera le projet d'installation.

Passer par le PAI

« *Anticiper vos démarches, c'est réussir votre installation* », poursuit Caroline Ledeuil, conseillère installation-transmission à l'Adasea. « *Il faut compter entre 12 et 18 mois pour une installation avec trois étapes clés : s'informer, se former et évaluer son projet* ». Toutes ces étapes sont détaillées lors du rendez-vous pris avec la conseillère Installation du PAI. Parce que présenter du concret vaut mieux que de longs discours, Alexandre Chaillon, président du Groupe des Jeunes Vignerons, installé depuis 2017, a apporté son témoignage concernant son installation, notamment son premier rendez-vous au PAI à la fin duquel il a reçu son autodiagnostic. « *Cet outil m'a permis de poser une première fois sur papier mon projet d'installation. La trame de questionnement m'a aidé dans ma réflexion* ».

Complémentarité des intervenants

L'importance d'évaluer son projet sous l'angle économique par le biais d'un plan d'entreprise (PE) a été également souligné par Mickael Py, chef du pôle « *entreprises et stratégies* » à la Chambre d'agriculture. « *L'objectif du PE est de démontrer la viabilité de votre projet à moyen terme* ». L'occasion était donnée d'informer ces futurs exploitants sur les aides à l'installation existantes, telles que la dotation jeunes agriculteurs (aide de l'État), les aides régionales, les abattements

MSA, etc. Les messages clés ont été appuyés et étayés par Alix Loiseau, chargée d'animation au SGV, et Mathilde Savoye, membre du Groupe des Jeunes Vignerons. La complémentarité des interventions des différentes structures et la combinaison d'experts et de professionnels ont facilité l'écoute et la compréhension des enjeux par ce public étudiant. Des échanges à renouveler sans modération !

Contact :

Point Accueil Installation de la Marne : Adasea 51 03 26 04 74 09

Le PAI, c'est quoi ?

Le Point Accueil Installation, présent dans chaque département, est la porte d'entrée pour les porteurs de projets qui souhaitent s'installer en agriculture et en viticulture. Le PAI a vocation à accueillir, informer et orienter tous les candidats sur les démarches à réaliser, les différentes étapes à suivre, les aides financières potentielles et les interlocuteurs en lien avec leur projet. Le PAI assure une mission de service public par convention avec la DDT, la DRAAF et la Région Grand Est. Ces deux dernières financent le PAI.



Savoir conduire et gérer une exploitation constitue un facteur de réussite pour la pérennité du projet d'installation.

PROJET DE VIE Il est important de réfléchir à sa future retraite d'un point de vue « *occupation de son temps* » pour ne pas ressentir un grand vide une fois sa vie professionnelle terminée.

Êtes-vous psychologiquement bien préparé pour la retraite ?

Nous vous avons souvent expliqué comment bien préparer « financièrement » sa retraite. Il a été question de montant de retraite, de foncier, de capital d'exploitation, mais aussi de recherche d'un repreneur. Aujourd'hui, touchons l'aspect psychologique. Nous passons probablement 40 ans à travailler activement. Tous nos choix et habitudes sont teintés par notre travail. Si vous ne vous attendez pas à votre « état d'esprit » de futur retraité, vous pourriez avoir de mauvaises surprises. Au lieu de vous sentir « libéré et excité », sans préparation vous pourriez plutôt être « anxieux et inquiet ».

Se fixer des objectifs

Les gens dévoués entièrement au travail sont susceptibles de ressentir un grand vide. Comme le travail définit leur statut social, certains ont peu de relations en dehors de leur vie professionnelle. Dès que l'occupation principale cesse, c'est toute l'existence qui est bouleversée.



Pour bien vivre sa retraite, il faut trouver un ou plusieurs objectifs qui paraissent peut-être secondaires aujourd'hui, mais déterminants à long terme.

S'adapter à la retraite est difficile. Pour mieux se préparer, il faut trouver SES réponses à ces questions importantes : pourrais-je cesser progressivement de travailler ? quels sont mes loisirs, passe-temps... préférés ? quelles sont les causes sociales qui m'interpellent ? avec qui aimerais-je passer plus de temps ? etc.

Ces réflexions permettront de s'identifier à autre chose. Il faut trouver un ou plusieurs buts qui paraissent peut-être secondaires aujourd'hui, mais déterminants à long terme. Et rappelez-vous que le meilleur moment pour préparer votre retraite est avant de la prendre.

Le Point Info Transmission pour vous renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. À ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission (PIT). En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, la Région et la Draaf Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Marne) et financent ce dispositif.

Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cession d'exploitation.

Contact Point Info Transmission Marne
Adasea 51
Caroline Ledeuil - 03 26 04 74 09

TRANSMISSION Si l'exploitation comporte un atelier d'élevage bovin, ovin, caprin ou porcin, les démarches seront différentes selon que le repreneur poursuit ou non le ou les élevages.

Bien connaître les démarches liées au cheptel

Dans la plupart des cas, la continuité de l'élevage sur l'exploitation implique le maintien du numéro d'exploitation pour les espèces présentes. Le numéro d'élevage étant lié au site de détention, il reste attribué à l'exploitant qui assure la continuité de l'élevage. Il est néanmoins nécessaire de vous rapprocher de votre Établissement de l'Élevage (EDE) qui vous accompagnera dans les démarches administratives. Dans le cas particulier d'une demande d'attribution d'un nouveau numéro d'exploitation pour la détention d'animaux après la transmission, cela impliquera qu'ils soient élevés sur un autre lieu que celui de repreneur. En effet, les animaux situés sur un site d'exploitation sont tous rattachés au même détenteur, indépendamment de la notion de propriété.

Arrêt de l'élevage

Si le repreneur ne poursuit pas l'élevage, il doit restituer à l'EDE les boucles de naissances, de rebouclages ou tout maté-



En cas d'arrêt d'un élevage après la transmission, il est nécessaire de préciser si l'arrêt est total ou ne concerne qu'un atelier d'élevage.

riel d'identification des espèces bovines, ovines, caprines ou porcines s'il en détient. L'ensemble des documents de notification vierges peut également être restitué. En revanche, le registre d'élevage doit être conservé pendant les cinq ans suivant la fin de l'activité. Si plusieurs espèces sont présentes sur l'exploitation

au moment de la transmission, il est nécessaire de préciser si l'arrêt est total ou ne concerne qu'une activité. Quel que soit le choix d'orientation réalisé au moment de votre transmission d'exploitation, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre EDE en amont de votre projet

Le Point Info Transmission pour vous renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. À ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission (PIT). En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, la Région et la Draaf Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Marne) et financent ce dispositif.

Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cession d'exploitation.

Contact Point Info Transmission Marne
Adasea 51
Caroline Ledeuil 03 26 04 74 09

COMPRENDRE

FISCALITÉ La transmission de l'exploitation n'échappe pas à l'application de règles fiscales spécifiques. Pour éviter d'avoir à gérer des conséquences non anticipées et calculées, il est nécessaire d'avoir en tête les grands principes pour aborder plus sereinement cette phase sensible.

Transmission et fiscalité : un contribuable averti en vaut deux !

La fiscalité liée à la transmission d'une exploitation comprend deux phases distinctes : au moment de la cession de l'exploitation ou des parts sociales, et après. Commençons aujourd'hui par nous concentrer sur la cession (ou cessation) qui va engendrer des résultats exceptionnels qui s'ajoutent bien entendu aux résultats de fonctionnement courants de la ferme. Il s'agit :

- des profits sur les stocks de végétaux et d'animaux, lorsqu'ils passent d'une valeur comptable à leur valeur de vente (c'est le mécanisme dit des « *décotes* ») ;
- des plus-values professionnelles sur les ventes de biens amortissables inscrits au bilan (bâtiments, matériels, installations, drainages) ;
- des plus-values professionnelles en cas de vente de parts sociales de sociétés d'exploitation agricole ;
- des profits en report de taxation (plus-values étalées, reprises sur amortissements dérogatoires, déductions de toutes natures pour investissements, aléas, épargne de précaution) ;
- des plus-values privées en cas de vente de foncier, de bâtiments



Anticipée au moins trois à quatre ans à l'avance, la cessation fiscale peut être réussie, voir totalement neutre.

non-inscrits au bilan ou de parts de GFA (Groupement foncier agricole).

Atténuation fiscale

Les impôts dus seront fonction du régime fiscal en place (micro bénéfice agricole ou bénéfice réel), du chiffre d'affaires moyen (à comparer au seuil des 250 000 € HT pour la taxation partielle ou totale des plus-values professionnelles), ou de la durée de détention des biens (22 et 30 ans) pour les plus-

values privées. La date programmée pour votre retrait du statut d'exploitant aura également un impact sur les impôts et les contributions dus au titre de votre cessation, afin d'éviter en particulier de cumuler sur une même année civile le résultat de deux récoltes.

Mais rassurez-vous, le législateur a prévu des mécanismes d'atténuation fiscale, destinés aux futurs retraités... même si la CSG restera toujours due. Anticipée au moins trois à quatre ans

Le Point Info Transmission pour vous renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. À ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission (PIT). En effet, depuis le 1er janvier 2020, la Région et la Draaf Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Marne) et financent ce dispositif.

Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cession d'exploitation.

à l'avance, la cessation fiscale peut être réussie, voir totalement neutre, en étant construite sur des choix de gestion cohérents pour votre exploitation individuelle ou votre société.

Pour y voir plus clair, se préparer et bien décider, les conseillers d'entreprise sont à votre disposi-

tion. N'hésitez pas à les solliciter pour préparer ensemble un « *bel atterrissage* » par « *paliers et en douceur* ».

Contact Point Info Transmission
Marne
Adasea 51
Caroline Ledeuil 03 26 04 74 09

Transmission et fiscalité : un contribuable averti en vaut deux !

La transmission de l'exploitation n'échappe pas à l'application de règles fiscales spécifiques. Pour éviter d'avoir à gérer des conséquences non anticipées et calculées, il est nécessaire d'avoir en tête les grands principes pour aborder plus sereinement cette phase sensible.

La fiscalité liée à la transmission d'une exploitation comprend deux phases distinctes : au moment de la cession de l'exploitation ou des parts sociales, et après. Commençons aujourd'hui par nous concentrer sur la cession (ou cessation) qui va engendrer des résultats exceptionnels qui s'ajoutent bien entendu aux résultats de fonctionnement courants de la ferme. Il s'agit :

- des profits sur les stocks de végétaux et d'animaux, lorsqu'ils passent d'une valeur comptable à leur valeur de vente (c'est le mécanisme dit des « *décotes* ») ;
- des plus-values professionnelles sur les ventes de biens amortissables inscrits au bilan (bâtiments, matériels, installations, drainages) ;
- des plus-values professionnelles en cas de vente de parts sociales de sociétés d'exploitation agricole ;
- des profits en report de taxation (plus-values étalées, reprises sur amortissements dérogatoires, déductions de toutes natures



Anticipée au moins trois à quatre ans à l'avance, la cessation fiscale peut être réussie, voir totalement neutre.

pour investissements, aléas, épargne de précaution) ;

- des plus-values privées en cas de vente de foncier, de bâtiments non-inscrits au bilan ou de parts de GFA (Groupement foncier agricole).

Atténuation fiscale

Les impôts dus seront fonction du régime fiscal en place (micro bénéfice agricole ou bénéfice réel), du chiffre d'affaires moyen (à comparer au seuil des 250 000 € HT pour la taxation partielle ou totale des plus-values professionnelles), ou de la durée de détention des biens (22 et 30 ans) pour les plus-

values privées. La date programmée pour votre retrait du statut d'exploitant aura également un impact sur les impôts et les contributions dus au titre de votre cessation, afin d'éviter en particulier de cumuler sur une même année civile le résultat de deux récoltes.

Mais rassurez-vous, le législateur a prévu des mécanismes d'atténuation fiscale, destinés aux futurs retraités... même si la CSG restera toujours due. Anticipée au moins trois à quatre ans à l'avance, la cessation fiscale peut être réussie, voir totalement neutre, en étant construite sur des choix de gestion cohérents pour votre exploitation individuelle ou votre société.

Pour y voir plus clair, se préparer et bien décider, les conseillers d'entreprise sont à votre disposition. N'hésitez pas à les solliciter pour préparer ensemble un « *bel atterrissage* » par « *paliers et en douceur* ».

Contact Point Info Transmission
Marne - Adasea 51
Caroline Ledeuil 03 26 04 74 09

Le Point Info Transmission pour vous renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. À ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission (PIT). En effet, depuis le 1er janvier 2020, la Région et la Draaf Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Marne) et financent ce dispositif.

Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cession d'exploitation.

COMPRENDRE

TRANSMISSION Plus de 45 % des exploitants devraient partir en retraite d'ici 10 à 15 ans. La transmission des exploitations devient un enjeu de taille. La pré-installation est un bon moyen de se tester pour réussir cette transmission dans le cadre d'une société.

Pré-installation : s'essayer avant de s'associer

Dans la Marne, 81 % des installations aidées se sont faites dans le cadre sociétaire en 2020. Depuis plusieurs années, le nombre de sociétés ne cesse d'augmenter en nombre de structure, mais également en nombre d'associés au sein de celles-ci. Lorsqu'un départ se profile, que le projet d'installation soit dans le cadre familial ou hors cadre familial, réaliser une période de travail en commun peut s'avérer essentielle pour la bonne mise en œuvre du projet : s'assurer des objectifs communs, de l'entente, de l'organisation du travail... Cette période appelée « pré-installation » permet de travailler ensemble sans engagement juridique ni financier d'aucune des deux parties. Le candidat à la reprise ne doit pas être considéré selon son statut (stagiaire, aide familial...), mais bien comme un chef d'exploitation ou un associé à part entière qui doit prendre part aux décisions, comme tout autre membre de l'exploitation, ainsi qu'au fonctionnement comme lorsqu'il sera installé.

Plusieurs statuts possibles

Selon la situation du futur installé ou de l'exploitation, diffé-



La période de « pré-installation » permet de travailler ensemble sans engagement juridique ni financier d'aucune des deux parties.

rents statuts sont possibles pour le « pré-installé ». Dans le cadre familial, le statut d'aide familial est réservé aux ascendants, descendants, frères et sœurs du chef d'exploitation. Il est limité à une durée de cinq ans. À noter qu'il n'est pas envisageable en EARL. Le statut d'aide familial peut être amélioré si le pré-installé est associé d'exploitation. Cela lui permet d'obtenir un intéressement sur le résultat de l'exploitation et de bénéficier de formation.

Hors cadre familial, si le stagiaire est allocataire de Pôle Emploi, une convention tripartite entre le stagiaire, l'exploita-

tion et la chambre d'agriculture peut être établie. Sa durée est fonction des droits au chômage et de l'accord de Pôle Emploi. Sa rémunération est fonction de l'indemnité chômage. Si le stagiaire n'est pas allocataire mais dispose d'un diplôme agricole de niveau 4 minimum (Bac et plus) et qu'il a moins de 51 ans, un stage parrainage peut être mis en place. Ce stage, proposé par la région Grand Est, permet l'accès à une couverture sociale et à une rémunération de 1 000 €/mois. Si le futur installé ne répond à aucune des conditions ci-dessus, un contrat salarié à temps partiel ou à temps plein pourra lui être

Le Point Info Transmission pour vous renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. À ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission (PIT). En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, la Région et la Draaf Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Marne) et financent ce dispositif.

Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cession d'exploitation.

proposé en fonction des possibilités financières de l'exploitation agricole.

Ne pas hésiter

Au regard du renouvellement des générations en agriculture et du défi à relever pour les années à venir, n'hésitez plus ! Que vous soyez cédant ou futur installé, optez pour la pré-installation.

Sans engagement pour le cédant ou le porteur de projet, une diversité de situations et de statuts existent qu'il est souhaitable d'analyser pour définir celui qui est adapté à votre situation personnelle.

Contact Point Info Transmission Marne Adasea 51
Caroline Ledeuil 03 26 04 74 09

COMPRENDRE

TRANSMISSION Pour évaluer la dynamique de la filière bovin allaitant, les Jeunes Agriculteurs de la Marne et l'Adasea lancent un projet de repérage territorial agricole. Une enquête sera réalisée à l'échelle du département à partir de juin 2021.

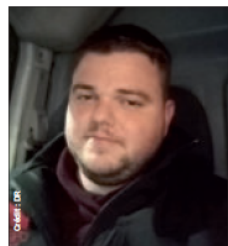
Le repérage territorial 2021 se penche sur la filière bovin allaitant

Face à la diminution constante du nombre d'exploitations dans la Marne depuis 20 ans, le repérage territorial agricole permet d'identifier les futurs cédants, de les sensibiliser et de les informer sur la transmission de leur exploitation. Porté par les Jeunes agriculteurs, il est réalisé par l'Adasea, les deux associations œuvrant pour le renouvellement des générations en agriculture. Les JA ont fait le choix de se focaliser cette année sur la filière bovin allaitant.

Questions à Geoffrey Leblanc, responsable du dossier élevage chez JA 51

Quel est l'objectif des Jeunes Agriculteurs au travers de ce projet ?

Geoffrey Leblanc : Quelle que soit la filière, nous soutenons et nous œuvrons pour le maintien des filières. Participer au repérage territorial est une évidence pour nous car le but du projet est d'interpeller les agriculteurs de plus de 55 ans sur leur avenir et sur celui de leur exploitation. En effet, à l'heure de leurs droits à la retraite, certains savent déjà que leurs enfants ou d'autres membres de leur famille prendront la suite. Pour d'autres, la question reste sans réponse. Dans ce cas, l'exploitation sera



Geoffrey Leblanc, responsable du dossier élevage chez JA 51.

soit reprise par une tierce personne qui ne maintiendra pas nécessairement toutes les productions de l'exploitation, soit elle sera transmise à un jeune car l'agriculteur souhaite donner un nouvel élan à son exploitation qu'il estime viable. C'est ici que les JA entrent en jeu grâce au Renouveau des Générationnaires en Agriculture (RGA). Le RGA a pour objectif d'accompagner des jeunes motivés, passionnés par la profession qui veulent posséder leur propre exploitation et de les mettre en relation avec nos partenaires et nos Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) dans le but de discuter et de travailler sur leur projet, pour finalement concrétiser une reprise d'exploitation par un jeune.

Pourquoi avoir choisi la filière bovin allaitant ?

Depuis quelques années, cette filière connaît quelques difficultés. En effet, le prix de vente est faible par rapport aux coûts de production. La sécheresse entraîne parfois l'achat d'aliments non produits sur l'exploitation, le prix des matières premières flambe, la PAC désolidarise la filière, la pression sociale est de plus en plus accrue, et pour finir, depuis 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 impacte négativement les métiers de bouche et la restauration qui sont des pièces maîtresses de la filière. D'où la volonté de se focaliser sur cette filière. Nous voulons la faire évoluer et lui donner un nouvel élan dans les prochaines années.

Comment pensez-vous pouvoir la dynamiser ?

La question à se poser est : comment adapter la filière bovin allaitant pour les prochaines années ? On parle beaucoup de réchauffement climatique, de pression sociale, etc., mais aujourd'hui c'est à nous, la nouvelle et la future génération, de dynamiser la filière. Pour cela, continuons à produire des aliments de qualité dans le respect du bien-être animal, à communiquer auprès du grand public,

à être performant et à se former pour le rester. Continuons à créer des projets avec nos OPA et nos institutions. Je pense que la dynamique est présente aujourd'hui mais comme « Rome ne s'est pas faite en un jour », il

va falloir beaucoup de temps et de patience pour redynamiser la filière. Les efforts finiront par porter leurs fruits !

Élise Richard
Adasea

Un plan d'actions pour redynamiser la filière

Le repérage territorial, qui débutera en juin 2021 auprès des agriculteurs âgés de plus de 55 ans, permettra de réaliser un état des lieux de la filière bovin allaitant, de connaître sa destinée et d'anticiper son évolution. En 20 ans, 30 % des ateliers bovins allaitants ont disparu dans le département. Cependant, le nombre total de têtes reste constant. Les ateliers s'agrandissent donc. Cette filière reste toutefois un atout majeur pour la région avec une réelle dynamique sur le territoire notamment en termes d'emplois. En effet, le conseil aux éleveurs, la nutrition des animaux, l'abattage et la transformation de la viande sont effectués dans le département. Il est donc important de préserver cette filière.

L'objectif du repérage territorial est ensuite d'élaborer un plan d'actions pour redynamiser la filière en collaboration avec ses acteurs. Il sera présenté au mois de septembre 2021. Autre suite au repérage territorial : accompagner les futurs cédants dans leur démarche de transmission.



Pré-installation : s'essayer avant de s'associer

Plus de 45 % des exploitants devraient partir en retraite d'ici 10 à 15 ans. La transmission des exploitations devient un enjeu de taille. La pré-installation est un bon moyen de se tester pour réussir cette transmission dans le cadre d'une société.

Dans la Marne, 81 % des installations aidées se sont faites dans le cadre sociétaire en 2020. Depuis plusieurs années, le nombre de sociétés ne cesse d'augmenter en nombre de structure, mais également en nombre d'associés au sein de celles-ci. Lorsqu'un départ se profile, que le projet d'installation soit dans le cadre familial ou hors cadre familial, réaliser une période de travail en commun peut s'avérer essentielle pour la bonne mise en œuvre du projet : s'assurer des objectifs communs, de l'entente, de l'organisation du travail... Cette période appelée « pré-installation » permet de travailler ensemble sans engagement juridique ni financier d'aucune des deux parties. Le candidat à la reprise ne doit pas être considéré selon son statut (stagiaire, aide familial...), mais bien comme un chef d'exploitation ou un associé à part entière qui doit prendre part aux décisions, comme tout autre membre de l'exploitation, ainsi qu'au fonctionnement comme lorsqu'il sera installé.

Plusieurs statuts possibles

Selon la situation du futur installé ou de l'exploitation, différents statuts sont possibles pour le « pré-installé ». Dans le



cadre familial, le statut d'aide familial est réservé aux ascendants, descendants, frères et sœurs du chef d'exploitation. Il est limité à une durée de cinq ans. A noter qu'il n'est pas possible en EARL. Le statut d'aide familial peut être amélioré si le pré-installé est associé d'exploitation. Cela lui permet d'obtenir un intéressement sur le résultat de l'exploitation et de bénéficier de formation.

Hors cadre familial, si le stagiaire est allocataire de Pôle Emploi, une convention tripartite entre le stagiaire, l'exploitation et la chambre d'agriculture peut être établie. Sa durée est fonction des droits au chômage et de l'accord de Pôle Emploi. Sa rémunération est fonction de l'indemnité chômage. Si le stagiaire n'est pas allocataire mais

dispose d'un diplôme agricole de niveau 4 minimum (Bac + plus) et qu'il a moins de 51 ans, un stage parrainage peut être mis en place. Ce stage, proposé par la région Grand-Est, permet l'accès à une couverture sociale et à une rémunération de 1 000 €/mois. Si le futur installé ne répond à aucune des conditions ci-dessus, un contrat salarié à temps partiel ou à temps plein pourra lui être proposé en fonction des possibilités financières de l'exploitation agricole.

Ne pas hésiter

Au regard du renouvellement des générations en agriculture et du défi à relever pour les années à venir, n'hésitez plus ! Que vous soyez cédant ou futur installé, optez pour la pré-installation. Sans engagement pour le

Le Point Info Transmission pour vous renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. A ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission (PIT). En effet, depuis le 1er janvier 2020, la Région et la Draaf Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Marne) et financent ce dispositif.

Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cessation d'exploitation.

cédant ou le porteur de projet, une diversité de situations et de statuts existent qu'il est souhaitable d'analyser pour définir celui qui est adapté à votre situation personnelle.

Contact Point Info
Transmission Marne

Adasea 51
Caroline Ledeuil 03 26 04 74 09

20

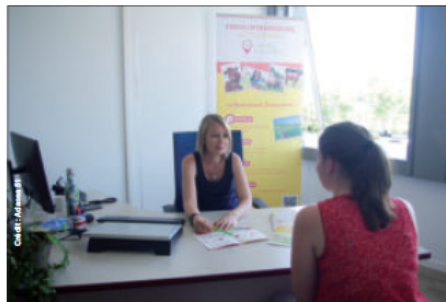
COMPRENDRE

PRATIQUE Pour réussir son installation, il faut démarrer son parcours 12 à 18 mois avant la date souhaitée de celle-ci. Ce parcours est jalonné de plusieurs étapes incontournables.

Parcours à l'installation : quelles démarches et dans quel ordre ?

Chaque candidat à l'installation doit passer obligatoirement par cinq étapes importantes. Tout au long de ce parcours qui prend 12 à 18 mois, il sera accompagné par la conseillère du Point Accueil Installation (PAI) de la Marne tenu par l'Adasea 51 et financé par la DRAAF et la Région Grand Est. Des candidats sans origine agricole peuvent également suivre ce parcours et s'installer en agriculture.

1^{re} étape : le rendez-vous au Point Accueil Installation pour s'informer. Lors de ce rendez-vous, le futur installé bénéficie d'un accueil personnalisé et individuel avec la conseillère du PAI pour échanger sur son projet, son niveau de formation, ses diplômes et son expérience professionnelle. La conseillère l'informe sur les aides à l'installation et les conditions pour les obtenir, et lui remet les dates des stages 21h prévus dans les mois à venir (5 à 6 par an). Si la date de l'installation est relativement bien déterminée, le futur installé peut réaliser son inscription au



Lors du rendez-vous au Point Accueil Installation, le futur installé bénéficie d'un accueil personnalisé et individuel avec la conseillère du PAI pour échanger sur son projet.

stage 21h lors de ce premier rendez-vous. Il recevra également en fin de RDV un auto-diagnostic (voir encadré) à réaliser chez lui.

2^e étape : l'élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisée (PPP) pour se former (voir encadré). Le PPP permet d'adapter un plan de formation

avant et/ou après l'installation en fonction de l'expérience et des compétences du candidat et de son projet. Le PPP se réalise également à l'Adasea, labellisé Centre d'Elaboration du PPP, avec la conseillère « projet » (qu'il aura déjà rencontrée lors du premier rendez-vous) qualifiée pour l'analyse du projet d'installation et un conseiller « compétences » (du CFPPA d'Avize pour les installations en viticulture ou du CRFPS pour les autres projets) qualifié pour l'analyse des compétences du futur installé.

3^e étape : la réalisation des formations obligatoires du PPP avant l'installation. Elles comprennent au minimum le stage 21h (trois jours) qui se déroule au CRFPS quelle que soit la production envisagée. Ce stage collectif permet au futur installé de maîtriser les enjeux de

De l'auto-diagnostic au Plan d'entreprise

L'auto-diagnostic constitue une base d'informations pour le Plan de Professionnalisation Personnalisée. Le futur installé y décrit son parcours professionnel, personnel et associatif, l'exploitation sur laquelle il souhaite s'installer, les modifications qu'il souhaite y apporter le cas échéant, analyse ses compétences pour chaque domaine d'activités de l'exploitation et précise les modes de financement envisagés.

Le **Plan de Professionnalisation Personnalisée** est un document listant toutes les formations courtes (un à quatre jours) obligatoires et facultatives à réaliser avant ou après l'installation. Le caractère obligatoire ou facultatif est décidé par la conseillère « projet » de l'Adasea et le conseiller « compétence » selon l'expérience du candidat à l'installation, ses compétences et ses points faibles. Les candidats à l'installation qui ne sont pas d'origine agricole, seront souvent orientés vers plus de formations techniques, voire de gestion d'entreprise, en fonction de leur profil.

Dans le **Document de collecte**, le futur installé décrit son projet pour les quatre premières années avec une vision économique en s'appuyant sur des référentiels de prix et de charges de la région. Il sert à l'élaboration du **Plan d'Entreprise**. Celui-ci synthétise le projet, comporte notamment un plan d'investissement et doit démontrer la viabilité économique du projet dans les quatre ans suivant l'installation.

l'installation (via des travaux en atelier), de se familiariser avec les documents administratifs et les démarches à réaliser pour s'installer, et d'échanger avec les autres porteurs de projet ainsi qu'avec un jeune installé. Un Document de Collecte d'informations (voir encadré) est remis aux futurs installés pour l'étape suivante : l'élaboration du Plan d'Entreprise.

4^e étape : la rédaction du plan d'entreprise pour évaluer son projet sur le plan économique (voir encadré). Il est réalisé par la chambre d'agriculture et/ou un centre de gestion (AG2C, CER-France, CDER, AS Entreprise) à partir du Document de Collecte. Plusieurs RDV entre la structure et le candidat à l'installation, dont le premier sur l'exploitation, sont nécessaires pour élaborer ce plan d'entreprise.

5^e étape : la demande et l'obtention de la DJA (Dotation jeune agriculteur). Une fois toutes les formations obligatoires du PPP réalisées et le plan d'entreprise finalisé, le futur installé peut réaliser sa demande d'aides à l'installation auprès de la chambre d'agriculture qui la transmettra à la DDT (Direction départementale des territoires). Dès que le dossier est passé en comité pour l'octroi des aides, le candidat a un délai de neuf mois pour s'installer. Les autres aides à l'installation peuvent être demandées à tout moment.

Contact :
Point Accueil Installation de la Marne
Adasea 51
03 26 04 74 09

Les obligations et démarches une fois installé

80 % des aides seront versées après avoir justifié de son installation. Le jeune installé devra veiller à la cohérence entre son projet inscrit dans son Plan d'Entreprise et la réalisation de celui-ci. Un bilan intermédiaire des deux premières années sera à réaliser avec la chambre d'agriculture au cours de la 3^e année et un bilan final des deux dernières années au cours de la 5^e année de son installation. Une fois installé, le candidat a des engagements à tenir : être chef d'exploitation pendant au moins quatre ans (durée sur laquelle la DJA est versée), apporter des avenants au plan d'entreprise en cas de modification, déclarer auprès de la DDT au bout de deux ans qu'il respecte bien les engagements du plan d'entreprise et se soumettre au bout de quatre ans au contrôle physique du plan d'entreprise pour percevoir le solde des aides.

COMPRENDRE

FONCIER Le choix du type de bail lors d'une transmission d'exploitation avec fermage se fait d'un commun accord entre le preneur et le propriétaire des terres.

Transmission : bien choisir son type de bail en cas de fermage

Il existe différents types de baux ruraux, allant du bail verbal jusqu'au bail à long terme. On parle de baux à long terme à partir d'une durée de dix-huit ans. Chaque type de bail a ses propres caractéristiques en termes de durée, de formalisme, de reconduction (voir tableau) mais également de transmission. En effet, la transmission des baux à long terme offre des avantages fiscaux au niveau des droits de succession et de donation, à savoir une exonération de droits de mutation sur les 75 % de la valeur des biens transmis, si cette valeur ne dépasse pas 300 000 €. Au-delà, l'exonération porte sur 50 % de la valeur des biens transmis. L'exonération s'applique, quel que soit le degré de parenté entre celui qui transmet les biens et celui qui les reçoit (entre frère et sœur, oncle et neveu, cousin et cousine, personnes sans lien de famille). Il en est de même pour la transmission de parts sociales d'un GFA. Le donataire doit garder les biens transmis pendant



La transmission des baux à long terme offre des avantages fiscaux au niveau des droits de succession et de donation.

vingt ans. La donation ne peut avoir lieu que deux ans après la conclusion d'un bail à long terme si le donataire est le preneur à ferme ou associé dans la société exploitante. Aucun délai n'est prévu en cas de décès. Un cédant a la possibilité de céder son bail, mais uniquement à son descendant ou à son conjoint. Cette cession de bail, qui ne modifie pas le bail initial,

doit être écrite et signée par le propriétaire. En cas de désaccord avec ce dernier, le bailleur peut saisir le tribunal des baux ruraux afin de demander une cession judiciaire du bail sous certaines conditions.

Reprise du foncier sous conditions

En cas de reprise de foncier par le propriétaire, celle-ci ne peut se faire qu'à son profit, à celui de son conjoint ou de son descendant et doit être déposée au moins 18 mois avant la date de renouvellement du bail par acte d'huissier. Le fermier dispose alors de quatre mois pour contester le congé en saisissant le tribunal des baux ruraux. Si le fermier ne donne pas de nou-

Le Point Info Transmission pour vous renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. À ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission (PIT). En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, la Région et la Draaf Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Mame) et financent ce dispositif.

Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cession d'exploitation.

velles dans ce délai de quatre mois, les terres sont libres à la fin du bail. Cependant certaines conditions sont à respecter par le repreneur : détenir un diplôme agricole ou une expérience professionnelle, exploiter personnellement et détenir les moyens de production, être conforme au contrôle des structures, habiter à proximité des parcelles et exploiter les terres pendant neuf ans.

Pour bien choisir le type de bail approprié, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un conseiller du Point Info Transmission qui pourra vous accompagner dans votre réflexion, vous guider dans vos démarches et si besoin, vous orienter vers les personnes ressources.

Contact Point Info Transmission Mame Adasea 51 Caroline Ledeuil 03 26 04 74 09

Type de bail	Formalisme	Reconduction
Bail verbal (9 ans)	Verbal	Tacite de 9 ans
Bail de 9 ans	Sous seing privé	Tacite de 9 ans
Bail de 18 ans	Notarié	Tacite de 9 ans
Bail de 25 ans	Notarié	Tacite reconduction optionnelle et annuelle
Bail de carrière	Notarié	

COMPRENDRE

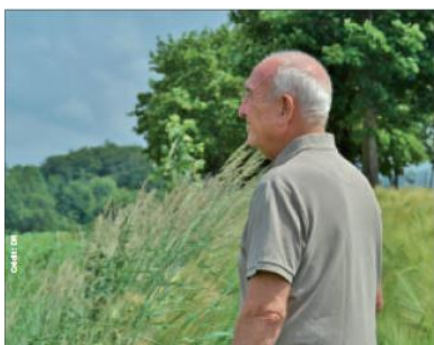
TRANSMISSION Vers 55 ans, le moment est venu de commencer à réfléchir à la transmission de son exploitation en osant pousser la porte du Point Info Transmission, en l'évoquant en famille et en pensant à son futur quotidien de retraité.

Oser pousser la porte du Point Info Transmission

Vos 55 bougies ont été soufflées... Vos enfants ont pris leur autonomie. Doucement, vous voyez s'entrouvrir une nouvelle phase de votre vie professionnelle et personnelle. Le moment est probablement venu d'évoquer ce sujet si sensible : la transmission de votre exploitation. Pousser la porte du Point Info Transmission (PIT) n'est pas chose aisée puisque cette action rend concrète votre réflexion. Mais elle ne vous engage aucunement à ce stade. C'est avant tout une possibilité de vous poser et d'évoquer les questions qui vous « hantent », en toute simplicité et en toute confidentialité. La conseillère du PIT, formée à l'approche globale et à l'écoute active, vous aidera à ouvrir le champ de vos réflexions et à les structurer. Revenez au PIT autant que vous le souhaitez : l'important est de prendre le temps pour « cheminer ». Vous serez en outre orienté vers les partenaires du PIT capables de vous accompagner sur les différents sujets qui vous préoccupent.

Rendre le sujet « public »

La transmission de votre exploitation dépasse largement le cadre de votre activité de chef d'exploitation. Votre ferme est



Réfléchir à la transmission de son outil de travail, c'est aussi se projeter et se demander ce que vous souhaitez faire une fois en retraite.

en effet probablement aussi un point d'ancrage fort pour vos enfants, votre conjoint(e), vos frère(s) et sœur(s). Vous êtes souvent héritier et porteur d'un héritage moral et de valeurs familiales. Votre transmission est donc, sous un certain angle, affaire de tous ! Parlez-en à vos proches : peut-être ont-ils envie de prendre votre relais ou ont-ils des idées à vous suggérer ? Dédramatisez tout de même : le dernier mot vous revient !

Préparer « l'après »

Céder son exploitation entraîne un arrêt de votre activité professionnelle, et donc la question de votre futur programme quotidien, après toutes ces années rythmées par le cycle de vos productions. Il y a lieu de vous projeter et de vous demander ce que vous souhaitez faire. Accompagner votre repreneur dans ses tâches quotidiennes ? Monter un nouveau projet ? Vous consacrer à une passion longtemps mise de côté ? Vous investir dans une

Le Point Info Transmission pour vous renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. À ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission (PIT). En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, la Région et la Draaf Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Mame) et financent ce dispositif.

Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cession d'exploitation.

association, une cause qui vous est chère ? Partager votre temps avec vos proches ?

Entamer le processus du changement

Imaginer la cessation d'activité peut paraître inenvisageable à court terme, voire insurmontable. On peut même parler de rupture, voire de deuil à faire, face à un événement aussi lourd de conséquences. Mais vous n'êtes pas seul face à cela. Parler de ce changement va lancer,

de manière inconsciente, un processus de maturation du projet. Avec des phases aujourd'hui bien connues de refus, d'abattement, pour mieux rebondir ensuite. Démarrer la réflexion en amont permet donc de semer les graines du changement en toute sérénité !

Contact Point Info Transmission Mame Adasea 51 Caroline Ledeuil 03 26 04 74 09

COMPRENDRE

TRANSMISSION Pour évaluer la dynamique de la filière bovins allaitants, les Jeunes Agriculteurs de la Marne et l'Adasea viennent de réaliser un repérage territorial agricole.

Quels projets pour la filière bovins allaitants ?

La transmission est un moment décisif dans l'arrêt d'activités des exploitants. Face à la constante diminution du nombre d'élevages allaitants dans la Marne, un repérage territorial réalisé cette année a permis d'identifier les futurs cédants et les informer sur la transmission. Si les Jeunes Agriculteurs de la Marne portent politiquement le projet, l'Adasea est quant à elle en charge de sa réalisation via le Point info transmission. Ce projet a également réuni différents acteurs de la filière : la Chambre d'agriculture de la Marne, le GDSI⁽¹⁾, le Comité Élevage Marne et la FDSEA.



54% des cédants ont identifié un reprenneur souhaitant poursuivre l'atelier allaitant.

Élevage conservé en majorité

Des entretiens semi-directifs ont été réalisés en mai et juin auprès des 46 éleveurs de plus de 55 ans (soit 50 % des éleveurs allaitants de cette tranche d'âge) afin de connaître leur projet de cessation ainsi que le devenir de l'atelier allaitant. Quatre éleveurs sur cinq ont déjà réfléchi à leur transmission : seuls 10 exploitants n'ont pas identifié un possible reprenneur. Quand un reprenneur existe, dans 85 % des cas il s'agit d'un membre de la famille, généralement un enfant. 54 % des cédants ont identifié un reprenneur souhaitant poursuivre l'atelier allaitant, 17 % des reprenneurs abandonneront l'atelier et pour 29 % des éleveurs, leur devenir est incertain.

Difficultés minimisées

Lors des entretiens réalisés avec les éleveurs, il en est ressorti que leur passion du métier leur fait minimiser l'importance de certaines contraintes liées à l'atelier allaitant. Ils reconnaissent cependant que le temps de surveillance des animaux l'été, mais aussi certaines contraintes liées aux sécheresses successives, rendent parfois leurs conditions de travail difficiles. Toutefois, l'élevage permet d'apporter de la matière organique pour les cultures, et de valoriser les pâtures et les bâtiments existant cependant chez les cédants quant à l'avenir de l'élevage allaitant et de l'agriculture en général, en raison notamment du montant

important d'une reprise pour les jeunes et le manque de rentabilité de certains ateliers. Le développement des méthaneuses est aussi controversé car certains éleveurs y voient un débouché concurrent à l'élevage pour les co-produits qui pourrait entraîner la fin des élevages (raréfaction de l'offre et hausse des prix). Prochainement, l'ensemble des acteurs se réunira pour élaborer un plan d'actions à la lumière des résultats de ce repérage territorial afin d'aider la filière bovins allaitants à maintenir les élevages.

Élise Richard
Adasea

⁽¹⁾ Groupement de défense sanitaire et d'identification

60 % de naisseurs stricts

Les élevages allaitants de l'étude sont dirigés par deux associés et comptent un salarié à temps partiel (0,75 ETP). Les éleveurs, qui cultivent plus de 170 ha dont 29 % destinés à l'alimentation des animaux, sont pour 60 % naisseurs, 19 % naisseurs-engraisseurs et 21 % engraisseurs. Les éleveurs naisseurs ont en moyenne 49 mètres et 26 brouillards, les naisseurs-engraisseurs 35 mètres, 45 brouillards et 122 taillonnés. Les engraisseurs détiennent en moyenne 287 jeunes bovins. Le développement de labels et de contrats de production est assez restreint : seules 19,6 % des exploitations engagent leurs productions dans une telle démarche.

Accompagner les éleveurs cédants

Interview de Maud Laffrique, directrice du GDSI et responsable du pôle élevage à la chambre d'agriculture de la Marne

Quels intérêts voyez-vous au repérage territorial ?

Maud Laffrique : Le repérage territorial permet de faire un point et de se projeter sur l'avenir local de l'élevage en interrogeant les catégories d'éleveurs susceptibles d'arrêter la production en raison de leur départ en retraite. Les repérer permet de les accompagner sur la reprise et la poursuite de l'activité. Le repérage met aussi en avant les atouts et faiblesses de la production et du territoire, pour ensuite y travailler.

Quels sont les aspects positifs et les perspectives de l'enquête par rapport à l'élevage allaitant ?

L'élevage allaitant semble quand même majoritairement conservé sur les exploitations, à partir du moment où il y a un reprenneur identifié, ce qui est un bon signal. Les perspectives économiques sont néanmoins essentielles pour que la production reste. En effet, la rentabilité est un des facteurs clés, même si les éleveurs vivent également ce métier comme une passion. Les éleveurs identifiés sans connaissance des parcours de reprise seront contactés et ajoutés dans le répertoire des installations. Les élus éleveurs et la filière viande mamaise prendront connaissance des points soulevés et proposeront des actions afin de soutenir la production. La communication sur le métier est assurée par les JA et de nombreux éleveurs qui ouvrent leurs portes aux scolaires ou aux voisins. Un effort à poursuivre !

10

LA MARNE AGRICOLE - VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

COMPRENDRE

INSTALLATION Le 10 septembre dernier, à l'occasion de la Foire de Châlons, l'Adasea 51 et les JA 51 ont convié les partenaires du Point accueil installation (PAI) à faire le point sur l'année 2020 et les tendances pour 2021.

Des installations et des projets en hausse

« Si l'Adasea est le maître d'œuvre du parcours à l'installation au travers du PAI, les JA (Jeunes Agriculteurs) restent maître de la politique à conduire sur le sujet », rappelle en préambule Constant Floquet, président de l'Adasea 51. Le PAI assure une mission de service public par convention avec la DDT, la DRAAF et la Région Grand Est. Ces deux dernières financent le PAI. 169 porteurs de projet ont poussé la porte du PAI en 2020 (autant qu'en 2019 malgré le Covid) dont

29 % non issus du monde agricole (Nima). Très peu de ces projets Nima parviennent jusqu'au stade de l'installation (2 à 3 par an seulement d'après la chambre d'agriculture). Les 169 porteurs de projet ont une moyenne d'âge de 30 ans, 43 % n'ont pas de diplôme agricole ; pour les 57 % restant, le niveau Bac + 2 prédomine (BTSA essentiellement). Les projets envisagés sont représentatifs des productions maraichères avec les grandes cultures (près de 50 %) et la viticulture (30 %).

RDV PAI en hausse en 2021

La majorité des projets en agriculture biologique sont le fait de porteurs Nima. Plus de la moitié des 169 porteurs de projet ont déjà une exploitation agricole en vue. Les autres projets sont des créations d'exploitation (25 %), des associations ou bien sont encore sans exploitation. Depuis le début de l'année 2021, 133 porteurs de projet ont été reçus (à la date du 10 septembre) au PAI contre environ 100 en 2020 à la même époque. 50 se sont engagés à ce jour dans le parcours à l'installation avec Plan Professionnel Personnalisé (PPP) et stage 21h, soit le même nombre que la totalité de l'année 2020. 2021 devrait être un bon cru !

Côté installation réalisée en 2020, la MSA en a compté 246 dans la Marne (soit une hausse de 25 % comparé à 2019) : 48 % en viticulture, 44 % en grandes cultures. Sur les 246 installés, 89 le sont à titre secondaire, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas chef d'exploitation à titre principal et qu'ils ont une autre activité en parallèle.

Installations aidées en recul en 2020

« Il y a 10-15 ans, on installait quasiment que des chefs d'exploitation à titre principal, rappelle Constant Floquet. C'est un

réel changement car cela signifie qu'aujourd'hui, il y a des jeunes qui s'installent et qui ne sont pas sur leur exploitation, et ne passent pas par le PAI ». La MSA a de son côté instauré un parcours complémentaire à celui du PAI pour un suivi global des jeunes installés (situation de l'exploitation, accès aux droits pour le jeune installé, prévention santé...) pendant deux ans. Parmi ces 246 installations en 2020, seules 36 (30 en agriculture et 6 en viticulture) ont bénéficié de la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs), soit 14 % des installations contre 24 %

en 2019. 17 % de ces installations aidées se sont réalisées hors cadre familial contre 10 % en 2019. L'incertitude liée à la crise sanitaire explique peut-être ce recul. Le montant moyen de la DJA était de 21 000 euros en 2020 contre un peu plus de 23 000 euros en 2019. En 2021, le nombre d'installations aidées repart à la hausse puisqu'on en compte déjà 50 (contre 36 sur toute l'année 2020).

Contact Point accueil installation de la Marne : Adasea 51 : 03 26 04 74 09

Témoignage et speed-dating

Lors de cette réunion des partenaires du PAI, Hugo Nominé, en cours d'installation sur l'exploitation familiale aux côtés de son père, est venu témoigner de son parcours à l'installation et de son projet de participer au développement de la production de pâtes (Les Nominettes) sur l'exploitation et à la vente en direct de celles-ci. L'après-midi a été consacrée au traditionnel speed-dating qui permet aux porteurs de projets d'installation de rencontrer les partenaires de leur choix (une douzaine de structures étaient présentes) au cours d'un rendez-vous d'une trentaine de minutes.

Une trentaine de RDV ont été pris avec les partenaires lors du speed-dating du 10 septembre à la Foire de Châlons.



Les conseils des partenaires du PAI aux jeunes

Certains partenaires du PAI ont souligné quelques points importants de vigilance à prendre en compte pour réussir son installation le mieux possible. « Les jeunes doivent anticiper leur installation et ne pas s'y prendre au dernier moment, conseille Adrien Foy, co-président des JA. L'idéal est de démarrer son parcours un an avant la date d'installation souhaitée. Trop de jeunes restent encore focalisés sur l'ancien parcours à l'installation où le risque de se faire reprendre la DJA au bout de cinq ans était important, ce qui les freinent à s'engager dans le parcours à l'installation aidée. Aujourd'hui, 80 % de la DJA est versée à l'installation et acquise (sauf cas exceptionnels de déchéance). Seuls les 20 % restants sont fonction des résultats du contrôle réalisé par la DDT (respect du Plan d'Entreprise) au bout de quatre ans. Il ne faut donc pas hésiter à s'engager dans le parcours à l'installation aidé ».

Bien travailler l'aspect économique

« Il faut également que les cédants anticipent leur transmission même quand ils ont un reprenneur, souligne Constant Floquet. Par ailleurs, les projets d'installation doivent vraiment être bien travaillés, surtout sur le plan économique car vu le contexte, il n'y a guère de marge de sécurité sur ce volet. L'objectif est d'éviter qu'ils se retrouvent très vite en difficultés économiques. Le cédant a aussi sa part de responsabilité dans l'accompagnement du jeune reprenneur ». Le Crédit Agricole conseille également aux porteurs de projet de prendre rendez-vous avec la banque relativement tôt pour éviter un refus tardif du dossier sur le plan financier alors que tout roule par ailleurs. « Cela éviterait bien des déceptions ».

Oser pousser la porte du Point Info Transmission

Vers 55 ans, le moment est venu de commencer à réfléchir à la transmission de son exploitation en osant pousser la porte du Point Info Transmission, en l'évoquant en famille et en pensant à son futur quotidien de retraité.

Vos 55 bougies ont été soufflées... vos enfants ont pris leur autonomie. Doucement, vous voyez s'entrouvrir une nouvelle phase de votre vie professionnelle et personnelle. Le moment est probablement venu d'évoquer ce sujet ô combien sensible : la transmission de votre exploitation.

Pousser la porte du Point Info Transmission (PIT) n'est pas chose aisée puisque cette action rend concrète votre réflexion. Mais elle ne vous engage aucunement à ce stade. C'est avant tout une possibilité de vous poser et d'évoquer les questions qui vous « hantent », en toute simplicité et en toute confidentialité. La conseillère du PIT, formée à l'approche globale et à l'écoute active, vous aidera à ouvrir le champ de vos réflexions et à les structurer. Revenez au PIT autant que vous le souhaitez : l'important est de prendre le temps pour « cheminer ». Vous serez en outre orienté vers les partenaires du PIT capables de vous accompagner sur les différents sujets qui vous préoccupent.

Rendre le sujet « public »

La transmission de votre exploitation dépasse largement le cadre de votre activité de chef d'exploitation car elle est probablement aussi un point d'ancrage fort pour vos enfants, votre conjoint(e), vos frère(s) et sœur(s). Vous êtes souvent héritier et porteur d'un héritage moral et de valeurs familiales. Votre transmission est donc, sous un certain angle, affaire de tous ! Parlez-en à vos proches : peut-être ont-ils envie de prendre votre relais ou ont-ils des idées à vous suggérer ? Dédramatisez tout de même : le dernier mot vous revient !

Préparer « l'après »

Céder son exploitation entraîne un arrêt de votre activité professionnelle, et donc la question de votre futur programme quotidien, après toutes ces années rythmées par le cycle de vos productions. Il y a lieu de vous projeter et de vous demander ce que vous souhaitez faire. Accompagner votre repreneur dans ses tâches quotidiennes ? Monter un nouveau projet ? Vous consacrer à une passion longtemps mise de côté ? Vous investir dans une association, une cause qui vous est chère ? Partager votre temps avec vos proches ?

Entamer le processus du changement

Imaginer la cessation d'activité peut paraître inenvisageable à court terme, voire insurmontable. On peut même parler de



Réfléchir à la transmission de son outil de travail, c'est aussi se projeter et de se demander ce que vous souhaitez faire une fois en retraite.

rupture, voire de deuil à faire, face à un événement aussi lourd de conséquences. Mais vous n'êtes pas seul face à cela. Parler de ce changement va lancer, de manière inconsciente, un processus de maturation du projet.

Avec des phases aujourd'hui bien connues de refus, d'abattement, pour mieux rebondir ensuite. Démarrer la réflexion en amont permet donc de semer les graines du changement en toute sérénité !

Le Point Info Transmission pour vous renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. À ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission (PIT). En effet, depuis le 1er janvier 2020, la Région et la DRAAF Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Marne) et financent ce dispositif.

Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cession d'exploitation.

Contact Point Info Transmission Marne : Adasea 51
Caroline Lodeuil 03 26 04 74 09

pour CRÉER votre activité commerciale, BOOSTER vos ventes, VALORISER votre champagne

**LE CLUB, UN CONCENTRÉ D'ÉNERGIE
DANS UNE AMBIANCE CONVIVIALE.**

Ateliers

Échanges de pratiques

Coaching

Expertises

Formations

Personnalisés

Sur mesure

Stockage

Disponibilité

Sur site annuel

**Rendez-vous au VITEff
Hall Bulle
Stand E 14**

**L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ,
UN COACH À VOS CÔTÉS.**

ACCOMPAGNEMENT COMMERCIAL VITICOLE

contact : Romain Galichet - rgalichet@fdsea51.fr - 06 76 72 15 73 - www.vitibusiness.fr

COMPRENDRE

TRANSMISSION Céder son entreprise nécessite un temps de réflexion. Qui dit réflexion, dit nombreuses questions, faisant parfois naître des idées fausses...

Zoom sur les idées reçues.

Démêler le vrai du faux de la transmission d'exploitation

Céder son exploitation agricole, c'est se préparer à la fin d'une histoire et au début de nouveaux projets. Chaque projet de transmission est unique et vous devez vous accorder le temps de réflexion nécessaire pour clarifier vos objectifs de transmission.

► Je m'en préoccupai quand j'aurai 60 ans.

Faux : Il vaut mieux vous y préparer dix ans à l'avance, par étapes successives. La transmission est un processus long et complexe qui ne se résume pas à transmettre uniquement son capital. C'est aussi l'occasion de réfléchir à de nouveaux projets afin de valoriser au mieux son entreprise.

► La transmission de mon exploitation ne concerne personne d'autre que moi.

Faux : Vous en restez l'acteur principal. Cependant, le deve-

nir de l'entreprise a un impact sur les membres de votre famille, sur vos associés... Il est donc important de les intégrer aux réflexions. La transmission aborde également différentes questions personnelles, professionnelles, sociales, juridiques, fiscales... Associez également vos experts pour préparer vos nouveaux projets en toute sérénité.

► Je peux transmettre même si ma filière rencontre des difficultés.

Vrai : Une exploitation présente toujours des points forts. Cela nécessite de prendre du recul pour imaginer les possibilités d'évolution et les avenir potentiels.

► Une entreprise agricole se transmet à l'identique.

Faux : Au cours de votre carrière, vous avez fait évoluer votre exploitation selon vos besoins et les attentes de la société.

Aujourd'hui, elle peut encore permettre la concrétisation de nouveaux projets viables. Cela augmentera les garanties de pérennisation par le repreneur.

► L'évaluation d'une entreprise est un affaire purement comptable.

Faux : Il existe différentes méthodes de calcul complémentaires de la valeur d'une entreprise. Chacune des méthodes met l'accent sur différentes caractéristiques de l'entreprise. La valeur définitive à retenir sera le compromis qui permettra au vendeur et au repreneur de trouver leur intérêt. Des conseillers peuvent vous aider pour déterminer le montant de vente de votre entreprise.

Contact Point Info
Transmission Marne
Adasea 51
Caroline Ledeuil
03 26 04 74 09

Le Point Info Transmission pour vous renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. À ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission (PIT). En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, la Région et la Draaf Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Marne) et financent ce dispositif.

Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cession d'exploitation.

AU FIL DE LA SEMAINE

TRANSMISSION La réunion des partenaires du Point Info Transmission de la Marne le 26 novembre dernier a été l'occasion de faire le point sur l'enjeu que posent les nombreux départs en retraite à venir et sur l'activité du PIT en 2020 et 2021.

Transmettre les exploitations : un enjeu pour les 10 ans à venir

« **L**e renouvellement des générations est un enjeu collectif de taille pour l'ensemble des acteurs de l'agriculture », soulignait Constant Floquet, président de l'Adasea 51, lors de la réunion des partenaires du Point Information Transmission (PIT) le 26 novembre dernier. L'Adasea 51 est labellisée PIT de la Marne depuis janvier 2020 par la Région et la Draaf Grand Est qui financent le dispositif. L'enjeu est en effet de taille car selon les projections d'Agreste, 54 % des exploitants agricoles (soit 2 232) et 53 % des exploitants viticoles (2 769) pourraient cesser leur activité entre 2019 et 2029. « Un des objectifs du PIT et de ses partenaires est de garder un minimum d'agriculteurs sur le territoire. C'est important pour l'économie locale » JA51 et le Groupe des Jeunes Viticulteurs, impliqués dans l'installation des jeunes, sont également mobilisés sur cet enjeu de renouvellement des générations.

Une feuille de route

« Le PIT s'adresse aux exploitants futurs cédants », précise Caroline Ledeuil en charge du PIT de la Marne. Ce sont des rendez-vous gratuits, individuels et confidentiels. Il faut y venir au moins trois à cinq ans avant le départ en retraite ». Le PIT accueille, informe, sensibilise et oriente les futurs cédants vers les structures partenaires en capacité



L'Adasea 51, labellisée Point Info Transmission pour la Marne, est entourée d'une vingtaine de partenaires vers qui elle oriente les futurs cédants selon leur projet.

de les accompagner dans leur réflexion. Le PIT assure également un suivi dans le temps des agriculteurs rencontrés pour vérifier qu'ils trouvent bien les réponses à leurs besoins. « Les futurs cédants viennent y chercher une feuille de route pour savoir quoi faire, quand et dans quel ordre », poursuit Caroline Ledeuil. Ils ont besoin d'être écoutés et rassurés car ils ont beaucoup d'inquiétudes par rapport à leur projet de transmission. Trans-

mettre, c'est en effet se préparer à la fin d'une histoire et au début de nouveaux projets » Les dates des permanences à Reims, Épernay, Châlons-en-Champagne et Fère-Champenoise sont publiées dans la Marne Agricole et Viticole, la Champagne Viticole et sur la page Facebook du PIT.

Des repreneurs non installés

En 2020, 25 cédants ont été reçus par le PIT avec un âge moyen de

« Cinq ans pour transmettre correctement »

D'origine ardennaise, Julien Sence s'est installé hors cadre familial en janvier 2021, à 39 ans, en viticulture à Berru. « Titulaire d'un Bac S, j'ai passé quelques années plus tard un BPREA car le milieu agricole m'a toujours intéressé », explique Julien Sence. Puis j'ai fait les vendanges et quelques autres travaux dans les vignes chez Monsieur et Madame Florent à Berru ». En 2015, les exploitants, sans enfants, qui travaillent sur 4 ha de vigne et 60 ha de grandes cultures, commencent à préparer leur départ en retraite. « La viticulture m'intéressait. En 2017, j'ai passé le concours de taille, puis j'ai remplacé le salarié parti en retraite pour apprendre le métier ». Après un an de salariat, Julien Sence approfondit le projet de s'installer sur l'exploitation, projet qui aboutit en janvier 2021 avec la reprise de 1,60 ha de vigne dont les exploitants étaient propriétaires. La reprise du matériel et des bâtiments se fera en plusieurs étapes sur deux ans. « M. et Mme Florent ont fait le choix d'installer un jeune alors qu'ils avaient beaucoup de sollicitations par ailleurs ». Julien Sence a déjà reçu 80 % de la DJA, soit 23 000 euros, neuf mois après son installation. « Le fait d'avoir commencé à réfléchir à la transmission dès 2016 a permis d'avoir le temps de faire les choses calmement et correctement », conclut le jeune installé.

58 ans : 84 % en agriculture et 16 % en viticulture. 32 % n'avaient pas de repreneur. Pour les autres cédants, le repreneur est souvent issu du cadre familial (82 % des cas) et est un futur installé (dans 82 % des cas), c'est-à-dire qu'il n'est pas déjà installé. En 2021, le PIT a reçu 27 cédants avec un âge moyen de 61 ans : 59 % en agriculture et 41 % en viticulture. 19 % n'avaient pas de repreneur. Pour ceux qui avaient un repreneur, tous étaient issus du cadre familial et seuls 9 % étaient déjà installés. En 2021, l'agriculture biologique représentait 8 % des projets de transmission contre 4 % en 2020.

Cette réunion a été l'occasion également d'entendre le témoignage de Julien Sence installé hors cadre familial en viticulture

à Berru dans de bonnes conditions (voir encadré) grâce à l'anticipation de M. et Mme Florent chez qui il était salarié. Ce qui fait dire en conclusion à Adrien Foy, co-président de JA51, partenaire du PIT, « il faut absolument que les cédants anticipent leur transmission suffisamment à l'avance pour que nous puissions installer correctement les repreneurs ». L'après-midi avait lieu le Forum de la transmission à la Maison de la Chasse et de la Nature à Fagnières, où les futurs cédants ont pu rencontrer les différents experts du parcours à la transmission.

Point Info Transmission Marne
(Adasea 51)
Caroline Ledeuil
03 26 04 74 09

Un départ en retraite de plus en plus repoussé

Dans la Marne, selon la MSA, 39 % des viticulteurs et 42 % des agriculteurs et éleveurs avaient plus de 55 ans en 2018, soit 3 859 chefs d'exploitation contre 3 209 en 2010. Le nombre d'exploitants ayant dépassé l'âge légal de la retraite (60 ans) augmente (2 935 en 2018 contre 1 421 en 2010), de même que l'âge moyen des nouveaux retraités (63,8 ans contre 62,6 ans en 2010). Celui-ci reste cependant dans la moyenne française. Si pour l'année 2019, le nombre de nouveaux retraités n'était un peu inférieur à 500, la MSA prévoit 600 départs en retraite en 2026.

DES ACTIONS AU PROFIT DE LA BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE CHAMPARDENNAIS ET EN FRANCE



L'Adasea est adhérente et partenaire de l'association Symbiose, pour des paysages de biodiversité.

Symbiose ne disposant pas de salarié, cette association s'appuie sur les compétences de ses adhérents et partenaires pour réaliser les projets, et ce sous forme de prestations et/ou conventions.

Ainsi, l'Adasea intervient auprès de **Symbiose sous forme de prestation** pour les missions d'animation, de coordination de projet et de partenariats, de montage de projets.

Depuis mai 2020, les missions d'animation du Comité de pilotage Symbiose, coordination des projets, rédaction d'appel à projets et

recherche de financeurs sont assurées par Isabelle KOUAMO.

Chantal Urvoy, Chargée de communication et salariée Adasea, s'investit quant à elle sur les **actions de communication** pour l'association.

Symbiose, en quelques mots :

Créée en mars 2012, Symbiose rassemble une grande diversité d'acteurs du territoire champardennais (agriculteurs, chasseurs, apiculteurs, naturalistes, techniciens, financeurs).

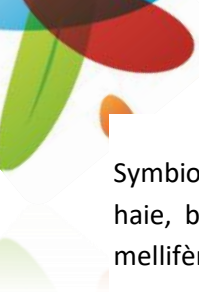
Reconnue association de **protection de l'environnement et d'intérêt général**, Symbiose se positionne comme une **force** de propositions en engageant des réflexions et des actions contribuant notamment à mettre en **cohérence** les réglementations environnementales avec les réalités d'un territoire. Elle s'appuie sur les compétences de chacun des acteurs pour mettre en œuvre des **projets de gestion** concertée de la **biodiversité** sur le territoire.

L'action de Symbiose s'articule autour de trois axes :

Expérimenter : Acquérir des références scientifiques et agronomiques par la mise en place de nouvelles pratiques (fauchage raisonné des bords de chemins, fauche différenciée de bandes de luzerne...) et d'aménagements (haies, bandes enherbées, buissons...), ainsi que le suivi d'indicateurs (oiseaux, abeilles, flore, faune sauvage, auxiliaires de cultures...).

Accompagner : Proposer aux agriculteurs, collectivités, propriétaires fonciers et entreprises, des actions et des aménagements simples afin d'assurer un développement durable du territoire en alliant performances économiques et performances environnementales.

Communiquer via la création de supports d'information, la participation à des événements professionnels et grand public (foires, salons, colloques...), ou encore l'intervention dans les établissements scolaires.



Symbiose propose à tout agriculteur des **aménagements** ou **pratiques simples** à mettre en œuvre : haie, buisson, bande tampon, bande tampon bouchon, gestion des bords de chemin, jachère mellifère, jachère faune sauvage, bande de luzerne, bande intraparcellaire...

Plus d'informations sur www.symbiose-biodiversite.com

L'année 2021

La majeure partie du temps de ce poste a été dédié à la coordination du déploiement des projets de grandes envergures de l'association (APILUZ, Plantons des Haies).



L'année 2021 encore marquée par un contexte sanitaire contraignant, à imposer une restriction d'opérations terrains. Néanmoins, le travail de sensibilisation du grand public, des agriculteurs du département ne s'est **pas interrompu** et **l'investissement** dans les vecteurs de communication de l'association se sont amplifiés (création de support de communication à l'attention des potentiels financeurs, vulgarisation des enjeux biodiversité locaux à l'attention du grand public, communication de nos actions auprès des collectivités...).

La **recherche de financeurs** s'est par ailleurs renforcée par la création de supports de communication, du temps de prospection et d'échange, de négociation et de rédaction et budgétisation de projets sur-mesure répondants aux problématiques environnementales relevées par les acteurs de territoires.

Une veille des appels à projets et opportunité de financement par d'autres structures a été suivie cette année.

La valorisation des projets SYMBIOSE passe aussi par la reconnaissance des **instances publiques**, ainsi un partenariat a été instauré avec l'Université de Reims et le IATEUR. L'objectif étant, d'éditer des sujets de thèses portant sur les axes de réflexion Biodiversité afin d'aboutir à des rédactions scientifiques reconnues par la Recherche. La finalité étant que les travaux, les expérimentations terrain, soient portés auprès des autorités publiques.

Des échanges avec des structures nationales (FranceAgrimer, Fédération Française des Eoliennes) ont été entrepris pour partager les difficultés à gérer des problématiques environnementales sur le territoire Champagne-Ardenne.

Enfin, le réseau SYMBIOSE se développe en 2021 avec à ce jour 3 autres associations Symbiose développées sur les départements de l'Oise, l'Aisne et la Somme. La FDSEA 10 a rejoint le comité de pilotage permettant ainsi de diversifier les projets sur le département de l'Aube.





L'Adasea est adhérente de l'association Imagin'Rural créée en 2018 avec l'ensemble des 5 Adasea réparties sur le territoire national.

La volonté est de regrouper, mutualiser les compétences des 50 salariés des Adasea (social, environnement, aménagement) pour répondre aux demandes des collectivités et des entreprises privées.

Plus d'informations sur www.imaginerural.fr

Fortes de leur **complémentarité**, et de leur positionnement, en 2019, la FNSEA et Imagin'Rural ont créé la marque **Epiterre**.

EPITERRE est une marque issue d'un partenariat entre **Imagin'rural** (association des 5 Adasea dont l'ADASEA 51) et la **FNSEA** (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) créée en mars 2019.

Les Adasea disposant de salariés experts dans les domaines de l'écologie, l'environnement, de l'hydro géologie, la géographie, la cartographie, l'aménagement du territoire, l'animation de projet et la FNSEA, de juristes et de son réseau national d'agriculteurs, la collaboration et association entre ces deux structures n'a été qu'évidente.



L'objectif de Epiterre est de proposer des **solutions clef en main** de projets **environnementaux** pour **valoriser** les services **écologiques** rendus par les agriculteurs via des CPSE (Contractualisation de Prestation pour Service Environnementaux) établies sur le long terme avec des objectifs de résultats.

Ces solutions peuvent s'adresser à des entreprises, dans le cadre d'une **compensation écologique** obligatoire liée à un projet d'aménagement (parc éolien par exemple), ou encore dans le cadre de leur politique **RSE** (Responsabilité Sociale des Entreprises) si elles sont à la recherche d'actions pour la préservation de la biodiversité, la protection de l'eau, l'adaptation au changement climatique, compensation carbone...

EPITERRE co-construit chaque projet avec les agriculteurs du territoire concerné souhaitant s'y investir, en cohérence avec les problématiques et enjeux locaux.

Le lancement de la marque Epiterre a eu un réel retentissement en 2019 et 2020 auprès des grandes entreprises françaises, démontrant ainsi la nécessité de devoir répondre à ces demandes de compensation ou de responsabilité sociétale.

Les entreprises telles que Guerlain, Andros, Chanel, Mac Donald, le Tour de France (pour n'en citer que quelques-unes) sont en contact avec Epiterre.

Isabelle KOUAMO, salariée de l'Adasea de la Marne intervient sur Epiterre sur les missions de relations prospects au niveau national, sur le montage et suivi de projet à l'échelle locale.

En 2021, sous la marque Epiterre, la réalisation d'un projet pour le MEDEF national a été opéré*, la rédaction d'un projet et signature de contrats avec le Groupe KERING, l'entreprise GUERLAIN et la rédaction et signature d'études de faisabilité pour le groupe GRT GAZ et l'entreprise Ecomiam ont marqués cette année.

La **prospection**, la **rédaction de projet et valorisation** de support de communication ont par ailleurs marqués les forts intérêts des groupes EIFFAGE IMMOBILIER, VIVESCIA, TOTAL ENERGIE, MEDEF AUBE, les MOUSQUETAIRES dont les discussions et négociations se poursuivent en 2022.

Du temps a par ailleurs été accordé à la représentation de cette structure sur le salon professionnel « La renaissance des entreprises de France » du Medef et sur le Salon de l'agriculture.



Isabelle KOUAMO intervient auprès des partenaires locaux pour faire remonter des propositions de mesures agroécologiques non financées à ce jour, les formalise en rédaction de projet budgétisé et les communique auprès des potentiels financeurs.

*Pour compenser son impact carbone lié à la réalisation de son congrès en août 2020, le MEDEF a choisi de contractualiser avec 3 agriculteurs de la Marne (secteur Corroy-Gourgançon, paysages ouverts) pour implanter 4 kms de haie.

Ce projet a également comme intérêt de favoriser la biodiversité du milieu agricole : une manière efficace de lutter contre les effets du changement climatique et de donner de la visibilité et de la valeur aux services environnementaux rendus au quotidien par les agriculteurs.

Plus d'informations sur www.epiterre.fr



Maison des agriculteurs
2 rue Léon Patoux
51664 Reims Cedex

